



DOCUMENT DE REFERENCE 2008/2009

EXERCICE ANNUEL CLOS AU 31 mars 2009



En application de son Règlement Général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a enregistré le présent document de référence le 28 avril 2010 sous le numéro R.10-029. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement de ce document, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de CYBERGUN : ZI Les Bordes – 9/11 rue Henri Dunant – 91070 Bondoufle ;
- sur le site internet de CYBERGUN : www.CYBERGUN.com ;
- ainsi que sur le site de l'AMF : www.amf-france.org .

CYBERGUN

Société Anonyme au capital de 1 040 150,04 euros
Siège social: ZI Les Bordes, 9/11 rue Henri Dunant – 91070 BONDOUFLE – FRANCE
337 643 795 RCS EVRY



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. PERSONNES RESPONSABLES	8
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	8
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	8
1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	9
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	10
2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	10
2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES.....	10
2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS.....	10
2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	11
2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES.....	11
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	12
3.1. INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES	12
3.2. INFORMATIONS FINANCIERES DES PERIODES INTERMEDIAIRES.....	15
3.3. INFORMATIONS BOURSIERES SELECTIONNEES.....	18
4. FACTEURS DE RISQUE	20
4.1. RISQUES OPERATIONNELS.....	20
4.1.1. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES	20
4.1.2. RISQUES LIES A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE	20
4.1.3. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS.....	21
4.1.4. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	21
4.1.5. RISQUES LIES AUX CONCESSIONS DE LICENCES (« LICENSING ») ET AUX MARQUES ..	22
4.1.6. RISQUES LIES AUX STOCKS ET A LEUR GESTION.....	23
4.2. RISQUES DE LIQUIDITE.....	23
4.3. RISQUES DE MARCHE.....	24
4.3.1. RISQUES DE CHANGE	24
4.3.2. RISQUES DE CONVERSION	26
4.3.3. RISQUES DE CREDIT / DE CONTRE-PARTIE.....	26
4.3.4. RISQUES DE TAUX.....	26
4.3.5. RISQUES SUR ACTIONS.....	27
4.3.6. RISQUES HORS BILAN	27
4.4. RISQUES JURIDIQUES.....	28
4.4.1. LITIGES EN COURS ET FAITS EXCEPTIONNELS	28
4.5. ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE	28
4.6. RISQUES INDUSTRIELS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	30



5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	31
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	31
5.1.1. NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR.....	31
5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR.....	31
5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR.....	31
5.1.4. SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR.....	32
5.1.5. EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR.....	32
5.2. INVESTISSEMENTS.....	34
5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES JUSQU'A LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	34
5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS.....	34
5.2.3. INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES.....	34
6. APERCU DES ACTIVITES	35
6.1. PRINCIPALES ACTIVITES.....	35
6.1.1. LE METIER DE CYBERGUN.....	35
6.1.2. LES MARCHES DE CYBERGUN.....	36
6.1.3. L'OFFRE DE CYBERGUN.....	37
6.1.4. LE MODELE ECONOMIQUE DE CYBERGUN.....	39
6.1.5. LES LICENCES DE MARQUE.....	42
6.2. LE MARCHE DU JOUET ET DES JEUX.....	43
6.2.1. LES DONNEES DU MARCHE.....	43
6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE.....	45
6.4. DEGRE DE DEPENDANCE.....	45
6.4.1. A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES ET AUTRES COMPETENCES TECHNOLOGIQUES, DE CONTRATS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX.....	45
6.5. POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE.....	46
7. ORGANIGRAMME	47
7.1. PERIMETRE DU GROUPE.....	47
7.1.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	47
7.1.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	48
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	49
8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES.....	49
8.1.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	49
8.1.2. PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES.....	49
8.2. FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	49
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	50
9.1. SITUATION FINANCIERE.....	50



9.1.1.	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	54
9.1.2.	RESULTAT OPERATIONNEL.....	56
9.1.3.	RESULTAT NET	56
9.2.	RESULTAT D'EXPLOITATION	57
9.2.1.	FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION.....	57
9.2.2.	CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS	57
9.2.3.	FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR	57
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	58
10.1.	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	58
10.2.	INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	59
10.3.	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS.....	61
10.3.1.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	61
10.3.2.	EMPRUNT OBLIGATAIRE.....	61
10.4.	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	62
10.5.	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS	62
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	63
11.1.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	63
11.2.	BREVETS.....	63
11.3.	MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES.....	63
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	64
12.1.	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 30 SEPTEMBRE 2009 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	64
12.2.	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE CYBERGUN	64
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	65
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	66
14.1.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	66
14.1.1.	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	66
14.1.2.	CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	68
14.1.3.	COMITE DE DIRECTION.....	69
14.2.	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE	69
15.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	70
15.1.	REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	70



15.1.1.	REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	70
15.1.2.	REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	71
15.1.3.	OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE L'EMETTEUR ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	72
15.1.4.	ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	73
15.1.5.	Régime complémentaire de retraite, contrat de travail	74
15.2.	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES.....	74
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	75
16.1.	MANDATS DES ADMINISTRATEURS	75
16.2.	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE	75
16.3.	COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION	75
16.4.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF.....	76
16.5.	CONTRÔLE INTERNE	77
16.5.1.	RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE	77
16.5.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT PORTANT SUR LE CONTROLE INTERNE	81
17.	SALARIES.....	83
17.1.	NOMBRE DE SALARIES	83
17.2.	PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS	83
17.2.1.	ACTIONNARIAT SALARIE.....	83
17.2.2.	PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES	83
17.2.3.	ACTIONS GRATUITES.....	84
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	87
18.1.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	87
18.2.	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	88
18.3.	DETENTION OU CONTROLE DE CYBERGUN.....	88
18.4.	ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	88
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	89
19.1.	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	89
19.1.1.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009	89
19.1.2.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008	90
19.1.3.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007	91



19.2.	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE	92
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	94
20.1.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2009 (EXERCICE SEMESTRIEL).....	94
20.2.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2009.....	115
20.3.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2008.....	149
20.4.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2007.....	184
20.5.	COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2009.....	214
20.6.	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA.....	237
20.7.	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES.....	238
20.7.1.	RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES.....	238
20.7.2.	INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX.....	244
20.7.3.	AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES.....	244
20.8.	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	244
20.9.	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES.....	244
20.9.1.	ACTIVITE AU TROISIEME TRIMESTRE DE L'EXERCICE EN COURS (EXERCICE 2009 – CLOTURE AU 31/03/2010).....	244
20.10.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	246
20.11.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	246
20.12.	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	246
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	247
21.1.	CAPITAL SOCIAL	247
21.1.1.	MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT	247
21.1.2.	ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL.....	248
21.1.3.	AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	248
21.1.4.	VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION	249
21.1.5.	CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL.....	250
21.1.6.	CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION.....	250
21.1.7.	EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	251
21.2.	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	252
21.2.1.	OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS).....	252
21.2.2.	DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 9 – 13 DES STATUTS).....	252



21.2.3.	DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS (ARTICLE 8 ET 16 DES STATUTS).....	255
21.2.4.	CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 16 – 19 DES STATUTS).....	256
21.2.5.	DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	258
21.2.6.	DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE	258
21.2.7.	CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL.....	258
22.	CONTRATS IMPORTANTS.....	259
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	260
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	261
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	262



1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Olivier GUALDONI, Directeur Général de CYBERGUN, est la personne responsable du présent document de référence.

Olivier GUALDONI
CYBERGUN
ZI Les Bordes – 9/11 rue Henri Dunant
91070 BONDOUFLE
Téléphone: 01 69 11 71 00
Fax : 01 69 11 71 01

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, rapports relatifs aux comptes annuels consolidés au 31 mars 2009, au 31 mars 2008 et au 31 mars 2007, ainsi qu'aux comptes semestriels arrêtés au 30 septembre 2009. Ces rapports figurent au paragraphe 20.7.1 du présent document.

Les rapports établis au titre des trois exercices annuels ne contiennent ni réserve ni observation.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes semestriels consolidés 2009 contient l'observation qui suit :

« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 - Résumé des principales méthodes comptables - de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés qui expose l'application, à compter du 1er janvier 2009, de nouvelles normes et interprétations. »

Fait à Bondoufle, le 27 avril 2010.

Monsieur Olivier GUALDONI
Directeur Général



1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Ghislain D'ARGENLIEU, Directeur Financier International de CYBERGUN, est la personne responsable de l'information financière.

Ghislain D'ARGENLIEU
CYBERGUN
ZI Les Bordes – 9/11 rue Henri Dunant
91070 BONDOUFLE
Téléphone: 01 69 11 71 00
Fax : 01 69 11 71 01



2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Monsieur Alain PENANGUER
185 C, avenue Charles-De-Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2007 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013. Le mandat vient en remplacement de celui confié précédemment à KPMG AUDIT.

DELOITTE & ASSOCIES est membre de la Compagnie des Commissaires Aux Comptes de VERSAILLES.

ACOREX AUDIT

Représenté par Monsieur Jean-François MERLET
24, place d'Avesnières
53000 LAVAL

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2005 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011. Le mandat vient en remplacement de celui confié précédemment à la Société FIDELIO.

ACOREX AUDIT est membre de la Compagnie des Commissaires Aux Comptes d'ANGERS.

2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

B.E.A.S

7-9, Villa Houssay
92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2007 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

SA EXCO ATLANTIQUE

Représenté par Monsieur Pierre JOUY
46 bis, rue des Hauts Pavés
Boîte Postale 21001
44010 NANTES Cedex

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2005 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.



2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Missions	DELOITTE & ASSOCIES				ACOREX AUDIT			
	31/03/2009		31/03/2008		31/03/2009		31/03/2008	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
<i>Emetteur (société mère)</i>	130 146	100%	92 576	100%	45 000	100%	67 600	100%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :								
<i>Emetteur</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL AUDIT (I)	130 146	100%	92 576	100%	45 000	100%	67 600	100%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal et social	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL AUTRES PRESTATIONS (II)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL GENERAL (I+II)	130 146	100%	92 576	100%	45 000	100%	67 600	100%

2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUELES

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ou de révocation de contrôleurs légaux.

Les mandats de commissariat aux comptes confié à KPMG AUDIT, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et à Monsieur Max PEUVRIER, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, n'ont pas été renouvelés à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007 (25/09/2007).



3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES

- Information financière résumée sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2009 (clos le 31 mars 2010)

Données non auditées	USD (millions)			EURO (millions)		
	2008/2009	2009/2010	Variation	2008/2009	2009/2010	Variation
Chiffre d'affaires						
4^{ème} trimestre (janvier - mars)	14,1	19,6	+ 40 %	10,8	14,2	+ 31 %
Annuel (avril - mars)	60,5	70,7	+ 17 %	42,7	50,5	+ 18 %

Parité moyenne dollar / euro avril 2008 – mars 2009 : 1,4233

Parité moyenne dollar / euro avril 2009 – mars 2010 : 1,4137

- Informations financières annuelles résumées – données consolidées

Compte de résultat (en K€)	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Chiffre d'affaires	42 679	34 581	36 046
<i>Croissance du chiffre d'affaires</i>	23,4%	- 4,1%	20,1%
Résultat opérationnel courant	3 076	131	4 860
<i>Marge opérationnelle courante</i>	7,2%	0,4%	13,5%
Résultat opérationnel	3 376	(56)	4 820
<i>Marge opérationnelle</i>	7,9%	ns	13,4%
Résultat net part du Groupe	1 116	(998)	2 722
<i>Marge nette</i>	2,6%	ns	7,6%

Bilan - actif (en K€)	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Immobilisations corporelles	1 248	943	1 375
Goodwill	9 924	6 664	7 799
Autres immobilisations incorporelles	2 168	2 332	2 584
Total actifs non courants	14 726	11 524	13 308
Stocks et en-cours	11 526	12 368	15 310
Créances clients	7 255	7 278	6 703
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 926	2 730	7 745
Total actifs courants	23 002	25 968	30 643
Total actif	37 728	37 491	43 951



Bilan - passif (en K€)	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Total capitaux propres	14 567	12 931	17 956
Emprunts et dettes financières à long terme	11 999	12 824	13 984
Total passifs non courants	12 088	13 155	14 237
Fournisseurs	2 548	2 594	4 373
Emprunts à court terme (<i>dont concours bancaires courants et intérêts courus</i>)	2 946	5 021	3 139
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	2 217	2 283	2 178
Autres passifs courants	2 762	1 317	1 321
Total passifs courants	11 074	11 406	11 758
Total passif	37 728	37 491	43 951

Tableau de flux de trésorerie (en K€)	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	4 363	1 194	5 522
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	3 583	-1 617	-3 936
Impôts sur les résultats payés	39	-1 079	-2 143
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	7 985	-1 502	-557
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-1 288	-338	-10 277
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-4 710	-5 981	14 193
Variation de trésorerie	1 987	-7 822	3 359
Trésorerie d'ouverture	-2 241	4 667	1 150
Trésorerie de clôture	-11	-2 241	4 667
Incidence des variations des cours devises	244	-312	158
Variation de trésorerie	1 987	-6 596	3 359

■ **Chiffre d'affaires annuel de l'exercice 2009 (clos le 31/03/2010 – communiqué de presse publié le 28 avril 2010, avant bourse)**

CYBERGUN, leader mondial du tir de loisir, a réalisé un 4ème trimestre (période de janvier à mars 2010) extrêmement dynamique marqué par un record historique de chiffre d'affaires trimestriel. A 14,2 M€, les facturations sont en hausse de 31% sur un an (+33% en organique).

Les salons professionnels, notamment le SHOT Show de Las Vegas et le salon du jouet de Hong Kong qui se sont tenus en janvier dernier, et plus récemment le Salon IWA en Allemagne, ont confirmé la tendance de fond particulièrement favorable pour le secteur et ont donné lieu à d'importantes prises de commande qui soutiendront la croissance des prochains mois dans toutes les zones géographiques sur le même tempo. Depuis son introduction en Bourse en 1999, CYBERGUN progresse sur un rythme historique de croissance pérenne de l'ordre de 20% par an et compte bien s'y maintenir.



L'activité de CYBERGUN a également été légèrement portée en mars par le démarrage de l'accord de distribution exclusive en Europe d'une gamme complète d'articles de paint-ball. CYBERGUN renforce ainsi son catalogue pour s'imposer durablement comme le leader du tir de loisir. Cette nouvelle activité pourrait apporter un surplus de croissance de 10 points cette année en Europe.

Sur l'ensemble de l'exercice avril 2009 – mars 2010, CYBERGUN enregistre un niveau d'activité annuel record. Le chiffre d'affaires consolidé atteint 50,5 M€, en hausse de 18%. Les variations de change et l'intégration du distributeur danois depuis le 1er avril 2009 ont apporté 3 points de croissance sur l'ensemble de l'exercice.

Au cours de l'année, CYBERGUN a réalisé 55% de ses ventes aux Etats-Unis, en croissance organique solide de 3% dans un contexte de consommation déprimée. En Europe, zone de développement prioritaire l'année dernière, la croissance organique a atteint 42% (38% des facturations totales). Le reste du monde a progressé de 14% (7% des facturations).

Grâce aux économies d'échelle réalisées et au contrôle des charges opérationnelles, CYBERGUN prévoit, pour l'ensemble de l'exercice, une marge opérationnelle (EBIT / CA) en ligne avec celle du premier semestre (11,1%) contre 7,2% lors de l'exercice 2008/2009.

De plus, CYBERGUN confirme la poursuite de l'amélioration du ratio d'endettement financier sur fonds propres par rapport à son niveau de mars 2009 (98%) et de septembre 2009 (85%).

Enfin, parmi les projets de croissance externe à l'étude, certains pourraient être concrétisés dans les prochaines semaines avec toujours pour objectif de renforcer la croissance rentable du groupe CYBERGUN. Les acquisitions seront principalement financées en titres auto-détenus (un peu plus de 7% du capital) afin de ne pas dégrader la situation financière.

■ **Activité de l'exercice 2008**

Au cours de l'exercice 2008 (1^{er} avril 2008 - 31 mars 2009), le Groupe CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 42,7 M€, en progression de 23,4 % par rapport à l'exercice 2007 (31/03/2008). A taux de change et périmètre constants, c'est-à-dire hors considération de TECH GROUP HONG KONG intégré en avril 2008, les ventes du Groupe ont cru de 7,8 % au cours de l'exercice 2008.

L'exercice 2008 restera marqué par l'acquisition et l'intégration de la Société anglaise TECH GROUP HONG KONG qui complète le réseau de distribution de CYBERGUN. Spécialisé dans la conception et la fabrication de pistolets de paintball pour enfants (projection de peinture), TECH GROUP HONG KONG a plus que doublé son volume d'activité en un an en atteignant un chiffre d'affaires annuel de 7,1 M\$ (5 M€).

Malgré un contexte économique et financier particulièrement morose, CYBERGUN a su profiter d'une dynamique de marché favorable, notamment aux Etats-Unis où le Groupe a réalisé 64 % de ses ventes. Par ailleurs, l'activité commerciale de l'exercice a pleinement bénéficié de l'introduction réussie des nouvelles gammes de produits en Europe, élargissant ainsi la profondeur de l'offre.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2008 s'établit à 3,1 M€, un résultat intermédiaire en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent. Grâce au plan de rigueur mis en œuvre, CYBERGUN est parvenu à redresser sa rentabilité opérationnelle à 7,2 % (vs. 0,4 % en 2007/2008). Enfin, le Groupe a réalisé un résultat net part du Groupe de 1,1 M€.



Les performances de CYBERGUN laissent apparaître une certaine rupture par rapport à l'exercice précédent. En effet, l'exercice 2007, clos le 31 mars 2008, avait été marqué par un certain nombre d'éléments ponctuels pesant sur la structure de coût du Groupe (hausse significative des dotations nettes aux provisions). En 2008/2009, CYBERGUN a renoué avec ses niveaux de marges normatifs.

Au cours de l'exercice, le Groupe a renforcé sa structure financière en réduisant sensiblement son endettement financier net. Au 31 mars 2009, l'endettement financier net¹ s'élève à 14,2 M€ contre 17,4 M€ un an plus tôt. Celui-ci est constitué d'un emprunt obligataire à hauteur de 9 M€, remboursable à horizon 2013/2014. Sur la base d'un montant des fonds propres de 14,6 M€, le gearing du Groupe CYBERGUN (endettement financier net / fonds propres) ressort à 97,7 % au terme de l'exercice 2008.

3.2. INFORMATIONS FINANCIERES DES PERIODES INTERMEDIAIRES

■ Activité sur les 9 premiers mois de l'exercice 2009 (avril 2009 / décembre 2009)

Chiffre d'affaires (données non auditées)	En KUSD			En KEUR		
	Avril07 Dec07	Avr08 Dec08	Avr09 Dec09	Avril07 Dec07	Avr08 Dec08	Avr09 Dec09
1 ^{er} trimestre	11 932	14 619	14 956	8 852	9 358	10 985
2 ^{ème} trimestre	11 303	13 884	18 678	8 221	9 231	13 105
3 ^{ème} trimestre	14 197	18 146	18 037	9 849	13 318	12 587
Cumul 9 mois	37 432	46 199	51 671	26 922	31 907	36 677
<i>Variation 9 mois</i>		+23%	+12%		+19%	+15%

CYBERGUN a publié un chiffre d'affaires de 36,7 M€ pour les 9 premiers mois de son exercice 2009, soit une progression de 15 % sur un an. A périmètre et taux de change constants, la croissance atteint 10%.

Le groupe confirme ainsi, au-delà des impacts de change et des variations saisonnières d'activité (la base de comparaison du 3ème trimestre 2008 est particulièrement élevée), sa capacité à maintenir une tendance nettement haussière sur le long terme.

Les tendances d'évolution des marges observées à fin décembre sont conformes à celles du 1er semestre de l'exercice (30/09/2009). Au cours du 3ème trimestre, CYBERGUN a poursuivi ses efforts de maîtrise des charges opérationnelles et du besoin en fonds de roulement.

■ Informations financières semestrielles – données consolidées

Compte de résultat (en K€)	30/09/09	30/09/08	30/09/07
Chiffre d'affaires	24 240	18 322	17 128
Résultat Opérationnel Courant	2 679	1 349	594
<i>Marge opérationnelle courante</i>	11,1%	7,4%	3,5%
Résultat avant impôt	2 104	584	(129)
Charge d'impôt	(866)	(437)	(179)
Résultat net part du Groupe	1 238	147	(308)

¹ L'endettement financier net n'inclut pas les compléments de prix provisionnés. Au 31/03/2009, les compléments de prix provisionnés représentent un montant de 751 K€ (earn out sur TECH GROUP).



Bilan - actif (en K€)	30/09/2009	31/03/2009
Immobilisations corporelles	1 376	1 248
Goodwill	9 074	9 924
Autres immobilisations incorporelles	2 130	2 168
Total actifs non courants	14 028	14 726
Stocks et en-cours	12 405	11 526
Créances clients	9 341	7 255
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 183	2 926
Total actifs courants	27 513	23 002
Total actif	41 541	37 728

Bilan - passif (en K€)	30/09/2009	31/03/2009
Total capitaux propres	14 011	14 567
Emprunts et dettes financières à long terme	11 695	11 999
Total passifs non courants	11 780	12 088
Fournisseurs	6 790	2 548
Emprunts à court terme (<i>dont concours bancaires courants et intérêts courus</i>)	2 451	2 946
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	1 994	2 217
Autres passifs courants	3 191	2 762
Total passifs courants	15 750	11 074
Total passif	41 541	37 728

Tableau de flux de trésorerie (en K€)	30/09/2009	30/09/2008
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	2 448	358
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	698	2 957
Impôts sur les résultats payés	-244	692
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	2 902	4 007
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-154	-756
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1 001	-300
Variation de trésorerie	1 747	2 951
Trésorerie d'ouverture	-11	-2 152
Trésorerie de clôture	1 744	864
Incidence des variations des cours devises	8	66
Variation de trésorerie	1 747	2 951



■ **Activité sur les 6 premiers mois de l'exercice 2009**

Au terme des six premiers mois de l'exercice en cours, période entre le 1^{er} avril 2009 et le 30 septembre 2009, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 24,2 M€, en progression de 32 % en données publiées et de 19 % à périmètre et taux de change constants par rapport au premier semestre de l'exercice 2008 (1^{er} avril 2008 – 30 septembre 2008).

Le résultat opérationnel courant du premier semestre de l'exercice 2009 s'établit à 2,7 M€ contre 1,3 M€ à la même période de l'exercice précédent. La marge opérationnelle courante ressort ainsi à 11,1 % contre 7,4 %. A fin septembre, le résultat net part du Groupe atteint 1,2 M€, un niveau supérieur à celui enregistré sur l'ensemble de l'exercice 2008 (12 mois).

La poursuite de la politique de désendettent de CYBERGUN a permis de faire diminuer l'endettement financier net à 12,0 M€. Sur la base d'un niveau de fonds propres situé à 14,0 M€, le gearing ressort à 85,3 % à fin septembre 2009.

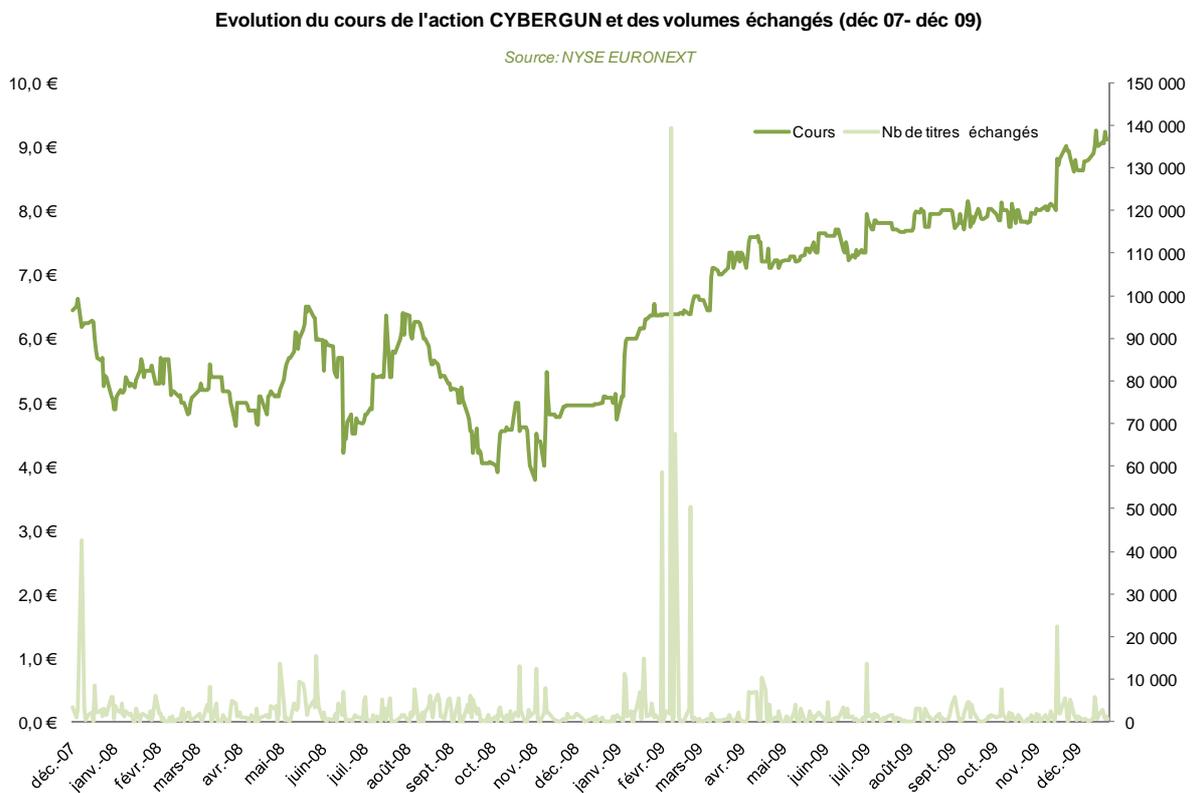


3.3. INFORMATIONS BOURSIERES SELECTIONNEES

CYBERGUN a réalisé son introduction en bourse en décembre 1999, via son inscription au Marché Libre de Paris, avant d'effectuer son transfert au Second Marché en 2002. Les actions CYBERGUN sont cotées sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0004031839 et le code Mnémonique CYB.

Les données boursières présentées dans cette partie du document sont issues des bases de données de NYSE EURONEXT (www.euronext.com).

■ Evolution du cours de l'action CYBERGUN





■ **Autres informations boursières (présentation par exercice - données en fin de mois)**

Mois	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Clôture	Capitalisation (M€)
Avril-07	12,35	13,20	11,71	12,90	39,78
Mai-07	13,05	13,14	11,84	12,30	37,93
Juin-07	12,60	12,91	12,20	12,85	39,62
Juillet-07	12,85	14,31	12,55	13,35	41,16
Août-07	12,35	13,40	11,80	12,60	38,85
Septembre-07	13,00	13,00	12,10	12,30	37,93
Octobre-07	12,50	12,78	8,40	8,65	26,67
Novembre-07	8,75	9,29	7,15	7,16	22,08
Décembre-07	7,15	7,98	5,62	6,18	19,06
Janvier-08	6,19	6,55	4,88	5,20	16,03
Février-08	5,20	5,69	5,03	5,68	17,51
Mars-08	5,68	5,68	4,80	5,20	16,03
Avril-08	5,20	5,66	4,55	4,87	15,02
Mai-08	4,87	5,70	4,65	5,70	17,58
Juin-08	5,70	6,68	5,11	5,88	18,13
Juillet-08	5,01	5,69	4,00	4,89	15,08
Août-08	5,34	6,45	5,40	6,25	19,27
Septembre-08	6,25	6,25	5,00	5,00	15,42
Octobre-08	5,01	5,23	3,90	4,55	14,03
Novembre-08	4,55	5,18	3,70	4,39	13,54
Décembre-09	4,39	5,48	3,60	4,95	15,26
Janvier-09	4,95	5,95	4,72	6,00	18,50
Février-09	6,00	6,55	5,98	6,37	19,64
Mars-09	6,37	6,65	6,37	6,44	19,86
Avril-09	6,49	7,58	6,49	7,58	23,37
Mai-09	7,50	7,61	7,10	7,28	22,45
Juin-09	7,28	7,65	7,20	7,60	23,43
Juillet-09	7,86	7,86	7,80	7,80	24,05
Août-09	7,97	8,02	7,97	7,97	24,58
Septembre-09	7,95	7,95	7,80	7,80	24,05
Octobre-09	8,20	8,20	8,00	8,00	24,67
Novembre-09	8,00	8,09	8,00	8,07	25,59
Décembre-09	8,77	8,77	8,79	8,79	27,88



4. FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1. RISQUES OPERATIONNELS

4.1.1. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES

Les succès de la Société reposent en grande partie sur la qualité et l'implication des dirigeants, en particulier de Monsieur Jérôme MARSAC, de leurs collaborateurs et de l'équipe qui a été constituée. La Société est dépendante des capacités de management et du savoir faire technique de ceux-ci.

Quand bien même la Société viendrait à perdre les services de l'un ou plusieurs collaborateur(s)-clé(s), elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs-clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs-clés.

Toutefois, étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la coopération passée et présente de ses dirigeants et de leurs collaborateurs, elle ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs-clés pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

4.1.2. RISQUES LIES A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE

La Société envisage, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, de poursuivre l'acquisition de structures existantes sur une base sélective afin de poursuivre le développement de ses activités.

La Société ne peut garantir que les acquisitions auxquelles elle procèdera se révéleront être créatrices de valeur pour le Groupe. Cette stratégie d'acquisition pourrait exiger une attention importante de la part de l'équipe dirigeante ainsi que de l'infrastructure opérationnelle et financière de la Société et requérir des capitaux importants de celle-ci.

L'acquisition d'autres sociétés pourrait potentiellement être payée par l'émission de titres donnant accès au capital de la Société. Or, toute émission d'actions de la Société aurait pour effet de diluer la participation des actionnaires existants. Ces acquisitions pourraient également avoir pour effet d'affecter défavorablement le résultat net de la Société et en conséquence le bénéfice par action, d'accroître le niveau de l'endettement et la charge d'intérêts de la Société ou de l'exposer à des risques comptables et fiscaux. Des problèmes d'intégration des sociétés ou des actifs acquis pourraient, le cas échéant, gêner l'activité de la Société. Toutefois, afin de limiter les effets de dilution de ses actionnaires historiques, la Société possède des actions propres susceptibles d'être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations externes.



Enfin, il n'est pas à exclure que ces acquisitions fassent apparaître des passifs, entraînent des coûts non prévus et perturbent l'organisation de la Société.

4.1.3. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Il n'existe pas de risque significatif lié aux fournisseurs susceptible d'avoir une influence sur la réalisation technique ou financière de CYBERGUN.

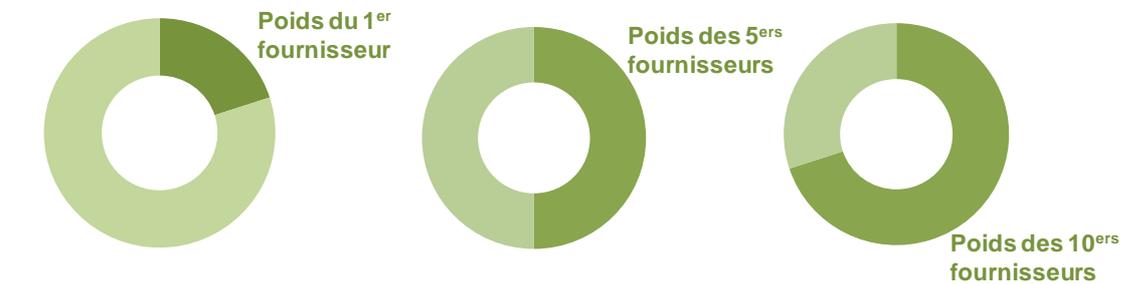
La fabrication des produits de CYBERGUN est entièrement sous-traitée auprès de fournisseurs localisés dans les pays asiatiques. La production est réalisée sur 15 sites dispersés entre la Chine, Taiwan, les Philippines et le Japon. Ce sont plus d'une dizaine de sous-traitants industriels qui travaillent à la fabrication des produits. Ceux-ci sont soumis à une sélection stricte motivée par des impératifs de qualité, de procédés de fabrication, de prix et de délais.

CYBERGUN assure et contrôle entièrement l'élaboration des produits fabriqués par ses fournisseurs. En effet, la Société fournit à ses sous-traitants les moules de fabrication dont elle a l'exclusivité de par ses licences.

Au 31 mars 2009, les poids des premiers fournisseurs de CYBERGUN se présentent de la manière suivante :

Poids des principaux fournisseurs (en % du total des approvisionnements)

Source : CYBERGUN



La défaillance de l'un des fournisseurs est un risque maîtrisé par la Société dans la mesure où elle est propriétaire des moules de fabrication et que la production, d'un même modèle, est répartie entre plusieurs sous-traitants. En effet, CYBERGUN s'attache à avoir des fabricants différents pour chaque produit stratégique de son catalogue en répartissant la production entre plusieurs sous-traitants. Ce modèle de production permet à CYBERGUN de diversifier le risque fournisseurs et ainsi de réduire sa consistance.

4.1.4. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La gestion du risque clients repose sur le principe de mutualisation du risque et la mise en place de contrats d'assurance crédit.

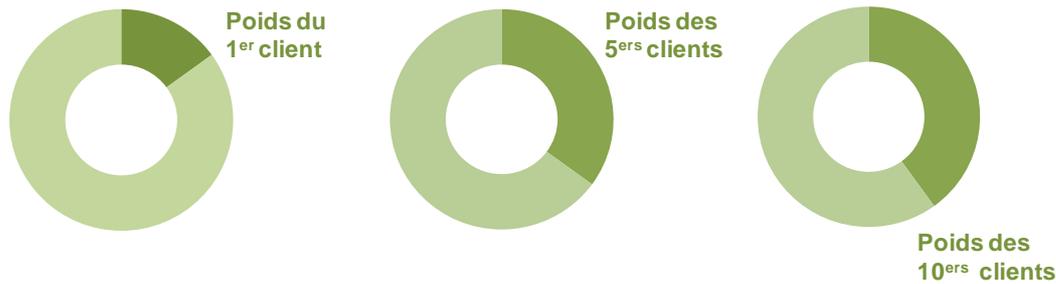
A ce jour, aucun client de CYBERGUN ne représente plus de 10 % du compte clients. Pour les clients localisés en Europe, des contrats d'assurance SFAC et COFACE optimisent la gestion du risque attaché au poste clients. Pour les clients américains de type Chain Stores, CYBERGUN n'a pas maintenu le contrat de couverture ATTRADIUS.



Au 31 mars 2009, les poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présentent de la manière suivante :

Poids des principaux clients (en % du chiffre d'affaires consolidé)

Source : CYBERGUN



4.1.5. RISQUES LIES AUX CONCESSIONS DE LICENCES (« LICENSING ») ET AUX MARQUES

CYBERGUN a conclu un certain nombre de contrats de licences exclusives avec des fabricants d'armes (SMITH & WESSON, COLT, etc.) lui conférant le droit de reproduire et de commercialiser des fac-similés d'armes ; ces contrats de licences, d'une durée variable, sont renouvelés et renégociés périodiquement. A ces contrats sont associés le paiement par CYBERGUN de redevances calculées sur les ventes et, dans certains cas, le paiement de sommes fixes définies contractuellement.

Pour la plupart des contrats de licences, les sommes dues sont calculées trimestriellement et payées le 30 du mois qui suit la fin du trimestre. Les sommes payées par CYBERGUN sont comptabilisées en charges.

Dans le cadre de ses contrats de licences, CYBERGUN est autorisée à concéder à des fabricants de certains pays un droit de production et de commercialisation des répliques d'armes. Ces contrats de sous-licences, d'une durée variable mais inférieure à 2 ans, sont renouvelés et renégociés périodiquement. A ces contrats sont associés l'encaissement par CYBERGUN de redevances calculées sur les ventes et dans certains cas, le paiement de sommes fixes définies contractuellement.

En fonction des accords, les encaissements s'effectuent annuellement, semestriellement ou trimestriellement. Les sommes perçues par CYBERGUN sont comptabilisées en produits.

Le risque attaché aux licences concédées à CYBERGUN réside dans l'éventualité d'un non renouvellement des contrats de licences.

Au niveau de CYBERGUN, ce risque est toutefois atténué par plusieurs facteurs :

- L'équilibre entre les produits qui sont « sous licence » et ceux qui ne le sont pas (50 % des articles vendus ne sont pas sous licence) ;
- La diversification du portefeuille de licences : plus de 20 licences détenues ;



- La dilution de la dépendance vis-à-vis de chaque contrat de licence : aucune marque ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé ;
- Des durées de contrat longues (durée supérieure à 7 ans pour 4 des contrats les plus importants) ;
- La possibilité de renouveler et étendre les contrats.

4.1.6. RISQUES LIES AUX STOCKS ET A LEUR GESTION

Afin d'optimiser la gestion des marchandises temporairement inutilisées, la Société effectue un suivi régulier des ventes de ses produits pour calibrer ses commandes et ne disposer que du stock suffisant pour satisfaire les besoins de sa clientèle.

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Chiffre d'affaires consolidé	42 679	34 581	36 046
Stock et en-cours du Groupe (valeur nette)	11 526	12 368	15 310
Stock en % du chiffre d'affaires	27,0%	35,8%	42,5%

Le stock de marchandises de CYBERGUN est essentiellement constitué de répliques de pistolets et de produits associés. Au 30 septembre 2009, la valeur nette du stock de marchandises du Groupe s'élève à 12,4 M€. Ce stock est principalement localisé aux Etats-Unis, pour un montant de 8,0 M€.

4.2. RISQUES DE LIQUIDITE

Le Groupe, de par ses financements existants et la trésorerie générée par son exploitation, estime ne pas être confronté à un risque de liquidité significatif, et être en mesure de faire face à ses échéances à 12 mois.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, aussi bien dans des conditions normales que « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances futurs. Au 30 septembre 2009, le Groupe dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€	Montant Global	< à 1 an	Entre 1 et 5 ans	> à 5 ans
Emprunt obligataire	8 753	-	8 753	-
Emprunts auprès des banques	4 907	1 965	2 942	-
Concours bancaires courants	2 439	2 439	-	-
Autres dettes financières	29	29	-	-
Intérêts courus non échus	11	11	-	-
Total	16 139	4 444	11 695	0



Le Groupe se réserve également la possibilité d'utiliser ses excédents de trésorerie pour financer ses besoins d'exploitation futurs (se reporter au tableau de flux de trésorerie présenté au 3.2).

Au 30 septembre 2009, l'endettement financier brut du Groupe CYBERGUN est de 16,1 M€. La part à court terme de cet endettement brut est de 4,5 M€. La trésorerie s'établit à 4,2 M€. L'endettement financier net du Groupe ressort ainsi à 12,0 M€.

Il est à noter que l'endettement financier est constitué à hauteur de 54,2 % d'emprunts obligataires (8 753 K€). CYBERGUN n'a pas recours à des contrats de location financement.

En regard du montant des capitaux propres (14,0 M€), le gearing ressort à 85,3 %. Ce ratio est en nette amélioration depuis la clôture de l'exercice 2008, date à laquelle le gearing était de 97,7 %.

Au 30 septembre 2009, deux emprunts portés par la Société CYBERGUN étaient encore assortis d'un engagement de respect de plusieurs ratios financiers calculés sur la base des comptes sociaux de la Société. Le non respect de ces ratios rendait exigible les engagements dus sur les soldes des emprunts restant à date :

- Emprunt HSBC : 195 K€ ;
- Emprunt BANQUE PALATINE : 179 K€.

Au 30 septembre 2009, l'ensemble des ratios imposés par les organismes bancaires était respecté. Ces emprunts ayant été remboursés par anticipation, il n'existe plus de covenants sur emprunts bancaires à la date du présent document de référence.

Par ailleurs, il est à noter que CYBERGUN s'est engagée à payer un complément de prix sur l'acquisition de TECH GROUP. La deuxième et dernière tranche de cet earn-out correspond à un montant de 751 K€, calculé sur la performance de TECH GROUP pour l'exercice qui clôture au 31 mars 2010.

4.3. RISQUES DE MARCHE

4.3.1. RISQUES DE CHANGE

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Au titre de l'exercice 2008, clos le 31 mars 2009, le Groupe a effectué environ 98 % de ses approvisionnements en USD et réalisé environ 60 % de ses ventes dans cette même devise.

Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Les contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Au cours de l'exercice 2008, CYBERGUN a souscrit des contrats de vente à terme de dollars US. Compte tenu d'une évolution défavorable du dollar, la valorisation de ces instruments se traduit par un passif courant de 428 K€ et par une perte financière du même montant enregistrée au compte de résultat. Il s'agit de différentes options d'achat de devise (USD) pour un montant global de 8,8 MUSD s'échelonnant sur des échéances d'octobre 2009 à mai 2010. Au 30 septembre 2009, les instruments dérivés ayant été souscrits pour couvrir les opérations d'exploitation en devise ont donné lieu à une perte latente de 19 K€ comprise dans le résultat opérationnel.



■ **Position nette de la Société en dollar au 31 mars 2009 (base consolidée)**

En K USD	31/03/2009
Actifs	14 753
<i>Dont stocks et en-cours</i>	8 860
<i>Dont clients</i>	4 955
<i>Dont actif d'impôts</i>	300
<i>Dont autres actifs courants</i>	200
<i>Dont trésorerie</i>	438
Passifs	7 538
<i>Dont fournisseurs</i>	2 494
<i>Dont emprunts à court terme</i>	847
<i>Dont trésorerie à court terme</i>	2 946
<i>Dont passif d'impôts</i>	200
<i>Dont autres passifs courants</i>	1 051
Position nette avant gestion	7 215
Position hors bilan* (contrats de change à terme)	428
Position nette après gestion	7 643

*Valorisation des instruments de couverture

■ **Analyse de la sensibilité au risque de change**

En K	31/03/2009
Chiffre d'affaires	
Euros	7 000
Dollars	35 700
Total	42 700
Achats et charges	
Euros	10 488
Dollars	31 074
Total	41 562
Solde (position de change)	
Euros	-3 488
Dollars	4 626
Couverture	
Achat à terme de USD	428
Vente à terme	428
Position nette en dollar USD	4 624
Variation +/- 1 %	46,3
Variation du dollar USD sur l'exercice	-15,8%
Impact sur les résultats en euros	-176,9
Position nette avec hors bilan	4 189
Variation +/- 1 %	42,0



4.3.2. RISQUES DE CONVERSION

Les états financiers consolidés de CYBERGUN sont présentés en euro. Les actifs, passifs enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euro, au taux de change applicable au jour de la clôture de l'exercice, pour être intégrés dans les états financiers.

Dans ce cas, la valeur en euro des actifs, passifs, initialement libellés dans une tierce devise diminuera et inversement en cas de dépréciation.

4.3.3. RISQUES DE CREDIT / DE CONTRE-PARTIE

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

4.3.4. RISQUES DE TAUX

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

L'exposition du Groupe à une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

Néanmoins, CYBERGUN assure une gestion rigoureuse du risque de taux afin de contrôler son exposition aux risques de marché dans des limites acceptables. Plus particulièrement, le Groupe gère le risque de taux en procédant à des souscriptions d'instruments de couverture de taux.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 30 septembre 2009, date du dernier arrêté comptable, était le suivant :

En K€	Total	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au delà
Passifs financiers	-16 139	-4 444	-11 695	0
Actifs financiers (non courants)	282	282	0	0
Actifs financiers (de transaction)	229	229	0	0
Actifs financiers (trésorerie)	4 183	4 183	0	0
Position nette avant gestion	-11 445	250	-11 695	0
Hors bilan	0	0	0	0
Position nette après gestion	-11 455	250	-11 695	0
Impact d'une variation défavorable de 1 % sur 12 mois	- 27,9			



L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 mars 2009 était le suivant :

En K€	Total	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au delà
Passifs financiers	-17 161	- 5 162	-11 999	0
Actifs financiers (non courants)	250	250	0	0
Actifs financiers (de transaction)	363	363	0	0
Actifs financiers (trésorerie)	2 926	2 926	0	0
Position nette avant gestion	-13 628	-1 623	-11 999	0
Hors bilan	0	0	0	0
Position nette après gestion	-13 622	-1 623	-11 999	0
Impact d'une variation défavorable de 1 % sur 12 mois	- 44,7			

4.3.5. RISQUES SUR ACTIONS

Au 30 septembre 2009, CYBERGUN détient un portefeuille d'actions du type « matières premières » pour se couvrir contre les fluctuations du cours des matières premières ainsi qu'un portefeuille constitué d'actions propres.

Au 30 septembre 2009 (en €)	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	312 814	1 204 224
Hors bilan	0	0
Position nette globale	312 814	1 204 224

4.3.6. RISQUES HORS BILAN

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan du Groupe au 31 mars 2008, 31 mars 2009 et au 30 septembre 2009, date du dernier arrêté comptable :

	30/09/2009	31/03/2009	31/03/2008
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0	0
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	579	1 288	2 154
Avals, cautions et garanties données	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0
Total	579	1 288	2 154

La présentation des engagements hors bilan qui est faite, n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif, selon les normes comptables en vigueur.



4.4. RISQUES JURIDIQUES

4.4.1. LITIGES EN COURS ET FAITS EXCEPTIONNELS

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

4.5. ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE

Le Groupe a souscrit des assurances présentant des garanties qu'elle estime compatibles avec les risques couverts.

Le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité, susceptibles d'être assurés, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

Ces polices et leur adéquation aux besoins de l'entreprise sont revues régulièrement et au minimum une fois par an.

■ Responsabilité civile (RC)

✓ RC « Exploitation »

La Responsabilité Civile « Exploitation » couvre les dommages corporels, matériels et immatériels dont:

- Dommages corporels résultant d'accidents de travail ou de maladies professionnelles ;
- Dommages matériels et immatériels consécutifs ;
- Dommages aux biens mobiliers confiés (dommages matériels et immatériels consécutifs) ;
- Dommages immatériels résultant de dommages non garantis ;
- Dommages immatériels ne résultant d'aucun dommage (fausse manœuvre) ;
- Atteinte accidentelle à l'environnement *hors installations classées soumises à autorisation* (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs).

✓ RC « Après livraison »

La Responsabilité Civile « Après Livraison » couvre les dommages corporels, matériels et immatériels dont :

- Dommages immatériels résultant de dommages aux produits livrés et aux travaux exécutés ;
- Dommages immatériels ne résultant d'aucun dommage (vice caché, malfaçon) ;
- Frais de retrait engagés par l'assuré.

✓ Défense

- Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ;
- Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives.



✓ Assistance juridique / Recours

Assistance juridique dont : honoraires d'avocat ou de conseil :

- Référé, assistance à une mesure d'instruction ou devant une commission administrative, un tribunal d'instance ou de police ;
- Tribunal de grande instance ;
- Cour d'appel ;
- Cour de cassation ou Conseil d'Etat ;
- Transaction amiable.

✓ RC « Dirigeants »

- Information juridique de dirigeant ;
- Protection fiscale du dirigeant ;
- Responsabilité civile du dirigeant ;
- Aide psychologique du dirigeant ;
- Réhabilitation image de l'entreprise ;
- Assistance rapatriement du dirigeant.

■ **Multirisque professionnel/industrielle**

- Incendie, risques annexes (tempête, grêle, neige sur toiture, dégât des eaux, gel, chute d'appareils aériens, choc de véhicules terrestres, actes de vandalisme et de sabotage, attentats, actes de terrorisme, émeutes et mouvements populaires, dommages d'ordre électrique) et catastrophes naturelles ;
- Frais et pertes consécutifs aux dommages matériels garantis ;
- Recours ;
- Vol ;
- Bris de glaces ;
- Bris de machines des matériels informatiques et de bureautique.

■ **Perte d'exploitation**

- Incendie, foudre, explosion, fumées ;
- Tempête, grêle, neige sur la toiture ;
- Dégâts des eaux, gel ;
- Chute d'appareils aériens. Franchissement du mur du son ;
- Choc de véhicules terrestres ;
- Actes de vandalisme et de sabotage, attentats, actes de terrorisme, émeutes, mouvements populaires ;
- Catastrophes naturelles (loi du 13 Juillet 1982).

■ **Transport de marchandises**

- Transport de marchandises et faits de guerre par voie terrestre, maritime et aérienne ;
- Couverture du risque terrorisme pour débarquement sur le sol USA ;
- CYBERGUN est très attentif au nombre de containers embarqués sur un même navire afin d'être systématiquement couvert ;
- Couvertures des risques clients nationaux et à l'export.



■ **Polices SFAC et COFACE**

La Société a souscrit des contrats d'assurance auprès de la SFAC et de la COFACE afin de bénéficier d'une couverture contre le risque de non-paiement des créances détenues sur ses clients. Ces contrats permettent à la Société de mener une gestion du risque client par un contrôle mensuel des soldes et par un suivi des garanties.

4.6. RISQUES INDUSTRIELS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Du fait de la nature de l'activité de CYBERGUN, il n'existe pas de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité, les résultats de la Société.

Par ailleurs, le développement durable mobilise tous les postes, tous les pays et tous les collaborateurs de CYBERGUN. Dans les faits cela se concrétise par la réduction de la taille des cartons, la réutilisation des cartons de livraison dans les différentes filiales, le broyage et le recyclage des papiers de bureaux, l'utilisation croissante d'Internet qui limite l'impression de papiers, l'investissement dans un nouveau système de chauffage avec utilisation d'électricité verte, renouvellement du parc véhicule par des voitures hybrides et invention et développement de la bille biodégradable en remplacement de la bille plastique.



5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR

■ **Dénomination sociale (article 3 des statuts)**

La Société a pour dénomination sociale: « **CYBERGUN** ».

Les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale précédée ou suivie immédiatement des mots « Société Anonyme » ou des initiales « S. A », de l'énonciation du montant du capital social, ainsi que du lieu et du numéro d'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés.

■ **Objet social (article 2)**

La société a pour objet en France et à l'étranger directement ou indirectement :

- **prestations de services, négoce et transformation de tous produits et matières, notamment pour les loisirs et le modélisme**

et plus généralement, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe (article 2).

5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR

■ **Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)**

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro d'identification 337 643 795.

5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR

■ **Date de création de la Société**

La Société a été créée le 14 avril 1986 (anciennement « LES TROIS PYLONES »).

■ **Durée de vie de la Société (article 5)**

La durée de la Société est de quatre vingt dix neuf années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation dans les conditions prévues par la loi.



5.1.4. SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR

■ Adresse du siège social (article 4)

Le siège social de CYBERGUN se situe dans la Zone d'Activité Les Bordes, aux 9/11 rue Henri Dunant, à Bondoufle (91070), FRANCE.

Téléphone : 01 69 11 71 00

Fax : 01 69 11 71 01

■ Forme juridique (article 1)

Initialement constituée sous la forme d'une société à Responsabilité Limitée, la Société a adopté, à compter du 1^{er} août 1995 la forme d'une Société Anonyme.

5.1.5. EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR

■ Historique

En 1983 Jérôme MARSAC (Président de CYBERGUN), passionné de modèles réduits, crée avec Vincent BOUVET leur première entreprise : CIMB - COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE MARSAC BOUVET – société d'importation et de distribution de maquettes et de modèles radio - commandés auprès de revendeurs spécialisés. Avec une progression fulgurante de l'activité (un volume d'affaires de 47 millions de Francs en **1990** pour un effectif de 30 personnes), et l'élargissement de la gamme, la société CIMB devient rapidement « leader » sur le marché des modèles réduits dynamiques en France. Elle intéresse alors le Groupe JOUEF, fabricant national de trains miniatures, auquel elle est revendue en **1991**.

Dans le même temps, la société "LES TROIS PYLONES" est créée en **1986** pour le commerce de modèles « ready to fly » (par opposition au kit). Elle développe progressivement son activité et devient, en **1993**, une société d'importation et de distribution de produits inédits : les AIR SOFT GUN®, répliques de pistolets factices projetant des billes en plastique de 6mm. De faible puissance et donc inoffensives, ces copies conformes, aux capacités de reproduction multiples, sont réservées à un public majeur.

La Société, devenue alors une Société Anonyme, signe en **1997** son premier contrat de licence exclusive européenne (aujourd'hui élargie au monde) avec SMITH & WESSON ®. Ce contrat lui permet l'importation et la distribution de modèles de marques dont les droits intellectuels sont garantis. Les autres grands noms de la défense (COLT®, SIG SAUER, TAURUS®, IMI (UZI®), DESERT EAGLE™, FAMAS, TANFOGLIO®, MAUSER, THOMPSON®, AUTO-ORDNANCE, KALASHNIKOV, etc.), conscients des enjeux que cela représente, n'hésitent pas à suivre le mouvement. La société " LES TROIS PYLONES " devient alors en quelques années leader mondial sur le marché de la réplique exacte de pistolets sous licences. La plupart des marques détenues par LES TROIS PYLONES connaissant une notoriété sans égale, assurent à la Société une réussite exemplaire.

Entre **1996** et **1999**, le chiffre d'affaires progresse de 400 %. LES TROIS PYLONES simplifie son nom pour devenir «3 P». Et, le 9 décembre 1999, l'entreprise entre sur le Marché Libre de la Bourse de Paris. Au début de l'année **2000**, 3P signe un contrat de licence exclusive mondiale avec COLT® portant sur la marque et l'intégralité de ses modèles (dont les pistolets vidéo). BERETTA®, TAURUS® et DESERT EAGLE™ ne tardent pas à suivre, offrant à 3P de nouveaux débouchés. En **septembre 2001**, 3P S.A. devient CYBERGUN S.A. 2001 est aussi l'année des premières prises de commandes aux USA, territoire encore non exploité par CYBERGUN.



En **2002**, le marché américain prend son essor, et représentera à la fin de l'exercice (clos au 31 mars 2003) 24,1 % du chiffre d'affaires total de CYBERGUN (33,3 % de l'export). En Europe, les ventes se maintiennent, avec la conquête de nouveaux marchés, notamment en Europe de l'Est, et la signature de nouvelles licences avec les intervenants du marché japonais. 2002 sera aussi l'année des grands investissements (R&D: achats de moules, créations de packaging, innovations techniques). Le 5 juillet 2002, CYBERGUN réussit son transfert au Second Marché d'EURONEXT.

2003 s'affiche comme l'année de la croissance (+ 66%), essentiellement tirée par les USA. Ce succès a justifié la création de la filiale CYBERGUN USA LLC, en novembre 2003 à Fort Lauderdale, FLORIDE, et l'embauche de personnel qualifié pour épauler le distributeur SOFTAIR USA, dont John STEELE, auparavant vice-président du licensing chez SMITH & WESSON. 2003 est aussi l'année des dépôts de 2 brevets révolutionnaires : BAX et CYCLONE.

Pendant l'exercice **2004**, CYBERGUN – via sa filiale américaine - crée 3 boutiques SOFTAIR DEPOT aux Etats-Unis et rachète son grossiste répartiteur SOFTAIR USA, qui devient donc filiale à 100% du Groupe. Au cours de l'exercice, CYBERGUN négocie un important contrat avec une grande chaîne de magasins, portant ainsi le nombre de points de vente de 1 300 à 2 600 aux USA. Fin septembre 2004, CYBERGUN acquiert la licence BERETTA, 19ème marque dans son portefeuille.

En **2005** CYBERGUN se concentre sur l'amélioration de la rentabilité en se désengageant de l'activité boutique en France et aux USA, et en augmentant son réseau de distribution aux USA (plus de 5 000 points de vente au 31 mars 2006). En septembre 2005, la "District Court" du MINNESOTA donne raison à CYBERGUN dans le procès qui l'opposait à un sous-traitant ayant contrefait des modèles DESERT EAGLE. Mi-mars **2006** le Groupe signe un nouveau contrat avec l'Américain COLT, qui rallonge la durée et étend l'objet du contrat de licence exclusif initial signé 6 ans plus tôt. Fin mars, CYBERGUN signe avec SCHMEISSER International une 21ème licence, qui permettra au Groupe de reproduire et distribuer le célèbre fusil-mitrailleur MP-40 dans le monde entier.

Parallèlement CYBERGUN augmente son exposition dans les linéaires américains, et continue d'investir en R&D, notamment en créant la bille 100% BIO.

Sur l'exercice **2006** (avril 2006-mars 2007), le chiffre d'affaires s'élève à 36,3 millions d'euros, en hausse de 26,3 % à taux de change constant. Les USA représentent désormais 79 % du CA du Groupe, qui acquiert en janvier 2007 la société américaine PALCO, et compte désormais plus de 7 000 points de vente outre-Atlantique. En février 2007, CYBERGUN renouvelle avec Michail Timoféievitch KALASHNIKOV une licence exclusive mondiale plus large et de longue durée. En mars, le tribunal de Taipei, à TAIWAN, valide le jugement de la « District Court » of MINNESOTA condamnant le contrefacteur taïwanais à verser des indemnités à SOFTAIR USA, filiale à 100% de CYBERGUN, pour avoir commercialisé des modèles contrefaits de DESERT EAGLE. En Europe, la croissance reprend, grâce à une redynamisation des équipes commerciales en France et à la signature de nouveaux contrats avec des agents européens. L'exercice 2006 marque également le succès du repositionnement de la production en Chine, la concrétisation industrielle de ses brevets, et la poursuite de ses dépôts de marques à l'international.

En **2007** (avril 2007-mars 2008), CYBERGUN réalise un chiffre d'affaires de 34,9 millions d'euros. Le ralentissement de la croissance se fait sentir aux USA, qui ne représentent plus que 65% des ventes du Groupe, mais CYBERGUN sait rebondir en recentrant son activité sur le vieux continent. Le Groupe se concentre aussi pendant l'exercice sur la réduction des coûts aux USA, suite à la délocalisation de sa filiale SOFTAIR USA de San Francisco à Dallas et à l'intégration de la société PALCO MARKETING, dont les synergies offrent désormais des résultats tangibles. Parallèlement CYBERGUN poursuit sa croissance externe par l'acquisition le 1er avril **2008** de la société TECH GROUP. Le département juridique toujours très actif, dénombre en fin d'exercice un nombre impressionnant de victoires contre les contrefacteurs, et ajoute 2 licences à son portefeuille (KAHR et GSG) plus des élargissements de durée et de domaines sur des licences existantes.

Pour l'exercice **2008** (avril 2008-mars 2009) le Groupe CYBERGUN réalise un chiffre d'affaires de 42,7 millions d'euros, soit une croissance de + 23,4 % en données publiées, et + 7,8 % à taux de



change et périmètre constants (hors TECH GROUP). Malgré la crise mondiale, CYBERGUN a su maintenir une croissance soutenue et régulière tout au long de l'exercice. La filiale SOFTAIR USA accueille en juin 2008 Mark SKROCKI au poste de Directeur Marketing pour les ETATS-UNIS. Mark officiait depuis 1999 chez le leader américain des articles de paintball : JT SPORTS. Enfin, la croissance externe continue avec l'acquisition, annoncée le **16 mars 2009**, de la société danoise X-GUNS, spécialisée dans la distribution d'armes factices et d'accessoires. Cette acquisition permet d'élargir l'offre, notamment dans le domaine des accessoires, et de développer la distribution de toute la gamme CYBERGUN dans les pays scandinaves.

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES JUSQU'A LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE

De manière générale, les investissements de la Société sont relativement limités et correspondent à des licences en ce qui concerne les immobilisations incorporelles et à des moules servant à la fabrication des produits en ce qui concerne les immobilisations corporelles.

En K€	30/09/2009 6 mois	31/03/2009 12 mois	31/03/2008 12 mois	31/03/2007 12 mois
Acquisitions d'immobilisations	-675	-586	-344	-852
Cessions d'immobilisations	598	101	6	311
Incidence des variations de périmètre	-77	-803	-	-9 736
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-154	-1 288	-338	-10 277

5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

Néant.

5.2.3. INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES

CYBERGUN ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes.



6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1. LE METIER DE CYBERGUN

■ Le tir de loisir

CYBERGUN est une société de droit français dont le métier est la conception, la fabrication (exclusivement fables) et la distribution de pistolets de loisir et d'accessoires associés.

Leader mondial du tir de loisir, CYBERGUN propose une large gamme de produits de loisir qui s'étend des pistolets « Softair », répliques inoffensives d'armes projetant des billes en plastique, aux pistolets « Paintball » et « Wipe Out » dont les munitions sont constituées de peinture ou de craie.

En plastique ou en métal, les Softair ou « Air Soft Gun », sont des armes à feu factices qui projettent des billes en plastique de 6 mm de diamètre avec une puissance inférieure à 1 joule. Les pistolets Softair de CYBERGUN sont absolument inoffensifs.

Grace à un portefeuille de plus de 20 licences de grandes marques, détenues pour la plupart en exclusivité à l'échelle mondiale, CYBERGUN propose à ses clients les répliques parfaites des armes à feu les plus prestigieuses : DESERT EAGLE, COLT, SIG SAUER, FAMAS, KALASHNIKOV, SMITH & WESSON, etc.

L'exactitude et la qualité de ces copies conformes, reproduites à l'échelle 1/1, attirent un large public constitué de joueurs, de collectionneurs, d'adeptes du grand écran et de professionnels de la sécurité. Une large communauté essentiellement constituée de « jeunes adultes » majeurs.

En 2008, CYBERGUN a élargi sa gamme de produits en intégrant TECH GROUP HONG KONG. Acquis au mois d'avril, cette société anglaise est spécialisée dans la conception et la fabrication de pistolets Paintball pour enfants. Elle propose également une gamme de pistolets Wipe Out. L'offre de cette société est très complémentaire à celle de CYBERGUN puisqu'elle s'adresse aux enfants de 5 à 12 ans.

Le catalogue de CYBERGUN comporte également un grand nombre de consommables (billes, cartouches de peinture, etc.) et d'accessoires associés aux produits proposés (mallettes, cibles, viseurs, etc.).

CYBERGUN est un acteur original qui dispose de la qualification « Entreprise Innovante » d'OSEO/ANVAR accordée en 2005 et renouvelée en décembre 2008 pour une durée de 3 ans.

■ Le divertissement sécurisé

Les produits AIR SOFT GUN®, ou SOFTAIR® (marques déposées par CYBERGUN), sont des répliques d'armes à feu qui procurent de véritables sensations grâce à une précision de tir optimale, tout en garantissant une parfaite innocuité.

Ces produits sont absolument inoffensifs pour peu que l'on respecte quelques règles élémentaires : ne pas viser une personne ou un animal, ne pas utiliser ou exhiber ces répliques dans les lieux ou transports publics, etc.

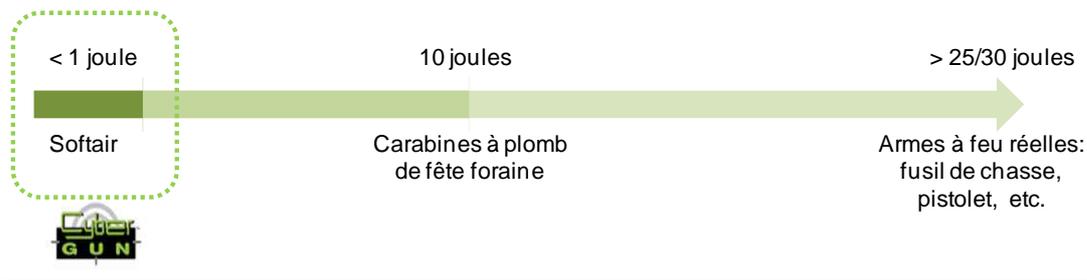


La vente de ces modèles est réglementée par le décret n°99-240 du 24 mars 1999 relatif aux conditions de commercialisation de certains objets ayant l'apparence d'une arme à feu. Celui-ci stipule que la vente est réservée à un public majeur et que l'énergie doit être comprise entre 0,08 joules et 2 joules. Selon la réglementation, les produits sont apparentés à des jouets au-dessous de 0,08 joules et à des armes au-dessus de 2 joules. Les produits se trouvant dans cette fourchette de puissance comme les Softair sont assimilés à des armes factices.

Pour information, l'énergie développée par les carabines à plomb de fête foraine est d'environ 10 joules et celle d'un vrai fusil de chasse dépasse les 25 joules.

Positionnement des Softair en fonction de l'énergie dégagée (en joule)

Source : CYBERGUN, ATOUT CAPITAL



6.1.2. LES MARCHES DE CYBERGUN

Leader mondial du tir de loisir, CYBERGUN est un acteur global du tir de loisir qui adresse quatre principaux marchés :

■ Le sport en plein air (« Outdoor »)

Les AIR SOFT GUN ® offrent à la fois la performance et la sécurité nécessaires à la pratique du tir en plein air. En effet, ils procurent de véritables sensations grâce une précision de tir optimale tout en préservant un haut degré de sécurité. Les pistolets Softair de CYBERGUN attirent aussi bien les amateurs de tir de loisir que les professionnels de la sécurité.

Les produits TECH GROUP (Paintball et Wipe Out) adressent également les amateurs du tir de loisir « Outdoor ». Néanmoins, ces produits s'adressent davantage à un public constitué d'enfants (5 à 12 ans).

■ Le tir sur cible

En proposant des répliques fidèles des armes originales, douées d'une précision de tir impressionnante pour leur faible énergie, CYBERGUN a séduit une clientèle de professionnels de la sécurité.

■ Les collectionneurs

Les Softair de CYBERGUN font également des adeptes chez les collectionneurs passionnés d'armes à feu. Cette clientèle apprécie tout particulièrement l'exactitude et l'authenticité des répliques de CYBERGUN ainsi que leur coût tout à fait raisonnable.



■ Les adeptes du grand écran / des jeux vidéo

Les produits de CYBERGUN adressent aussi les acteurs de la grande consommation et plus particulièrement les adeptes du grand écran et des jeux vidéo. En acquérant la réplique d'une arme à feu, le consommateur s'identifie à ses héros de films, de jeux vidéo ou même de bandes dessinées.

CYBERGUN bénéficie largement de l'ensemble de ces médias qui génèrent un véritable marketing indirect, gratuit mais très efficace. En effet, les sorties des grands blockbusters engendrent régulièrement des effets favorables sur les ventes des répliques de pistolets CYBERGUN. Les grosses productions hollywoodiennes, dans lesquelles les armes sont légion, font la promotion des grandes marques d'armes à feu (Matrix, James Bond, Indiana Jones, Rambo, etc.).

6.1.3. L'OFFRE DE CYBERGUN

CYBERGUN dispose d'une offre de produits de divertissement intemporels et incomparables à plusieurs niveaux.

A ce jour, le catalogue compte 200 références de produits dont la gamme de prix varie de 15 euros à 500 euros, avec un prix moyen inférieur à 60 euros.

L'offre de CYBERGUN se décompose en quatre grandes catégories de produits :

- Les pistolets à billes pour le tir sportif ;
- Les pistolets destinés aux collectionneurs ;
- Les accessoires et consommables ;
- Les « pistolets – jouets ».

■ Les AIR SOFT GUN® : pistolets factices pour le tir sportif

Les AIR SOFT GUN® sont des répliques d'armes en plastique ou en métal qui projettent des billes en plastique de forme sphérique de 6 mm de diamètre. Le fonctionnement de ces produits repose sur trois principaux mécanismes : pompe à ressort, expansion de gaz ou moteur électrique. De faible puissance (< 1 joule), ces répliques d'armes à feu sont inoffensives.

Ces pistolets Softair sont destinés à un public majeur constitué d'amateurs de tir sur cibles ou en plein air. Répliques de grands modèles d'armes tels que COLT ou SMITH & WESSON, les AIR SOFT GUN procurent de véritables sensations de tir. Grâce à une précision de tir optimale, ces pistolets factices attirent aussi bien les amateurs que les professionnels.

Ci-dessous, une illustration de la qualité des AIR SOFT GUN avec notamment la réplique du pistolet M645 SMITH & WESSON équipé d'un silencieux (modèle de gauche), un fusil de la même marque (au centre) et la copie conforme du DOUBLE EAGLE de COLT (modèle de droite).

Modèles de pistolets AIR SOFT GUN

Source : CYBERGUN





La projection s'effectue soit au coup par coup, en ramenant manuellement la culasse de l'arme factice et en comprimant ainsi une pompe, soit de manière semi-automatique ou automatique, par l'action d'un gaz de propulsion (Co2) ou d'électricité.

Dans tous les cas, la puissance est faible (supérieure à 0,08 joule mais inférieure à 1 joule) afin d'écartier tout danger dans le cadre de l'utilisation normale mais raisonnable de ces produits, tout en offrant la puissance nécessaire au divertissement.

■ **Les objets de collection : répliques fidèles des grandes armes de guerre**

La gamme Softair comporte également des produits destinés au monde des collectionneurs. En effet, CYBERGUN propose des modèles très sophistiqués dont l'exactitude est remarquable. Ce savoir faire a permis au Groupe de capter une clientèle constituée de collectionneurs de répliques d'armes de guerre, attirés par l'authenticité et l'exhaustivité de l'offre de CYBERGUN.

En effet, grâce à son portefeuille de licences de marques, CYBERGUN dispose d'un catalogue comptant environ 200 références. Le consommateur dispose d'un large choix au niveau des marques (plus de 20 licences de marques) mais aussi au niveau des modèles de la marque qu'il aura retenue (COLT/DOUBLE EAGLE, COLT/DELTA ELITE, COLT/M16, etc.).

Une offre très fournie qui attire également les maisons de production cinématographiques désireuses d'équiper les acteurs des armes factices paraissant les plus vraies possible.

Ci-dessous une représentation de l'authenticité des répliques proposées par CYBERGUN avec la copie conforme d'un fusil à pompe M500 CRUISER de la marque MOSSBERG (modèle de gauche), le fameux fusil AK 47 de la marque KALASHNIKOV (au centre) et la réplique du G2 de FAMAS (à droite)

Modèles de pistolets AIR SOFT GUN

Source : CYBERGUN



Malgré la ressemblance saisissante entre ces objets de collection et des armes réelles, il est utile de rappeler que ces produits projettent des billes en plastique avec une puissance sécurisante et que par conséquent ils sont inoffensifs.

Le Softair représente le cœur de métier de CYBERGUN. Au terme du premier semestre de l'exercice en cours (clôture semestrielle le 30 septembre 2009), le Softair représentait 63 % du chiffre d'affaires consolidé.

■ **Les consommables et accessoires**

L'offre de CYBERGUN comporte un grand nombre d'accessoires associés aux gammes de pistolets factices que le Groupe commercialise.



Au travers de son catalogue, CYBERGUN propose des munitions (billes, grenades de billes, peinture, craie, etc.), des accessoires (visées optiques, bi-pieds, cibles, silencieux, mallettes, etc.) et mêmes des équipements pour les joueurs (vestes de camouflage, sacs à dos, ceinturons, etc.).

Quelques produits du catalogue d'accessoires

Source : CYBERGUN



Au 30 septembre 2009, les accessoires et consommables représentaient 25 % du chiffre d'affaires du Groupe.

■ Les jouets

Cette gamme de produits représente le solde du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe. Son cœur de cible est l'enfant de 5 à 12 ans. Il s'agit de pistolets en plastique tirant soit des munitions de peinture pour les produits Paintball, soit des munitions à base de craie pour la catégorie Wipe Out.

Ces produits sont conçus et fabriqués par TECH GROUP, société anglaise intégrée par CYBERGUN en avril 2008. TECH GROUP a développé, depuis 1999, une gamme de jouets utilisant notamment un procédé à base de craie au lieu des traditionnelles billes de peinture, une innovation particulièrement appréciée des consommateurs (Wipe Out).

Modèles de pistolets Paintball et Wipe Out

Source : CYBERGUN



6.1.4. LE MODELE ECONOMIQUE DE CYBERGUN

CYBERGUN dispose d'un modèle économique pertinent basé sur la maîtrise des étapes clés de la chaîne de valeur de son métier.

■ Les grandes étapes de la fabrication

Comme évoqué, l'intégralité de la fabrication des produits est sous-traitée en Asie (Chine, Taiwan, Philippines, Japon). Ce choix permet à CYBERGUN de contrôler la fabrication sans en subir les contraintes. En effet, la production est toutefois placée sous le contrôle de CYBERGUN qui assure une veille régulière du processus de fabrication des produits. A ce titre, la Société entretient des relations privilégiées avec ses partenaires industriels.



En amont de la fabrication, CYBERGUN intervient dès la conception des produits, au niveau des outillages et des packagings. Le Groupe réalise la conception et effectue les travaux de Recherche et Développement qui déterminent la base de travail des sous-traitants. C'est CYBERGUN qui fournit à ses fournisseurs les moules de fabrication dont elle détient l'exclusivité de par ses licences.

La qualité des produits est vérifiée sur les sites de fabrication, par un cabinet spécialisé implanté à Hong Kong (société EKKO). Le contrôle de qualité est effectué au niveau des chaînes de production ainsi qu'à l'embarquement des marchandises.

Une fois les produits montés, emballés puis vérifiés, ils sont directement expédiés aux Etats-Unis et en Europe. La Société dispose d'entrepôts en France, à Bondoufle (2 800 m²), et d'une plateforme de logistique aux Etats Unis à Minneapolis. A Dallas, la logistique est externalisée afin d'apporter plus de flexibilité. Le Groupe est capable d'assurer des livraisons en J+1.

Le processus industriel

Source : CYBERGUN



■ La distribution

CYBERGUN a fait le choix stratégique de travailler avec des partenaires fiables et indépendants, répartis à travers toute l'Europe et les Etats-Unis. En Asie, CYBERGUN a opté pour la concession de sous licence. A ce jour, le Groupe dispose de plus de 10 000 points de vente dans le monde.

Sur le marché nord américain, la commercialisation des produits s'opère à travers environ 7 000 points de vente constitués essentiellement de « Chain Stores » (Grandes Surfaces Spécialisées). Parmi ces grandes enseignes : BIG 5, SPORTS AUTHORITY, ACADEMY SPORTS & OUTDOORS, DUNHAM'S SPORTS, MC SPORTS, SPORT CHALET, etc.

CYBERGUN est présent en Amérique du Nord depuis plus de 9 ans par l'intermédiaire de SOFTAIR USA, devenue filiale à 100 % en avril 2004. SOFTAIR USA livre essentiellement les grossistes nationaux précités tandis que l'acquisition de PALCO a permis d'approvisionner un réseau de plus de 1 600 détaillants. Depuis 2004, CYBERGUN exploite également le canal des « GSA » (Grandes Surfaces Alimentaires) et notamment KMART et WALL MART. Enfin, la distribution s'effectue également au travers des magasins de jouets pour la gamme de produits destinés aux enfants.

En Europe, CYBERGUN travaille avec des distributeurs ou grossistes souvent exclusifs et parfois liés par un contrat d'achat sur l'année (AB fond Produkter en Suède ou GSG en Allemagne). Le Groupe est présent dans plus de 20 pays en Europe. Les produits sont distribués à travers environ 3 000 points de vente répartis dans toute l'Europe.

En France, CYBERGUN compte 2 grossistes et 750 points de ventes. Ces derniers sont principalement approvisionnés depuis le siège de Bondoufle (30 km au sud de Paris), qui bénéficie de 2 800 M² d'entrepôts et 800 M² de bureaux.



Le processus commercial

Source : CYBERGUN



En Asie, le Groupe a opté pour la concession de sous-licences aux fabricants de jouets indépendants. Ces accords, au nombre de 3 à ce jour, permettent à CYBERGUN de pénétrer le marché asiatique tout en fidélisant ses sous-traitants.

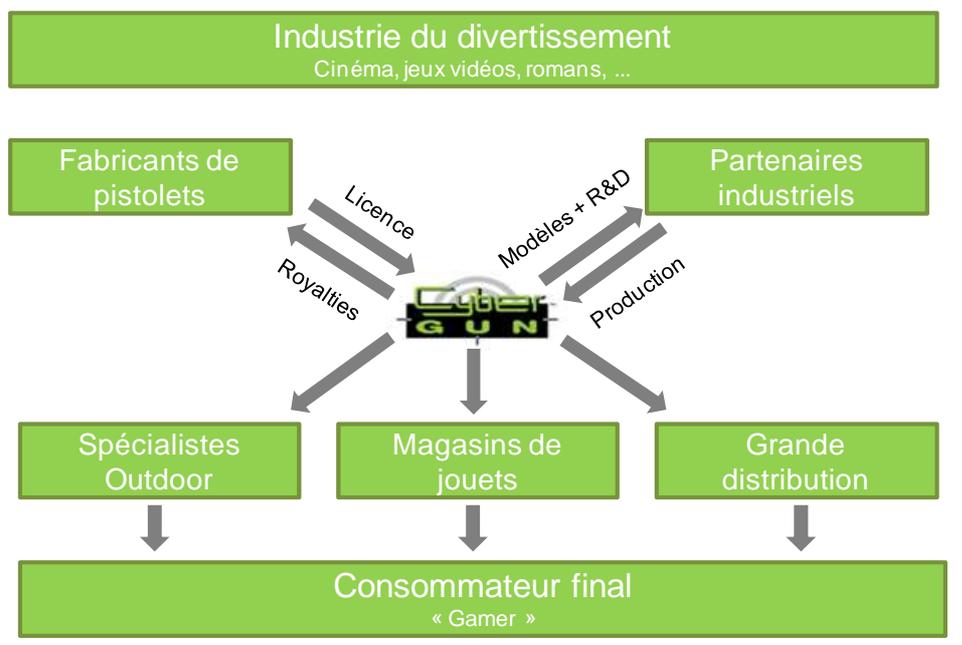
Dans le cadre de ses contrats de licences, CYBERGUN est autorisée à concéder à des fabricants un droit de commercialisation des Softair en échange d'une redevance appelée « royauté ». Ces accords de sous-licence permettent aux fabricants de vendre les produits en toute légalité sur un secteur géographique limité (Asie).

Les contrats de sous-licence portent sur une durée maximum de 2 ans. Ils sont renouvelés et renégociés périodiquement. A ces contrats sont associés l'encaissement par CYBERGUN de redevances calculées sur les ventes et de sommes fixes définies contractuellement (cf. § 4.1.5).

■ L'écosystème de CYBERGUN

Schéma simplifié de l'écosystème de CYBERGUN

Source : CYBERGUN





6.1.5. LES LICENCES DE MARQUE

L'exploitation de licences de marques est au cœur de la stratégie de CYBERGUN. Entre 1997, année de la première signature de licence (avec SMITH & WESSON), et aujourd'hui, la Société a multiplié les accords avec les grands fabricants d'armes.

■ Un portefeuille de licences unique au monde

CYBERGUN est la seule société au monde à détenir et à exploiter des licences de la majorité des fabricants d'armes. Cet avantage concurrentiel est aujourd'hui une barrière à l'entrée sur ce marché car la Société a acquis une expérience dans ce domaine et un fort pouvoir de négociation avec les fabricants.

La société a conclu un certain nombre de contrats de licences exclusives avec des fabricants d'armes lui conférant le droit de reproduire et de commercialiser des fac-similés d'armes ; ces contrats de licences ont des durées variables et sont renouvelés et renégociés périodiquement.

A ces contrats sont associés le paiement par CYBERGUN de redevances calculées sur les ventes et de sommes fixes définies contractuellement dans certains cas (cf. § 4.1.5).

A ce jour, CYBERGUN dispose d'un portefeuille de plus de 20 licences exclusives mondiales.

Les principales licences de marques de CYBERGUN

Source : CYBERGUN



Chaque licence donne à CYBERGUN le droit de concevoir, d'exploiter et de développer des produits portant la marque concernée. La Société réalise à partir d'exemplaires originaux les moules pour reproduire et fabriquer la réplique exacte en série par le biais de la sous-traitance.

Le modèle contractuel de ces licences est classique, le licencié s'engage à reverser une somme minimum correspondant dans la plupart des cas à un pourcentage d'un objectif réalisé sur l'année. En moyenne, la durée de vie d'un contrat de licence est de 10 ans.

CYBERGUN affiche clairement sa volonté de poursuivre sa politique de licences en obtenant le renouvellement des contrats arrivant à échéance et en procédant à l'acquisition de nouvelles licences.



■ Une politique volontariste de lutte contre la contrefaçon

L'industrie du jouet est souvent la cible des sociétés pirates peu soucieuses de la sécurité des consommateurs et notamment de celle des enfants. Pour des jouets comme les pistolets à billes, la contrefaçon représente un risque important pour la sécurité (puissance non réglementaire, enrayement, ...).

CYBERGUN a procédé à l'enregistrement de ses concessions exclusives de licences de marques à l'Institut National de la Propriété Industrielle. Ainsi, tout acte d'utilisation de ces marques sans autorisation préalable de la société est considéré comme un acte de contrefaçon. La répression des actes de contrefaçon pour importation, exportation ou production, est prévue par la loi n°94102 du 5 février 1994 modifiée par la loi n°2004-204 du 9 mars 2004, qui a considérablement élevé le niveau des sanctions pénales prévues à l'article L 716-9 du Code de la Propriété Intellectuelle. Désormais, la contrefaçon de tout droit de propriété intellectuelle et donc de marque est puni d'un emprisonnement de 4 ans et d'une amende de 400 000 €.

CYBERGUN est aujourd'hui particulièrement bien armée pour lutter contre les reproducteurs illégaux d'armes à feu. Les licences sont gérées par le département juridique de CYBERGUN dont l'expertise est un élément essentiel du bon fonctionnement de l'exploitation des différents contrats. Ce département est chargé de la gestion complète des licences mais aussi des procédures de lutte contre les contrefacteurs.

Si pendant 5 ou 6 ans, la Société traitait environ une procédure par mois, aujourd'hui c'est prêt d'une procédure par semaine qui est soumise à l'examen des équipes de juriste de CYBERGUN. Par ailleurs, la Société a également étendue sa surveillance aux sites internet susceptibles de commercialiser des contrefaçons.

6.2. LE MARCHÉ DU JOUET ET DES JEUX

6.2.1. LES DONNEES DU MARCHÉ

■ Le marché mondial du jouet

CYBERGUN est un acteur original évoluant sur un segment de niche du marché du jouet et des jeux.

Les jouets et les jeux ont toujours constitué des éléments essentiels pour l'épanouissement et le développement des enfants. Jouer c'est apprendre sans rendre de compte, c'est développer sa psychomotricité, c'est gérer ses émotions ...c'est apprendre sur la vie.

Pour ces raisons, le marché du jouet dispose d'une forte capacité de résistance aux turbulences économiques. Plus particulièrement, le marché du jouet a bien traversé la crise des « Subprimes », se permettant même de poursuivre son développement.

Selon une étude du cabinet spécialisé NPD, publiée le 10 décembre 2009, la taille du marché du jouet a déjà augmenté d'au moins 5 % sur les 10 premiers mois de l'année 2009, par rapport à la même période l'an dernier, et ce dans 8 des 11 pays étudiés (France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, Nouvelle Zélande, Pologne, Etats-Unis). Au niveau mondial, le cabinet prévoit une progression des ventes de jouets pour l'ensemble de l'année 2009.



En 2008, il s'était vendu pour 78,1 Mds \$ de jouets à travers le monde (55 Mds €), hors jeux-vidéos. Les Etats-Unis constituent le premier marché, avec 30 % des ventes effectués sur le sol américain, devant l'Europe (29 %) et l'Asie (27 %). Le Japon est le deuxième consommateur mondial de jouets devant la Chine.

L'Asie est le principal fournisseur de jouets dans le monde (97,6 % du total des importations). 90,7 % des importations asiatiques proviennent de Chine (source : NPD Group).

Selon une étude du Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC), datant de novembre 2009, le marché européen des jeux et des jouets a enregistré une croissance annuelle d'environ 10 % entre 2004 et 2007. Le CRIOC ne dispose pas de chiffres précis sur les ventes réalisées au cours de l'année 2008.

■ Catégories de jouets/jeux et modes de consommation

L'analyse du marché du jouet et des jeux doit prendre en compte les spécificités des différentes catégories de jouets mais aussi les différences entre les modes de consommations des pays.

En effet, les consommations sont différentes en fonction du pays dans lequel on se trouve. Ainsi, les japonais sont très tournés vers les jouets électroniques alors que les autres consommateurs asiatiques préfèrent les jouets éducatifs. Les européens ont un penchant pour les jouets traditionnels et les américains aiment par-dessus tout, les jouets inspirés de films et de feuilletons télévisés.

Le centre de recherche CRIOC observe par ailleurs que les jouets sous licences ont une croissance de vente pratiquement 2 fois supérieure à la moyenne générale des jouets traditionnels.

Comme présenté dans le tableau ci-dessous, les jeux vidéo représentent la part la plus importante des ventes de jouets et jeux dans l'UE, soit 30,4 % (2008). Néanmoins, cette part est en diminution par rapport à 2007 où ce type de produits représentait presque 35,7 % du marché des jouets.

Les jeux d'extérieur représentent la catégorie qui a le plus augmenté entre 2007 et 2008, en passant de 6,3 % du marché des jouets à 7,4 % (+1,2%). Les autres types de jouets dont l'importance relative continue à augmenter sont, les jeux créatifs (4,4 % en 2008 contre 3,5 %), les figurines de jeux de rôle (4,2 % contre 3,4%), les poupées, les peluches et les circuits électriques.

Importance relative des ventes par type de jouets	2007	2008	Variation
Jeux vidéo	35,7%	30,4%	-5,4%
Jouets pour bébés, jouets préscolaires	13,4%	13,8%	+0,4%
Jouets graphiques, puzzles	8,9%	8,9%	0,0%
Poupées	8,0%	8,6%	+0,6%
Jeux d'extérieur	6,3%	7,4%	+1,2%
Trains électriques, pistes, voitures	6,4%	7,0%	+0,6%
Jeux de constructions	4,6%	4,9%	+0,2%
Jeux créatifs	3,5%	4,4%	+0,9%
Figurines de jeux de rôle	3,4%	4,2%	+0,8%
Plush, Peluches	3,2%	3,7%	+0,5%
Jeux électroniques	2,5%	2,2%	-0,3%
Autres	3,9%	4,5%	+0,5%

Source : Calculs CRIOC, TOY INDUSTRIES OF EUROPE



■ **Caractéristiques du marché du jouet et des jeux**

Les jouets et les jeux sont des marchés saisonniers puisque 60 % des ventes sont réalisées à l'occasion des fêtes de fin d'années. Ceci explique que la grande distribution concentre la quasi-totalité de ses efforts sur son offre allant de la mi-octobre à la fin décembre.

Compte tenu de la saisonnalité de la demande, la gestion des stocks constitue l'un des principaux axes stratégiques pour le fabricant et le grossiste. Sur un marché où le succès d'un produit n'est jamais garanti, les opérateurs du secteur doivent être prêts à répondre à toute explosion de la demande en période de fête et ce dans un délai très court.

Ces contraintes incitent les opérateurs à mettre en œuvre des politiques de diversification. Afin de lisser dans le temps leurs revenus, les fabricants investissent de nouveaux segments, tels que les loisirs créatifs, les produits dérivés.

CYBERGUN échappe à cette règle naturelle du marché du jouet du fait de la spécificité de ses produits. En effet, le phénomène de saisonnalité n'existe pas au niveau des ventes d'AIR SOFT GUN qui s'adressent essentiellement à un public d'adultes.

6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE

Néant.

6.4. DEGRE DE DEPENDANCE

6.4.1. A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES ET AUTRES COMPETENCES TECHNOLOGIQUES, DE CONTRATS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX

Comme évoqué, le business modèle de CYBERGUN repose en grande partie sur l'exploitation de licences de grandes marques d'armes à feu (COLT, SIG SAUER, SMITH & WESSON, etc.). Par conséquent, la Société a une certaine dépendance vis-à-vis de ces licences jugées essentielles pour son activité.

Néanmoins, CYBERGUN maîtrise parfaitement cette dépendance et l'ensemble des risques associés au « Licensing ». En effet, la Société dispose d'une excellente capacité à gérer son portefeuille de licences dont la taille n'a cessé de croître avec le temps (extension de contrats, renouvellement, acquisition de nouvelles licences, etc.). La politique de CYBERGUN en matière de gestion des risques liés aux licences est traitée dans le paragraphe 4.1.5 du présent document de référence.

Dans le cadre de son activité, CYBERGUN commercialise des produits qui sont fabriqués par des sous-traitants localisés en Asie. A ce titre, une partie de l'activité de la Société est dépendante de la continuité d'exploitation de ces tiers.

Cette dépendance industrielle est toutefois amoindrie grâce à la politique de diversification du Groupe qui consiste à toujours produire un même produit chez deux fournisseurs localisés dans des pays différents. Il n'y a donc pas d'exclusivité avec les fournisseurs qui s'avèrent être plutôt des acteurs vis-à-vis de CYBERGUN. Le paragraphe 4.1.3 du présent document traite des risques rattachés aux fournisseurs et aux sous-traitants.



6.5. POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE

Compte tenu de la niche que représente la réplique d'armes à feu dans le marché des jeux et jouets, il n'existe, à notre connaissance, aucune étude détaillant les parts de marché des principaux intervenants.

Au vue de la qualité du portefeuille de licences de CYBERGUN, le Groupe apparaît clairement comme un acteur incontournable sur son marché.

La concurrence de CYBERGUN est constituée de concurrents possédant des portefeuilles de licences beaucoup moins fournis et donc incomparables. Il s'agit d'acteurs disposant de licences non détenues par CYBERGUN, de moindre renommée. Les principaux concurrents directs du Groupe sont des sociétés qui proposent des produits Softair sous licences telles que WESTERN ARMS (JAP), UMAREX (ALL) ou CROSSMAN (US), mais aussi des sociétés ne disposant pas de licence comme DAISY (US). Quelques producteurs asiatiques peuvent être rajoutés à cette liste de principaux concurrents. Sur le segment Paintball, les forces en présence se limitent principalement à la société BRASS-EAGLE (US).

Les pirates qui fabriquent et commercialisent illégalement des répliques d'armes représentent également une forme de concurrence pour CYBERGUN. Depuis de nombreuses années, le Groupe est particulièrement réactif en matière de lutte contre la contrefaçon. La société combat activement cette forme de concurrence illégale en exploitant les licences de marques et en engageant des poursuites judiciaires contre les contrefacteurs identifiés.



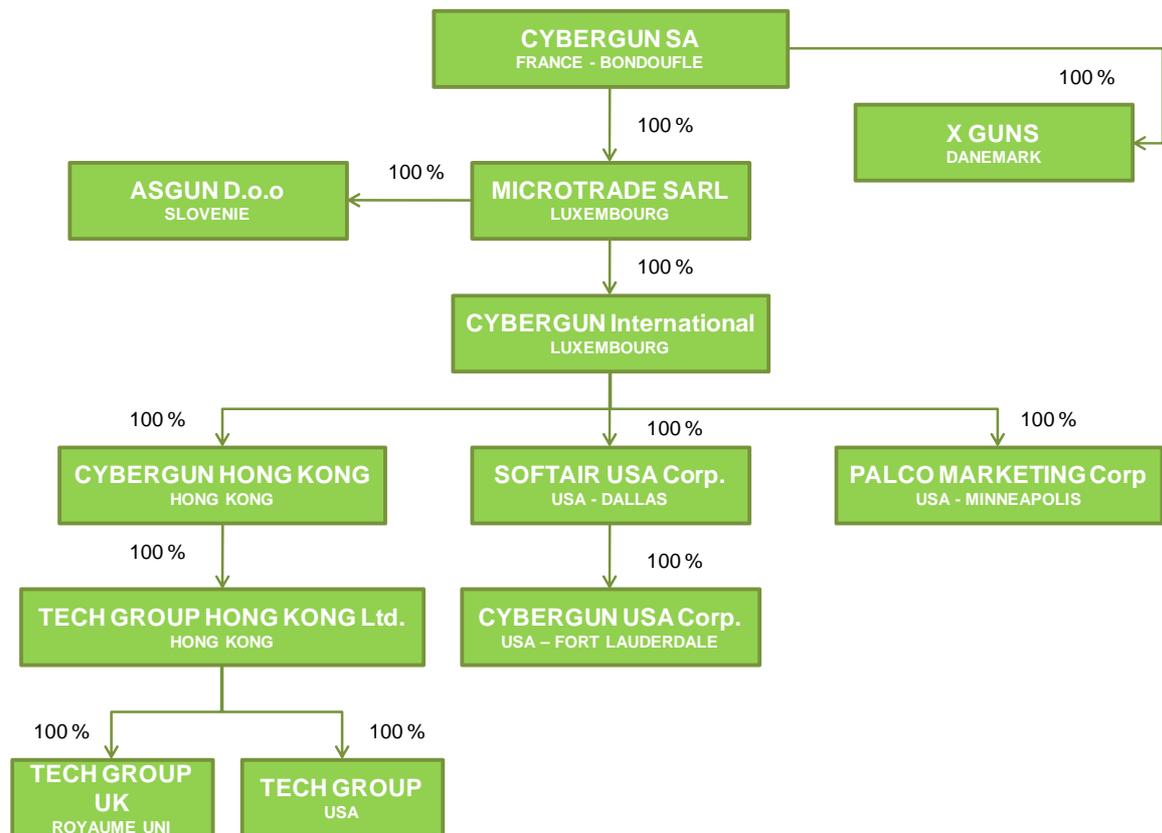
7. ORGANIGRAMME

7.1. PERIMETRE DU GROUPE

7.1.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Organigramme juridique du Groupe

Source : CYBERGUN



La Société FREIBURGHaus, détenue à 22 % par CYBERGUN SA, est exclue du périmètre de consolidation du Groupe.

La société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur cette société en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation.



7.1.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Excepté X-GUNS qui clôture ses comptes au 31 décembre, toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice comptable annuel le 31 mars. X-GUNS a été acquise en avril 2009 ; cette acquisition a porté sur 100 % de son capital. L'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1er avril 2009.

A date du présent document de référence, le périmètre de consolidation du Groupe est le suivant :

Nom	Siège	N° Siren	% d'intérêt	Méthode
CYBERGUN SA	Zone d'activités les Bordes 9/11 rue Henri Dunant 91070 Bondoufle FRANCE	33764379500046		Société mère
MICROTRADE SARL	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100 %	IG
CYBERGUN USA, Corp	PO BOX 35033, Scottsdale, AZ 85255 USA	N/A	100 %	IG
SOFTAIR USA Inc.	Vineyard Center II 1452 hugues Road Suite 107 GRAPEVINE TX 76051 /USA	N/A	100 %	IG
CYBERGUN INTERNATIONAL SA	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100 %	IG
ASGUN Doo	Dolenjska Cesta 133 LJUBLJANA	N/A	100 %	IG
PALCO SPORTS	8575 Monticello Lane North MAPLE GROVE MN 55369	N/A	100 %	IG
CYBERGUN HONG KONG	1401, 14th Floor World Commerce Center, Harbour City 7-11 Canton Road Tsim Sha Tsui, Kowloon HONG KONG	N/A	100 %	IG
TECH GROUP US	3221 South Cherokee Lane Suite 1820 Wodstock GA 30188 USA	N/A	100 %	IG
TECH GROUP UK	Unit D2 Sowton Industrial Estate Exeter Devon EX2 7 LA ENGLAND	N/A	100 %	IG
TECH GROUP HK	11B 9/F block B Hung Hom Commercial center 339 Ma Tai Wai Road Hung Hom Kowloon HONG KONG	N/A	100 %	IG
X-GUNS	Sylbaekvej, 33 8230 Aabyhoej DENMARK	N/A	100 %	IG

IG : Intégration Globale



8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

8.1.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les principales immobilisations corporelles détenues par le Groupe CYBERGUN sont les moules de production servant à la fabrication des produits.

8.1.2. PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

La Société CYBERGUN n'est propriétaire d'aucun bien immobilier. L'ensemble des locaux occupés par la Société et ses filiales sont loués.

8.2. FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A la connaissance de CYBERGUN, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations du Groupe.



9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. SITUATION FINANCIERE

Les données présentées dans ce paragraphe sont des données issues des comptes consolidés, établis en norme IFRS, pour les exercices clos au 31 mars 2009, 2008 et 2007, et pour l'exercice semestriel 2009 clos au 30 septembre 2009 (exercice en cours).

■ Bilan consolidé

Actif en K€	30/09/09	31/03/09	31/03/08	31/03/07
ACTIFS NON-COURANTS				
Immobilisations corporelles	1 376	1 248	943	1 375
Goodwill	9 074	9 924	6 664	7 799
Autres immobilisations incorporelles	2 130	2 168	2 332	2 584
Participations entreprises associées	28	28	30	28
Autres actifs non courants	254	222	256	200
Actifs d'impôts non courants	1 165	1 136	1 299	1 322
Total actifs non courants	14 028	14 726	11 524	13 308
ACTIFS COURANTS				
Stocks et en-cours	12 405	11 526	12 368	15 310
Créances clients	9 341	7 255	7 278	6 703
Actifs d'impôts courants	325	492	1 098	259
Autres actifs courants	1 030	441	1 267	626
Autres actifs financiers courants	229	363	1 227	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 183	2 926	2 730	7 745
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Total actifs courants	27 513	23 002	25 968	30 643
Total actif	41 541	37 728	37 492	43 951



Passif en K€	30/09/09	31/03/09	31/03/08	31/03/07
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis	1 011	1 011	1 011	1 011
Autres réserves	11 762	12 439	12 919	14 223
Résultat de l'exercice	1 238	1 117	- 999	2 722
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
Total capitaux propres	14 011	14 567	12 931	17 956
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières à long terme	11 695	11 999	12 824	13 984
Passifs d'impôts différés	47	51	292	180
Provisions à long terme	38	38	38	73
Total passifs non courants	11 780	12 088	13 155	14 237
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs	6 790	2 548	2 594	4 373
Emprunts à court terme (dont cours bancaires courants et intérêts courus)	2 451	2 946	5 021	3 139
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	1 994	2 217	2 283	2 178
Passifs d'impôt courant	910	320	52	747
Provisions à court terme	414	282	139	-
Autres passifs courants	3 191	2 762	1 317	1 321
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Total passifs courants	15 750	11 074	11 406	11 758
Total capitaux propres et passifs	41 541	37 728	37 491	43 951

✓ Premier semestre de l'exercice 2009 (clôture semestrielle au 30 septembre 2009)

Au terme des 6 premiers mois d'activité de l'exercice en cours, le total bilan du Groupe s'élève à 41,5 M€ contre 37,8 M€ au 31 mars 2009 (clôture de l'exercice annuel 2008).

Le montant du goodwill ressort à 9,1 M€, représentant la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs des sociétés acquises à la date d'acquisition. L'essentiel des goodwills est rattaché aux filiales PALCO SPORTS (6,6 M€) et TECH GROUP HK (1,9 M€). Les goodwills générés par ces deux acquisitions ont été maintenus en tant que tels et n'ont donc pas été affectés (confirmation de l'absence de perte de valeur par les tests de valorisation).

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 14,0 M€, contre 14,6 M€ au 31 mars 2009.



Le montant de la trésorerie et équivalent de trésorerie s'établit à 4,2 M€. Compte tenu des emprunts et dettes financières, qui représentent 16,1 M€, l'endettement financier net du Groupe ressort à 12,0 M€ contre 14,2 M€ au 31 mars 2009.

Le passif financier du Groupe est constitué à hauteur de 54,2 % d'obligations PREPS (PREferred Pooled Shares) remboursables à l'horizon 2013/2014.

CYBERGUN poursuit donc sa politique de désendettement en améliorant son gearing qui passe de 97,7 %, au 31 mars 2009, à 85,3 % au terme du premier semestre de l'exercice en cours. Le ratio d'endettement bancaire du Groupe est passé quant à lui de 24 % à 14 % au 30 septembre 2009 (ratio financier retraçant la dette obligataire).

✓ Exercice 2008 (clôture au 31 mars 2009)

Au 31 mars 2009, le total du bilan consolidé de CYBERGUN s'établit à 37,7 M€ contre 37,5 M€ au terme de l'exercice 2007 (31/03/2008).

Les capitaux propres du Groupe ressortent à 14,6 M€, à comparer à un montant de 12,9 M€ un an plus tôt. Compte tenu de cet élément et d'un endettement financier net de 14,2 M€ (vs. 17,4 au 31/03/2008), le gearing s'établit à 97,7 %.

✓ Exercice 2007 (clôture au 31 mars 2008)

Au 31 mars 2008, le total du bilan consolidé de CYBERGUN s'élève à 37,5 M€ contre 44,0 M€ au terme de l'exercice 2006 (31/03/2007).

Le montant des capitaux propres du Groupe s'établit à 12,9 M€, contre 18,0 M€ un an plus tôt. Cette baisse résulte pour l'essentiel de la distribution de dividendes et de l'impact des écarts de conversion enregistrés sur l'exercice.

L'endettement financier net ressort à 17,4 M€, un montant en hausse par rapport à l'exercice 2006 (11,6 M€).

✓ Exercice 2006 (clôture au 31 mars 2007)

Au 31 mars 2007, le total du bilan consolidé s'établit à 44,0 M€ contre 26,2 M€ au terme de l'exercice 2005 (31/03/2006).

Le montant des capitaux propres du Groupe s'établit à 18,0 M€, contre 7,6 M€ un an plus tôt.



■ **Compte de résultat consolidé**

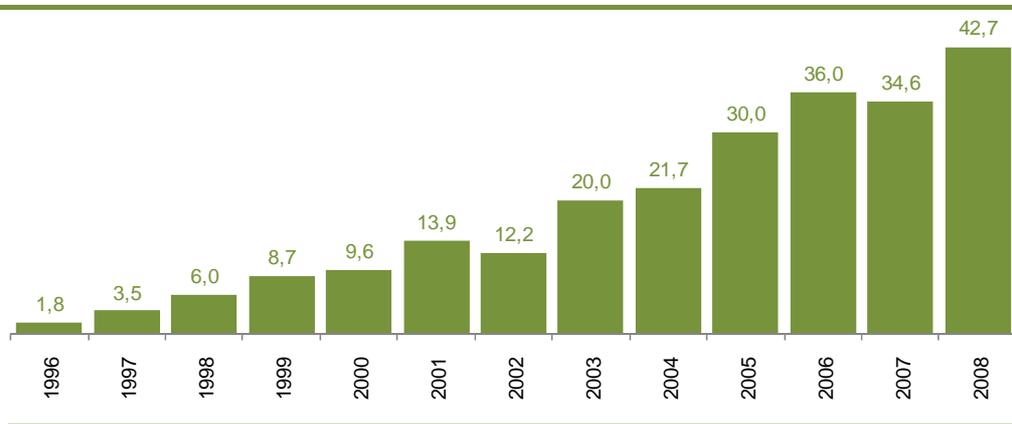
Compte de résultat en K€	30/09/09 6 mois	30/09/08 6 mois	31/03/09 12 mois	31/03/08 12 mois	31/03/07 12 mois
Chiffre d'affaires	24 240	18 322	42 679	34 581	36 046
Achats consommés	-14 431	-9 949	-25 450	-19 192	-18 458
Marge brute	9 809	8 373	17 229	15 389	17 588
Autres produits de l'activité	-	80	509	424	95
Charges de personnel	- 2 551	-2 225	-4 785	-4 636	- 3 522
Charges externes	-3 892	-4 077	-8 682	-9 121	-7 912
Impôts, taxes et versements assimilés	-254	-138	-304	-307	-282
Dotations aux amortissements et provisions	-707	-223	-691	-1 417	-410
Gains et pertes de change	273	-441	-199	-201	-697
Résultat opérationnel courant	2 679	1 349	3 076	131	4 860
<i>Marge opérationnelle courante en % du CA</i>	<i>11,1%</i>	<i>7,4%</i>	<i>7,2%</i>	<i>0,4%</i>	<i>13,5%</i>
Autres produits et charges opérationnels	-105	-104	300	-187	-40
Résultat opérationnel	2 573	1 245	3 376	-56	4 820
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	244	-156	-349	-136	46
Coût de l'endettement brut	-535	-492	-1 351	-1 425	-955
Coût de l'endettement financier net	-291	-648	-1 700	-1 561	-909
Autres produits et charges financiers	-178	-13	255	73	52
Charges d'impôts	-866	-437	-815	546	-1 241
Résultat net de la période	1 238	147	1 117	-998	2 722
<i>Marge nette en % du CA</i>	<i>5,1%</i>	<i>0,8%</i>	<i>2,6%</i>	<i>ns</i>	<i>7,6%</i>



9.1.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Evolution du chiffre d'affaires de CYBERGUN (en M€)

Source : CYBERGUN



CYBERGUN connaît une croissance soutenue et durable. Le chiffre d'affaires du Groupe a été multiplié par plus de 20 entre 1996 et 2008 (exercice clos au 31 mars 2009).

Depuis l'origine, la vocation de CYBERGUN a été de développer le marché à l'export. A ce jour, le Groupe réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires hors de l'Europe (≈ 71 %).

✓ Premier semestre de l'exercice 2009 (30 septembre 2009)

Au titre du premier semestre de l'exercice en cours, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires de 24,2 M€, en hausse de 32% sur un an. A périmètre et taux de change constant, la croissance ressort à 19 %.

Le premier semestre de l'exercice 2009 a été particulièrement dynamique et riche en bonnes nouvelles. Le Groupe a bénéficié d'une demande soutenue dans toutes les régions du monde et d'une amélioration de son mix / produits (succès de la montée en gamme et augmentation des ventes d'accessoires).

Hormis les bonnes performances de CYBERGUN, le premier semestre de l'exercice 2009 restera marqué par l'acquisition de la société danoise X GUNS, spécialiste de la distribution d'armes factices et d'accessoires. L'entrée de X-GUNS dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1^{er} avril 2009. Au terme du premier semestre, la société danoise a réalisé un chiffre d'affaires de 1,0 M€, pour une situation nette de 103 K€.

✓ Exercice 2008 (31 mars 2009)

Au titre de l'exercice 2008, le Groupe CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires de 42,7 M€ contre 34,6 M€ un an plus tôt, soit une croissance de 23,4 % en données publiées. A périmètre et taux de change constants, les ventes du Groupe ont progressé de 7,8 %.

L'exercice 2008 a bénéficié d'une dynamique soutenue dans toutes les régions, notamment aux Etats-Unis, et de l'introduction réussie de nouvelles gammes de produits en Europe.

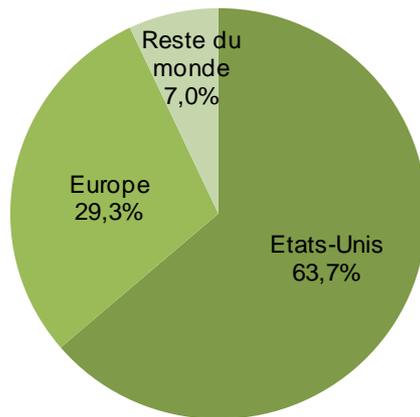


L'intégration de TECH GROUP HONG KONG, consolidée depuis le 1^{er} avril 2008, a également contribué à la croissance de CYBERGUN. Spécialisée dans les articles de Paintball pour enfants, TECH GROUP HONG KONG a plus que doublé son volume d'activité au cours de l'exercice en atteignant un chiffre d'affaires annuel de 7,1 MUSD (5 M€).

Au titre de l'exercice 2008, CYBERGUN a réalisé 63,7% de son chiffre d'affaires consolidé aux Etats-Unis, 29,3 % en Europe et 7,0 % dans le reste du monde.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2008 (en % du CA)

Source : CYBERGUN



La forte présence du Groupe sur le marché nord américain s'explique par des enjeux stratégiques. En effet, les Etats-Unis sont un marché précurseur dans le domaine des jouets sportifs de plein air (top 3 des sports pratiqués aux Etats-Unis).

Néanmoins, la part du chiffre d'affaires réalisée aux Etats-Unis est en diminution constante depuis l'exercice 2006 du fait de la dynamique du marché européen. Elle est ainsi passée de 77 % du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2007 (exercice 2006) à 65 % au 31 mars 2008 (exercice 2007) et enfin 64 % au 31 mars 2009 (exercice 2008).

La part du chiffre d'affaires réalisée en Europe est passée de 20 % au terme de l'exercice 2006 à 29 % au 31 mars 2009. Cette évolution a permis à CYBERGUN de renforcer sa présence en Europe, marché en forte croissance, tout en réduisant sa dépendance au marché nord américain.

✓ Exercice 2007 (31 mars 2008)

Au titre de l'exercice 2007, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires de 34,6 M€, un volume de vente en recul de 4,1 % par rapport à l'exercice 2006 (36,0 M€). A périmètre et taux de change constants, la variation est de -18,5 %.

Le ralentissement de la croissance sur l'exercice 2007 s'explique essentiellement par la baisse des ventes aux Etats-Unis où le Groupe a réalisé 65 % de son chiffre d'affaires (contre 77 % un an plus tôt). Un constat qui tient de plusieurs facteurs : un effet de base défavorable, puisqu'un an auparavant les grands clients américains du Groupe avaient constitué des stocks importants ; la montée en puissance des consoles de jeux de troisième génération (PLAY STATION 3, X BOX 360 et WII), essentiellement ressentie dans la grande distribution où la taille du panier moyen a tendance à se réduire ; le tout dans un contexte de crise économique déclenchée aux Etats-Unis puis étendue au reste du monde.

Malgré ces contraintes, le Groupe s'est concentré sur la réduction des coûts aux Etats-Unis, au travers de la restructuration de sa filiale américaine et des synergies dégagées par l'intégration de la société PALCO (consolidée sur 12 mois contre 3 mois au cours de l'exercice 2006) : meilleure connaissance du produit et du marché américain et amélioration du « sourcing » en Asie notamment.



✓ Exercice 2006 (31 mars 2007)

Au cours de l'exercice 2006, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires de 36,0 M€, en progression de 26,3 % à taux de change constant.

L'année 2006/2007 a marqué une étape décisive dans le développement stratégique du Groupe, avec l'acquisition en janvier 2007 de PALCO SPORTS. Basée à proximité de DALLAS, PALCO SPORTS est une société américaine spécialisée dans la distribution de Softair. Cette acquisition a permis à CYBERGUN d'acquérir un réseau de distribution que le Groupe n'aurait pas pu développer aussi rapidement. Les synergies dégagées sont sensibles et nombreuses.

9.1.2. RESULTAT OPERATIONNEL

✓ Premier semestre de l'exercice 2009 (30 septembre 2009)

La croissance de l'activité et la bonne gestion des coûts ont permis d'accroître la rentabilité opérationnelle du Groupe au cours du premier semestre de l'exercice en cours. Ainsi, le résultat opérationnel courant s'établit à 2,7 M€, soit une marge opérationnelle courante de 11,1 %, contre 1,3 M€ au 30 septembre 2008 et une marge de 7,4 %.

✓ Exercice 2008 (31 mars 2009)

Malgré la dégradation de l'environnement économique, CYBERGUN est parvenu à atteindre les objectifs fixés au terme de l'exercice précédent : croissance des ventes, amélioration des marges et désendettement. L'exercice 2008 a permis au Groupe de renouer avec son historique de rentabilité et de croissance soutenue, un cycle temporairement interrompu au cours de l'exercice 2007.

Grace à une gestion très rigoureuse des charges opérationnelles, CYBERGUN est parvenue à fortement accroître son résultat opérationnel courant qui est passé de 131 K€ au 31 mars 2008 à 3,1 M€ au 31 mars 2009 (x 23,5). La marge opérationnelle courante s'établit à 7,2 % contre 0,4 % un an plus tôt.

✓ Exercice 2007 (31 mars 2008)

Le Groupe est parvenu à maintenir sa marge brute à un niveau élevé ($\approx 45\%$) mais des charges fixes ponctuellement trop élevées et des éléments non récurrents ont entraîné une forte baisse du résultat opérationnel qui est passé de 4,9 M€ au 31 mars 2007 à 131 K€ au 31 mars 2008.

✓ Exercice 2006 (31 mars 2007)

Le résultat opérationnel courant s'établit à 4,9 M€ contre 2,7 M€ un an plus tôt.

9.1.3. RESULTAT NET

✓ Premier semestre de l'exercice 2009 (30 septembre 2009)

La forte hausse de résultat opérationnel courant réalisé par le Groupe sur les six premiers mois de l'exercice 2009, combinée à la contraction des charges financières (2,0 % du chiffre d'affaires contre 3,6% un an plus tôt), a permis d'atteindre un résultat net 8 fois supérieur à celui de la même période un an plus tôt.

Le résultat net, qui s'établit à 1,2 M€, est également supérieur au résultat enregistré sur l'ensemble de l'exercice 2008 (1,1 M€).



✓ Exercice 2008 (31 mars 2009)

Après prise en compte des frais financiers et de la charge d'impôt, le résultat net part du Groupe CYBERGUN atteint 1,1 M€. L'exercice précédent s'était soldé par une perte nette de 1 M€.

✓ Exercice 2007 (31 mars 2008)

Au terme de l'exercice 2007, CYBERGUN enregistre une perte nette de 1,0 M€ contre un bénéfice de 2,7 M€ un an plus tôt.

✓ Exercice 2006 (31 mars 2007)

Le résultat net de l'exercice 2006 s'établit à 2,7 M€ contre 1,0 M€ en 2005/2006 (exercice 2005 clos le 31 mars 2006).

9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1. FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION

En dehors de facteurs exogènes, le développement soutenu des activités de CYBERGUN dépend du dynamisme des marchés adressés (Etats-Unis, Europe et reste du monde). Une atonie de ces marchés pourrait avoir un impact sur la marge d'exploitation.

9.2.2. CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS

Aucun changement important n'est intervenu sur le périmètre du Groupe impactant sensiblement les états financiers de celui-ci. En effet :

- L'entrée de TECH GROUP HONG KONG dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1^{er} avril 2008. Au cours des 12 mois de l'exercice 2008, cette société a doublé son chiffre d'affaires portant celui-ci à 7,1 MUSD au 31 mars 2009 (environ 5 M€). Au total, le chiffre d'affaires annuel du Groupe pour cette période s'établit à 42,7 M€.
- L'entrée de X-GUNS dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1^{er} avril 2009. Au terme du premier semestre de l'exercice 2009 (en cours), cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,0 M€, pour une situation nette de 103 K€. Au total, le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 24,2 M€.

9.2.3. FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte les opérations du Groupe.



10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Résultat de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/07	1 011	12 205	2 037	-19	2 721	17 955
Résultat au 31/03/2008					-999	-999
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres				-2 124		-2 124
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>				-2 124	-999	-3 123
Augmentation de capital						0
Distributions de dividendes					-1 717	-1 717
Affectation en réserves			1 004		-1 004	0
Incidence des réévaluations						0
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-406			-406
Actions gratuites			222			222
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers						0
Capitaux propres au 31/03/08	1 011	12 205	2 857	-2 143	-999	12 931
Résultat au 31/03/2009					1 117	1 117
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres			-228	2 168		1 940
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>			-228	2 168	1 117	3 057
Variation de capital de l'entreprise consolidante						0
Distributions de dividendes			-830			-830
Affectation en réserves			-999		999	0
Variations des écarts de conversion						0
Incidence des réévaluations						0
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-438			-438
Actions gratuites			-152			-152
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers						0
Capitaux propres au 31/03/09	1 011	12 205	210	25	1 117	14 568
Résultat au 31/03/2009					1 238	1 238
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres			29	-1 261		-1 232
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>			29	-1 261	1 238	6
Affectation du résultat en réserves			1 117		-1 117	0
Distribution de dividendes			-292			-292
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-237			-237
Actions gratuites						0
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers			-34			-34
Capitaux propres au 30/09/09	1 011	12 205	793	- 1 236	1 238	14 011



10.2. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En K€	30/09/2009	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Résultat net consolidé	1 238	1 117	-999	2 721
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	0	-15	222	50
Plus et moins values de cession	-154	127	259	40
+ Charges d'impôt	866	816	-546	1 241
+ Coût de l'endettement	291	1 700	1 556	910
+ Amortissements et provisions	207	618	702	560
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	2 448	4 363	1 194	5 522
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	698	3 583	-1 617	-3 936
Impôts sur les résultats payés	-244	39	-1 079	-2 143
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	2 902	7 985	-1 502	-557
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations	-675	-586	-344	-852
Cessions d'immobilisations	598	101	6	311
Incidence des variations de périmètre	-77	-803		-9 736
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-154	-1 288	-338	-10 277
Activité de financement				
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires		-830	-1 717	0
Augmentation de capital reçue				7 749
Autre variation des fonds propres	-208	-894	-406	-130
Variation de l'endettement	-500	-1 245	-2 292	7 531
Intérêts payés	-293	-1 741	-1 566	-957
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1 001	-4 710	-5 981	14 193
Variation de trésorerie	1 747	1 987	-7 822	3 359
Trésorerie d'ouverture	-11	-2 241	4 667	1 150
Trésorerie de clôture	1 744	-11	-2 241	4 667
Incidence des variations des cours devises	8	244	-312	158
Variation de trésorerie	1 747	1 987	-6 596	3 359

✓ Premier semestre de l'exercice 2009 (30 septembre 2009)

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement s'établit à 2,4 M€. Sur la base d'une variation du besoin en fonds de roulement de 698 K€ et d'un impôt sur les résultats de 244 K€, le flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles après variation du besoin en fonds de roulement est de 2,9 M€.



Le flux net de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élève à -154 K€. Le Groupe a procédé à des acquisitions d'immobilisations pour un montant de 675 K€ et à cédé des immobilisations pour une valeur de 598 K€. Le flux net intègre également une incidence des variations de périmètre du Groupe de -77 K€.

Le flux net de trésorerie provenant des activités de financements est de -1,0 M€. Il comprend les variations de fonds propres (-208 K€) et de l'endettement (-500 K€), et les intérêts payés (-293 K€).

La variation de la trésorerie ressort à 1,7 M€.

✓ Exercice 2008 (31 mars 2009)

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement s'élève à 4,4 M€. Sur la base d'une variation du besoin en fonds de roulement de 3,6 M€ et d'un crédit d'impôt sur les résultats de 39 K€, le flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles après variation du besoin en fonds de roulement s'établit à 8,0 M€.

Le flux net de trésorerie provenant des activités d'investissements est de -1,3 M€. Le Groupe a procédé à des acquisitions d'immobilisations pour un montant de 586 K€ et a cédé des immobilisations pour une valeur de 101 K€. Le flux net intègre également une incidence des variations de périmètre du Groupe estimée à -803 K€.

Le flux net de trésorerie provenant des activités de financements s'élève à - 4,7 M€. Il comprend les variations de fonds propres (-894 K€) et de l'endettement (-1,2 M€), les intérêts payés (-1,7 M€) ainsi que les dividendes versés (-830 K€).

La variation de la trésorerie ressort à 2,0 M€.

✓ Exercice 2007 (31 mars 2008)

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles après variation du besoin en fonds de roulement s'élève à -1,5 M€.

Le flux net de trésorerie provenant des activités d'investissements est de -338 K€.

Le flux net de trésorerie provenant des activités de financements s'élève à - 6,0 M€.

La variation de la trésorerie ressort à - 6,6 M€.

✓ Exercice 2006 (31 mars 2007)

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles après variation du besoin en fonds de roulement s'élève à -557 K€.

Le flux net de trésorerie provenant des activités d'investissements est de -10,3 M€.

Le flux net de trésorerie provenant des activités de financements s'élève à 14,2 M€.

La variation de la trésorerie ressort à 3,4 M€.



10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS

10.3.1. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Au 30 septembre 2009, date du dernier arrêté comptable, la situation d'endettement était la suivante :

En K€	Montant Global	< à 1 an	Entre 1 et 5 ans	> à 5 ans
Emprunt obligataire	8 753	-	8 753	-
Emprunts auprès des banques	4 907	1 965	2 942	-
Concours bancaires courants	2 439	2 439	-	-
Autres dettes financières	29	29	-	-
Intérêts courus non échus	11	11	-	-
Total	16 139	4 444	11 695	0

La structure de financement au 31 mars 2009 était la suivante :

En K€	Montant Global	< à 1 an	Entre 1 et 5 ans	> à 5 ans
Emprunt obligataire	8 722	-	8 722	-
Emprunts auprès des banques	5 437	2 160	3 277	-
Concours bancaires courants	2 936	2 936	-	-
Autres dettes financières	57	57	-	-
Intérêts courus non échus	9	9	-	-
Total	17 161	5 162	11 999	0

10.3.2. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Au 30 septembre 2009, le passif de CYBERGUN fait apparaître un emprunt obligataire d'un montant de 8,8 M€ constitué d'obligations subordonnées PREPS (PREferred Pooled Shares).

Cette dette obligataire est composée de deux emprunts PREPS :

- PREPS 1 : emprunt obligataire d'un montant de 6 M€ contracté le 18 juillet 2006 ;
- PREPS 2 : emprunt obligataire d'un montant de 3 M€ contracté le 7 mars 2007.

Les modalités des deux emprunts sont basées sur une durée de 7 ans et un remboursement in fine. Le taux est de 7,5 % pour le PREPS 1 et de 7,8 % pour le PREPS 2. Le taux applicable aux emprunts obligataires est un taux fixe auquel une majoration déterminée en fonction des performances financières s'ajouterait éventuellement en cas de surperformance du groupe.



10.4. RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Il n'existe aucune restriction éventuelle portant sur l'utilisation des capitaux par le Groupe.

10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS

Compte tenu de la conjoncture économique difficile, l'entreprise s'est organisée pour disposer, si elle en avait la nécessité, de sources de financement complémentaires.

Au 30 septembre 2009, dernier arrêté comptable de la Société, ces sources comprennent des lignes de crédits d'un montant global de 3,2 M€.



11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

CYBERGUN dispose du label « Entreprise Innovante » d'OSEO/ANVAR accordée en 2005 puis renouvelée en décembre 2008 pour une durée de 3 ans.

L'innovation occupe une place importante dans le modèle économique de CYBERGUN. La politique du Groupe en matière de Recherche et Développement (R&D) consiste à améliorer continuellement la qualité des pistolets et à élargir la gamme de billes proposées notamment au travers de billes biodégradables.

Les dépenses de R&D engagées au cours des 3 derniers exercices par CYBERGUN sont les suivantes :

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Dépenses de R&D engagées	1 012	347	-
Crédit d'Impôt Recherche	303	35	15

11.2. BREVETS

Les travaux de R&D menés par CYBERGUN ont permis de développer des produits et des procédés innovants améliorant sensiblement la précision des pistolets ainsi que leur qualité. Des améliorations qui résultent de l'exploitation de trois principaux brevets déposés par CYBERGUN : Clear, Bax et Cyclone.

11.3. MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES

CYBERGUN SA a déposé 184 marques pour la plupart internationales ou communautaires. Plusieurs autres marques sont enregistrées sur les filiales du Groupe.

Les marques AIR SOFT GUN et SOFT AIR sont déposées auprès de l'INPI et du BIOMPI (Arrangement de Madrid), pour une quinzaine de pays et pour une période de 10 ans.



12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 30 SEPTEMBRE 2009 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE

La Société n'a pas connaissance de tendance particulière ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente entre la fin de l'exercice semestrielle 2009, clos au 30 septembre 2009, et la date du présent document de référence.

12.2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE CYBERGUN

En dehors de l'accord de partenariat stratégique avec la société JT SPORTS (communiqué ci-dessous), la Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice en cours (clôture au 31 mars 2010).

Bondoufle, le 4 janvier 2010



Nouveau développement majeur dans le paint-ball

Le groupe Cybergun, leader mondial du tir de loisir, annonce aujourd'hui la signature d'un accord de partenariat stratégique de long terme avec la société JT Sports.

JT Sports, basé à Bentonville (Arkansas, Etats-Unis), est un acteur reconnu du marché du paint-ball depuis plus de 20 ans avec une gamme complète de produits (chargeurs, billes, masques, accessoires, etc.) vendus sous les marques Brass Eagle, JT et Viewloader.

Cybergun, précurseur et leader mondial sur le marché de la réplique d'armes factice sous licence, est entré sur le segment du paint-ball début 2008 grâce à l'acquisition de Tech Group, société spécialisée dans les articles pour enfants.

Les deux groupes ont signé un contrat pluriannuel accordant à Cybergun la distribution exclusive en Europe de l'ensemble de la gamme de produits JT Sports. Le groupe va reprendre immédiatement une partie du stock de JT Sports.

Cybergun élargit ainsi son catalogue de produits avec une gamme très complémentaire de celle déjà développée dans le Softair (même profil de consommateurs, même réseau de distribution, etc.). Le groupe renforce ainsi sa position de leader mondial du tir de loisir.

Ce renforcement du groupe en Europe va permettre de poursuivre le rééquilibrage progressif des ventes entre les Etats-Unis (64% du chiffre d'affaires consolidé lors de l'exercice avril 2008 - mars 2009) et l'Europe. Cette nouvelle activité de distribution doit dégager des niveaux de rentabilité opérationnelle comparables à ceux du cœur de métier de Cybergun.



13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Par prudence, la Société ne souhaite pas communiquer de prévisions ou estimations chiffrées sur ses résultats futurs.



14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts et au paragraphe 21.2 du présent document.

14.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ **Jérôme MARSAC : Président du Conseil d'Administration (non exécutif)**

Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	1 ^{er} août 1995
Date d'échéance du mandat	31 mars 2014
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Gérant de la SARL MICROTRADE Gérant de la société ASGUN Directeur de la société CYBERGUN HONG KONG Administrateur de la société CYBERGUN INTERNATIONAL Chair man of the board et Chief Executive Officer de la Société PALCO
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SARL JUILLARD Administrateur de la SA ENTREPARTICULIERS.COM Administrateur délégué de la SA HOBBY IMPORT
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de la Société Locale d'Epargne de Laval

■ **Jean Pierre LE COUADOU : administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	1 ^{er} août 1995
Date d'échéance du mandat	31 mars 2014
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur de la SA HOBBY IMPORT
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant



■ **Jean Marc AZOULAY : administrateur indépendant**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	15 novembre 2000
Date d'échéance du mandat	31 mars 2014
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SARL MGS DIFFUSION Gérant de la SARL MGS EXPLOITATION
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de la SA TRAVELIA

■ **Olivier AVRIL : administrateur indépendant**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	25 septembre 2009
Date d'échéance du mandat	31 mars 2014
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de FIGEST SOLUTIONS SARL Gérant d'ACTING FINANCE SARL
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

Il n'existe aucun lien familial entre les quatre administrateurs.

Jérôme MARSAC : 46 ans, ODP INSEAD - Fontainebleau (1995/1996), Jérôme MARSAC cumule plus de 25 années d'expérience d'entrepreneur à la tête de PME de croissance. En 1983, il crée avec Monsieur Vincent BOUVET sa première entreprise nommée CIMB (COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE MARSAC BOUVET), il est alors âgé de 20 ans. Cette entreprise d'importation et de distribution de maquettes et de modèles radio commandés auprès de revendeurs spécialisés deviendra rapidement un leader dans son domaine. Après presque 10 années de croissance soutenue, CIMB est revendue au Groupe JOUEF en 1991. En 1986, Jérôme MARSAC donne naissance à la société « LES TROIS PYLONES », qui deviendra plus tard CYBERGUN.

Jean-Pierre LE COADOU : 68 ans, CNAM – DEST Génie Civil, Jean-Pierre LE COADOU dispose d'une expertise pointue dans les domaines de la conception, la réalisation, l'exploitation et la réhabilitation d'ouvrages de construction et d'infrastructures. Il a été en charge de la gestion de plusieurs projets en génie civil.

Jean-Marc AZOULAY : 51 ans, ESCP et WHARTON, Jean-Marc AZOULAY a été consultant chez MARS & CO et « Partner » chez TELESIS, entité intégrée à AT KEARNEY fin 1999. Partner chez Bain and Cie depuis 2004, Jean-Marc AZOULAY est spécialisé dans la distribution, les produits de grande consommation et le « private equity ».



Olivier AVRIL : 61 ans, IAE Paris, Doctorat Sciences Economiques (Université Paris 1) et Expert Comptable diplômé, Olivier AVRIL a exercé la fonction de Directeur Administratif et Financier dans diverses sociétés (Malteries CHEVALIER MARTIN, Pompes SALMSON / Groupe WILO, ELM Leblanc et VVF Vacances). Depuis 2005, il est Directeur Financier (associé) à temps partagé au sein de la société ACTING FINANCES, société spécialisée dans la Direction Financière pour les PME et les filiales de Groupe.

Messieurs AZOULAY et AVRIL sont tous deux administrateurs indépendants du Conseil d'Administration de la société.

La qualification d'administrateur indépendant repose sur les principes de gouvernement d'entreprise énoncés dans le Code AFEP-MEDEF de décembre 2008, et plus particulièrement la définition qui suit :

« Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. ».

Par ailleurs, les critères examinés afin de qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

14.1.2. CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.



14.1.3. COMITE DE DIRECTION

A date du présent document de référence, le Comité de Direction de CYBERGUN est composé de la manière suivante :

- Jérôme MARSAC : Président (ODP Insead Fontainebleau) ;
- Olivier GUALDONI : Directeur Général (Maîtrise de Sciences Physiques et DESS Marketing) ;
- Vincent BOUVET : Directeur Juridique (Licence de droit) ;
- François RABAZZANI : Directeur Administrateur et Financier (DECS-expert comptable) ;
- Ghislain d'ARGENLIEU: Directeur Financier International (School of Economy ADVENCIA).

Le Comité de Direction est un lieu de partage d'informations et de réflexion stratégique où toutes les orientations présentes et futures de l'entreprise sont discutées et validées collectivement. Ce fonctionnement collégial fait que les décisions importantes prennent toujours en compte les impératifs stratégiques, techniques, juridiques et financiers.

14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration de la Société et l'intérêt social.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.



15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1. REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

15.1.1. REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre de l'exercice 2008, les membres du Conseil d'Administration sont Jérôme MARSAC, Jean-Pierre LE COADOU, Jean-Marc AZOULAY et Olivier AVRIL.

Il est à noter que l'Assemblée Générale du 23 septembre 2009 a pris acte de la démission de Monsieur Jacques MARSAC de ses fonctions d'administrateur et a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Olivier AVRIL proposée par le Conseil d'Administration.

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil d'Administration au cours des deux derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

Jérôme MARSAC	Montants versés au cours de l'exercice 2007 (31/03/2008)	Montants versés au cours de l'exercice 2008 (31/03/2009)
Jetons de présence	0	2 500 €
Autres rémunérations	36 225 €	80 195 €
Total Jérôme MARSAC	36 225 €	82 695 €
Jean Pierre LE COUADOU		
Jetons de présence	0	2 500 €
Autres rémunérations	0	0
Total Jean Pierre LE COUADOU	0	2 500 €
Jean Marc AZOULAY		
Jetons de présence	0	2 500 €
Autres rémunérations	0	0
Total Jean Marc AZOULAY	0	2 500 €
Olivier AVRIL		
Jetons de présence	N/A	2 500 €
Autres rémunérations	N/A	0
Total Olivier AVRIL	N/A	2 500 €
Jacques MARSAC		
Jetons de présence	0	N/A
Autres rémunérations	0	N/A
Total Jacques MARSAC	0	N/A



La seule rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2008 est constituée de jetons de présence. Le montant des jetons de présence alloué par l'assemblée générale du 25 septembre 2008 est de 10 000 euros.

15.1.2. REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le conseil d'administration du Groupe CYBERGUN a décidé, le 2 décembre 2008, d'adhérer à l'unanimité des présents, aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stocks options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.

Au titre des deux derniers exercices, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Jérôme MARSAC, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Eric GRUAU, actuel Directeur du développement aux USA et ancien Directeur Général (démission le 1^{er} juillet 2009).

L'ensemble rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figure dans les tableaux de synthèse suivants :

Jérôme MARSAC – Président du Conseil d'Administration (non exécutif)	31/03/2008	31/03/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	57 960 €	57 960 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Total	57 960 €	57 960 €

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, HOBBY IMPORT a procédé à une facturation de prestations de 183 300 € auprès de MICROTRADE (filiale à 100% de CYBERGUN). HOBBY IMPORT est la holding de Jérôme MARSAC.

Eric GRUAU – Directeur Général	31/03/2008	31/03/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	116 937 €	99 996 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice*	0	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	2 827
Total	116 937 €	102 823 €

**Les 3 000 stock options attribuées à Eric GRUAU au cours de l'exercice 2008 (31/03/2009) ne sont pas valorisées. A la date du présent document, aucune des options détenues par celui-ci n'a été exercée. Les caractéristiques de ces stock options sont présentées au 15.1.3.*

Il n'existe pas d'engagement pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, un régime de retraite supplémentaire, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions postérieurement à celles-ci.



Le détail sur les rémunérations dues et versées au titre des exercices 2007 et 2008 sont les suivants :

Jérôme MARSAC – Président du Conseil d'Administration	31/03/2008		31/03/2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	57 960 €	36 225 €	57 960 €	80 195 €
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	2 500 €	2 500 €
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	57 960 €	36 225 €	60 460 €	82 695 €

Eric GRUAU – Directeur Général	31/03/2008		31/03/2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	99 996 €	93 328 €	99 996 €	103 830 €
Rémunération variable	16 941 €	16 941 €	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	116 937 €	110 269 €	99 996 €	103 830 €

Il est à noter que Monsieur Olivier GUALDONI a succédé à Monsieur Eric GRUAU au poste de Directeur Général de CYBERGUN. Cette nomination de Monsieur GUALDONI ayant eu lieu le 1^{er} juillet 2009, les rémunérations de celui-ci sont nulles au titre de l'exercice 2008 (et 2007). Les informations relatives aux stock options et actions de performance attribuées à Monsieur GUALDONI sont présentées dans les parties 15.1.3 et 15.1.4 qui suivent.

15.1.3. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE L'EMETTEUR ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A date du présent document de référence, aucun membre du Conseil d'Administration ne bénéficie d'options sur les actions de la Société.

Messieurs GRUAU et GUALDONI sont les seuls dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'options de souscription d'actions attribuées durant l'exercice 2008.

	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés*	Nombre d'options attribuées durant l'exercice 2008	Prix d'exercice	Période d'exercice
Eric GRUAU	N°2** 02/12/2008	Souscription	N/A	3 000	5,50 €	02/12/2008 au 02/12/2010
Olivier GUALDONI	N°2** 02/12/2008	Souscription	N/A	7 000	5,50 €	02/12/2008 au 02/12/2010

*Les 3 000 stock options attribuées à Eric GRUAU au cours de l'exercice 2008 (31/03/2009) ne sont pas valorisées. A la date du présent document, aucune des options détenues par celui-ci n'a été exercée. Les caractéristiques de ces stock options sont présentées au 15.1.3. **L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2000 a autorisé le conseil d'administration à consentir à certains salariés de la société des options de souscriptions dans le cadre d'un premier plan de stocks options. Ces options ont été consenties dans la limite de 44 800 actions, exerçables au prix de 14,50 EUR avant le 11 septembre 2008. A cette date, aucune option n'avait été souscrite. Le plan n°1 est donc caduc.



A date du document de référence, aucune option de souscription d'actions du plan N°2 n'a été exercée. Les modalités de ces stock options sont décrites au 17.2.2 du présent document.

15.1.4. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A date du document de référence, 4 plans d'attributions d'actions gratuites aux salariés ont été mis en place. Les caractéristiques des différents plans sont présentées au 17.2.3.

Les mandataires sociaux attributaires d'actions de performance sont Eric GRUAU et Olivier GUALDONI.

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Eric GRUAU					
Résolution 10 -AGM 12 déc. 2006	N°1 24/01/2007	3 000	14 160 €	24/01/2009	24/01/2011
Résolution 10 -AGM 12 déc. 2006	N°2 02/12/2008	500	2 827,5 €	02/12/2010	02/12/2012
Résolution 18 -AGM 23 sept. 2009	N°3 08/07/2009	1 875	10 603,1€	08/07/2011	08/07/2013
Résolution 18 -AGM 23 sept. 2009	N°4 09/12/2009	0	-	09/12/2011	09/12/2013
Total		5 375			
Olivier GUALDONI					
Résolution 10 -AGM 12 déc. 2006	N°1 24/01/2007	500	2 360 €	24/01/2009	24/01/2011
Résolution 10 -AGM 12 déc. 2006	N°2 02/12/2008	400	2 262 €	02/12/2010	02/12/2012
Résolution 18 -AGM 23 sept. 2009	N°3 08/07/2009	1 000	5 655 €	08/07/2011	08/07/2013
Résolution 18 -AGM 23 sept. 2009	N°4 09/12/2009	2 300	13 006,5	09/12/2011	09/12/2013
Total		4 200			

Les critères d'attribution et conditions de performance des plans mis en œuvre sont les suivants :

- Ancienneté du salarié ;
- Implication du salarié dans le fonctionnement et les objectifs du groupe ;
- Performance individuelle du salarié, comprenant la réalisation des objectifs individuels du salarié, et sa participation à la réalisation des objectifs du groupe ;
- Engagement personnel du salarié, ainsi qu'au sein de son équipe ;
- Prise en compte des notions de développement durable ;
- Prise en compte des impératifs de sécurité ;
- Prise en compte des impératifs de respect de la réglementation ;
- Prise en compte et amélioration de la démarque inconnue.

A date du présent document, aucune des actions de performance des mandataires sociaux n'est devenue disponible.



15.1.5. Régime complémentaire de retraite, contrat de travail

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Jérôme MARSAC		X		X		X		X
Eric GRUAU	X			X		X		X
Olivier GUALDONI		X		X		X		X

15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. L'engagement du Groupe pour les salariés des sociétés françaises est pris en compte sous forme de provision.

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Indemnités de départ à la retraite	38	38	38

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- Obligations définies par les conventions collectives ;
- Tables de mortalité ;
- Dates de départ à la retraite ;
- Taux de progression des salaires et de rotation du personnel ;
- Taux de rendement d'un placement financier « sans risque ».

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.



16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

■ **Jérôme MARSAC : Président du Conseil d'Administration**

- Première nomination : 1^{er} août 1995 ;
- Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2014.

■ **Jean Pierre LE COUADOU : administrateur**

- Première nomination : 1^{er} août 1995 ;
- Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2014.

■ **Jean Marc AZOULAY : administrateur indépendant**

- Première nomination : 15 novembre 2000 ;
- Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2014.

■ **Olivier AVRIL : administrateur indépendant**

- Première nomination : 25 septembre 2009 ;
- Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2014.

16.2. CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE

Il n'existe pas d'autres contrats de services liant les membres des organes de direction et la société en dehors de ceux présentés au chapitre 19 du présent document de référence et relatifs aux conventions réglementées.

16.3. COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Compte tenu de la taille de la société, CYBERGUN n'a pas mis en place de comités d'audit et/ou de rémunération.

Néanmoins, afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de l'article L. 823-20 du Code de Commerce qui prévoit notamment les cas d'exemption à l'obligation de mise en place d'un comité d'audit, la société va prochainement réunir son Conseil d'Administration. L'ordre du jour sera la désignation de l'organe qui remplira les fonctions du comité d'audit ainsi que sa composition.



16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF

La société applique en partie les recommandations qui constituent le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF (décembre 2008) :

- Le conseil d'administration : instance collégiale : appliqué (cf. § 1 du Code AFEP-MEDEF)
- Le conseil d'administration et le marché : appliqué (cf. § 2)
- La dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général : appliqué (cf. § 3)
- Le conseil d'administration et la stratégie : appliqué (cf. § 4)
- Le conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires : appliqués (cf. § 5)
- La composition du conseil d'administration : les principes directeurs : appliquée (cf. § 6)
- La représentation de catégories spécifiques : non appliquée / non applicable (cf. § 7)
- Les administrateurs indépendants : appliqué (cf. § 8)
- L'évaluation du conseil d'administration : non appliqué (cf. § 9)
- Les séances du conseil et les réunions des comités : appliqué (cf. § 10)
- L'accès à l'information des administrateurs : appliqué (cf. § 11)
- La durée des fonctions des administrateurs : appliqué (cf. § 12)
- Les comités du conseil : non appliqué (cf. § 13)
- Le comité des comptes : non appliqué (cf. § 14)
- Le comité de sélection ou des nominations : non appliqué (cf. § 15)
- Le comité des rémunérations : non appliqué (cf. § 16)
- La déontologie de l'administrateur : appliqué (cf. § 17)
- La rémunération des administrateurs : appliqué (cf. § 18)
- La cessation du contrat de travail en cas de mandat social : appliqué (cf. § 19)
- Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (cf. § 20) :
 - Principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et rôle du conseil d'administration (§ 20.1) : appliqué
 - Politique des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des attributions d'options d'actions et d'actions de performance (§ 20.2) :
 - o Partie fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : appliqué
 - o Partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : appliqué
 - o Options d'actions (stock options) et actions de performance : non appliqué / non applicable
 - o Indemnités de départ : non appliqué / non applicable
 - o Régimes de retraite supplémentaires : non appliqué / non applicable
- Information sur les rémunérations : appliqué (cf. § 21)
- Mise en œuvre des préconisations : appliqué (cf. § 22)



CYBERGUN a défini les modalités d'application des recommandations de l'AFEP MEDEF en fonction de ses spécificités (taille, secteur d'activité, etc.). Compte tenu de sa taille relativement modeste, CYBERGUN ne se conforme pas à l'intégralité des dispositions mises en avant par les recommandations AFEP-MEDEF.

Le conseil d'administration du Groupe CYBERGUN a décidé, le 2 décembre 2008, d'adhérer à l'unanimité des présents, aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stock options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.

16.5. CONTRÔLE INTERNE

16.5.1. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du code de commerce, le Président du conseil d'administration rend compte aux termes du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- De l'étendue des pouvoirs du Président.

■ Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

- ✓ Fonctionnement du conseil d'administration

Conformément aux dispositions statutaires la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres.

Au 31 Mars 2009, l'administration de la société est confiée à un conseil d'administration de 4 membres dont un est considéré comme indépendant.

Le mandat des administrateurs est de 6 années. Il prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Conformément aux décisions du conseil d'administration du 11 janvier 2005, Monsieur Jérôme MARSAC, Président du conseil d'administration, ne cumule pas cette fonction avec celle de Directeur Général.

Conformément à l'article 10 des statuts, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à un examen détaillé de la marche des affaires : évolution des ventes, des achats, des marges ainsi que des dettes et créances et de la situation financière.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Au cours de l'exercice 2008 (clos au 31 mars 2009), le conseil d'administration s'est réuni 7 fois.



Les points suivants ont été abordés :

- Examen des comptes sociaux et consolidés annuels et trimestriels ;
- Examen du budget 2009 et des perspectives ;
- Analyse des grandes orientations stratégiques et validation du plan de rigueur mis en place ;
- Examen des acquisitions passées ;
- Examen et validation des projets de croissance externe ;
- Examen des engagements financiers pour l'exercice à venir ;
- Mouvements sur les titres ;
- Politique de distribution d'actions gratuites et options de souscription d'actions en faveur des salariés du groupe.

Les commissaires aux comptes assistent à toutes les séances du conseil d'administration à chaque fois que celui-ci est appelé à délibérer sur les comptes de la société, sur convocation par lettre ou tout autre moyen prévu par les dispositions statutaires.

■ **Information des administrateurs**

Les administrateurs reçoivent tous les documents et toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Préalablement à chaque séance du conseil, ils prennent connaissance des textes et documents, supports des points de l'ordre du jour, suffisamment à l'avance en vue d'une préparation des réunions.

Hors séance du conseil, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes de la société. Ils peuvent solliciter toute explication ou la production d'informations supplémentaires et plus largement formuler toute demande d'accès à l'information qui leur semblerait utile.

■ **Les procédures de contrôle interne**

Le contrôle interne désigne l'ensemble des processus, méthodes et mesures mis en œuvre par la Direction Générale en vue de garantir une conduite ordonnée et efficace des opérations de gestion de la société.

Les procédures de contrôle interne mises en place et communes à l'ensemble des sociétés du groupe, sont destinées à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Protection du patrimoine de l'entreprise ;
- Identification et maîtrise des risques financiers et des risques d'erreurs ou de fraude dans les actes de gestion et dans la réalisation des objectifs suivants :
 - o Fiabilité et sincérité des informations financières et comptables ;
 - o Respect des lois et règlements en vigueur.

Le principal objectif du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs matérielles ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Un tel dispositif de contrôle ne peut cependant apporter qu'une assurance raisonnable et non une certitude absolue quant à l'élimination des risques.



1. Environnement général des procédures de contrôle interne

Les processus de contrôle interne clés du groupe CYBERGUN sont fondés sur les principaux axes suivants :

- Processus opérationnels clés portant sur la gestion de la production en sous-traitance, les achats et les ventes ;
- Processus de gestion de la trésorerie, couverture de change, ressources humaines, charges de structures et frais généraux ;
- Suivi des investissements, des encaissements et des paiements ;
- Suivi des obligations fiscales ;
- Processus de traitement et de communication des informations comptables et financières.

Ces processus engendrent des informations relatives aux objectifs commerciaux, aux risques et aux stratégies de contrôle.

Le comité de direction composé du Président, du Directeur Général, du Directeur Juridique et du Directeur administratif et Financier, décide des orientations stratégiques tant en matière commerciale que comptable et financière. Il est responsable de l'élaboration des procédures de contrôle interne et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner et en contrôler l'application.

Le système de reporting mensuel mis en place par la Direction facilite l'analyse des performances financières et des flux de trésorerie générés ainsi que celle de la projection du résultat opérationnel et du résultat net sur l'année en cours.

Ce reporting comporte pour chaque société du groupe, les éléments chiffrés du compte de résultat et de bilan qui sont analysés en comparaison avec les objectifs budgétaires et la réalisation de l'exercice précédent.

Le reporting mis en place et l'existence de circuits de décisions courts avec un rattachement des différentes entités du groupe au Président, permettent à la société de s'assurer d'une grande réactivité et d'une bonne visibilité de la situation économique et financière au regard des objectifs et de l'historique.

■ Description des processus

A partir des orientations décidées par le comité de direction, les responsables de chaque entité opérationnelle établissent un budget annuel et le présentent à ce dernier pour validation.

Celui-ci sera mis en œuvre selon un processus appliqué uniformément à chaque société du groupe.

Le processus de gestion des ressources relève de la compétence de la Direction Financière qui regroupe la communication financière, la comptabilité, le contrôle de gestion national et international, la trésorerie et les systèmes d'information.

La Direction Financière est chargée de la mise en cohérence des données financières, veille à la mise en place d'un ensemble de contrôles internes tendant à assurer la fiabilité de l'organisation comptable, du reporting et des états financiers nécessaires au respect des dates d'enregistrement des transactions, à la réalité de celles-ci et à garantir l'exhaustivité de l'information.

À ce titre la Direction Financière détermine notamment le cadre de la gestion du risque clients, des ressources humaines, des charges de structure et frais généraux, du suivi des investissements et des obligations fiscales.



Elle établit les comptes consolidés du groupe en normes IFRS et dans ce cadre, élabore les méthodes, procédures et référentiels comptables tendant à s'assurer de l'exhaustivité, de la réalité, de l'exactitude des informations comptables et financières dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales.

Ainsi dans le cadre des procédures d'arrêté des comptes et de consolidation, la direction financière définit pour chacun des processus opérationnels et financiers le cadre des traitements particuliers des informations utiles, les intervenants et les délais de communication au service comptable.

■ **Relations avec les commissaires aux comptes**

La certification des informations comptables et financières nécessite l'intervention d'un collège de deux commissaires aux comptes qui effectuent un examen limité des comptes semestriels et un audit complet des comptes annuels.

Des réunions de synthèse sont tenues après leur intervention afin de recueillir leurs analyses des comptes du groupe.

Les commissaires aux comptes procèdent également à une revue des procédures, qui vient en complément du processus d'évaluation interne en vérifiant notamment les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les procédures de contrôle interne et leur efficacité au regard de l'exactitude des informations financières.

2. Mise en œuvre du contrôle interne

Le contrôle interne est spécifique à chaque société du groupe. Il peut s'appliquer par service (marketing, R&D, commercial, etc..) ou globalement au niveau de la filiale.

Sa mise en œuvre permet le rapprochement du budget arrêté avec sa réalisation effective, de s'assurer de la maîtrise des prix de revient et de la cohésion entre les volumes de marchandises commandées et les ventes à venir, le suivi de la réalisation des ventes et des marges correspondantes.

Une collaboration étroite s'instaure entre la Direction Financière et les responsables des entités opérationnelles dans le cadre de l'élaboration, du suivi et de la validation des budgets et des propositions de mesures d'ajustement rendues nécessaires par les écarts constatés dans leur exécution, afin d'assurer la fiabilité de l'ensemble du processus et des données financières qui en sont issues.

Les informations sont recoupées et vérifiées par le contrôle de gestion international qui effectue plusieurs passages par exercice dans les filiales.

Cette façon d'opérer permet d'anticiper les inflexions de tendances et de prendre rapidement les décisions qui s'imposent.

Le suivi des obligations fiscales contribue à une gestion rigoureuse du règlement des impôts et taxes compte tenu de l'impact de ces éléments sur la détermination du résultat.

De même le contrôle interne porte sur la détermination des impacts de la fiscalité internationale eu égard à la nationalité de chaque entité à laquelle la société verse des royalties et pour lesquelles elle établit des déclarations de retenues à la source.

Le suivi des immobilisations corporelles et des actifs incorporels fait régulièrement l'objet d'une procédure d'évaluation.

Les systèmes d'information font l'objet d'une mise à jour régulière.



La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur un système performant de double sauvegarde journalière des données informatiques et par un processus de vérification régulière du niveau de sécurité offert par l'organisation informatique et par les différents matériels mis en place.

■ **Traitement et communication des informations comptables et financières**

Le contrôle interne consiste à :

- Effectuer tous les trimestres un rapprochement du montant des achats issus de la gestion commerciale avec celui issu de la comptabilité générale en vue de vérifier les flux et leurs rapports à la période vérifiée (procédure de cut-off achats) ;
- Apprécier la fiabilité de la procédure relative aux inventaires ;
- Appréhender dans le cadre de la gestion des ventes, l'exhaustivité des flux de ventes, d'avoirs à établir et de produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice (procédure de cut-off ventes). Un contrôle est effectué par comparaison des chiffres issus de la gestion commerciale et ceux qui sont extraits de la comptabilité générale ;
- Assurer une gestion rigoureuse du risque client par un contrôle mensuel des soldes et par le suivi des garanties. (Contrat assurance créances Attradius).

■ **Perspectives d'évolution pour l'année 2009**

La société veille en permanence sur toute évolution dans son organisation de manière à anticiper, adapter et optimiser en temps réel, ses procédures de contrôle pour répondre aux exigences de la réglementation ainsi qu'aux enjeux futurs.

Dans cette optique et dans la continuité de sa démarche, la société continuera à se fixer de nouvelles priorités avec les objectifs suivants :

- Amélioration continue de la formalisation des procédures ;
- Renforcement du degré de contrôle des différentes entités du groupe ;
- Mise en place de tests ;
- Qualité et sincérité de l'information financière et gestion rigoureuse et efficace des principaux risques et le suivi des contraintes réglementaires.

16.5.2. **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT PORTANT SUR LE CONTROLE INTERNE**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CYBERGUN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;



- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

■ **Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

■ **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 29 juillet 2009
Les Commissaires aux Comptes

ACOREX
Jean- François MERLET

DELOITTE & ASSOCIES
Alain PENANGUER



17. SALARIES

17.1. NOMBRE DE SALARIES

Au 30 septembre 2009, le Groupe CYBERGUN compte 98 collaborateurs.

En K€	Effectif moyen 30/09/09	Effectif moyen 31/03/09	Effectif moyen 31/03/08	Effectif moyen 31/03/07
Employés	72	70	63	63
Apprentis sous contrat	0	0	0	0
Cadres	26	25	21	24
Total	98	95	84	87

17.2. PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS

17.2.1. ACTIONNARIAT SALARIE

A la date du présent document de référence, la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la Société est de 5,9 % (hors administrateurs). Au 31 mars 2009, l'actionnariat salarié représentait 6,0%.

17.2.2. PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 2 décembre 2008, a procédé à l'attribution de stock options au bénéfice des salariés du Groupe sur délégation de l'Assemblée générale du 25 septembre 2008.

Le nombre total d'options attribuées est de 60 000, soit l'intégralité de l'autorisation. Les modalités de ce plan de stock options sont les suivantes : 1 option donne le droit de souscrire à une action nouvelle de CYBERGUN au prix de 5,50 €. La période d'exercice s'étale entre le 2 décembre 2008 et le 2 décembre 2010.

L'exercice total des 60 000 options donnerait lieu à une augmentation de capital par émission de 60 000 actions, pour un montant global de 330 000 €.

Caractéristiques des stock options :

Date de l'AGE	25/09/2008
Date du Conseil d'Administration / date d'octroi des options	02/12/2008
Nombre total d'actions autorisées	60 000
Nombre de bénéficiaires	16
Point de départ d'exercice des bons	02/12/2008
Date d'expiration	02/12/2010
Prix de souscription	5,5 €
Nombre d'actions souscrites à date du document de référence	0



Il est précisé qu'à la date du présent document de référence un bénéficiaire du plan à renoncé à ses stock options. Le nombre total d'options attribuées est réduit à 50 000 et le nombre de bénéficiaires à 15. L'exercice total de ces 50 000 options donnerait lieu à une augmentation de capital par émission de 50 000 actions, pour un montant global de 275 000 €. Les actions créées dans le cadre de cette opération représenteraient 1,6 % du total des titres capital social de la société à la date du présent document.

A titre d'information, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des stock options aux membres du comité de direction suivants :

- Olivier GUALDONI (Directeur Général) : 7 000 options ;
- Vincent BOUVET (Directeur Juridique) : 7 000 options ;
- Eric GRUAU (Directeur du Développement aux USA / ancien Directeur Général): 3 000 options ;
- François RABAZZANI (Directeur Administratif et Financier) : 3 000 options.

17.2.3. ACTIONS GRATUITES

■ Premier plan d'attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 24 Janvier 2007, a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du Groupe dans le cadre de la délégation reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2006.

Ces actions gratuites ont été autorisées dans le cadre de l'article L225-197-1 du code du commerce. Pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites mis en place, 4 à ce jour, CYBERGUN a procédé / procédera à une remise d'actions existantes préalablement acquises par la société. Par ailleurs, aucun des attributaires de ces plans ne détient plus de 10 % du capital.

Le premier plan d'attribution d'actions gratuites, portant sur 48 751 actions, a donc été décidé en date du 24 janvier 2007. Les conditions et critères d'attribution étaient les suivantes :

- Ancienneté du salarié ;
- Implication du salarié dans le fonctionnement et les objectifs du groupe ;
- Performance individuelle du salarié, comprenant la réalisation des objectifs individuels du salarié, et sa participation à la réalisation des objectifs du groupe ;
- Engagement personnel du salarié, ainsi qu'au sein de son équipe ;
- Prise en compte des notions de développement durable ;
- Prise en compte des impératifs de sécurité ;
- Prise en compte des impératifs de respect de la réglementation ;
- Prise en compte et amélioration de la démarque inconnue.

L'attribution des actions gratuites de ce premier plan est devenue définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans, achevée le 24 janvier 2009. A l'issue de cette période d'acquisition, les bénéficiaires sont tenus de conserver les actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. La date de disponibilité des actions attribuées dans le cadre de ce premier plan est ainsi fixée au 24 janvier 2011.

Au terme de la période d'acquisition (24 janvier 2009), le nombre d'actions gratuites acquises par les salariés s'élève à 35 500 ventilées de la façon suivante :

- Salariés **CYBERGUN SA** 26 300 actions ;
- Salariés **SOFTAIR USA** 8 600 actions ;
- Salariés **ASGUN Doo** 250 actions ;
- Salariés **PALCO SPORTS** 650 actions.



■ **Second plan d'attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 2 décembre 2008, a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du Groupe dans le cadre de la délégation reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2006.

Un second plan d'attribution portant sur 9 250 actions a donc été décidé en date du 2 décembre 2008.

Les conditions et critères d'attribution sont les mêmes que pour le premier plan.

La ventilation de l'attribution des 9 250 actions gratuites est la suivante :

- Salariés **CYBERGUN SA** 5 100 actions ;
- Salariés **SOFTAIR USA** 1 000 actions ;
- Salariés **PALCO SPORTS** 1 800 actions ;
- Salariés **TECH GROUP UK** 50 actions ;
- Salariés **TECH GROUP HK** 650 actions ;
- Salariés **TECH GROUP USA** 150 actions ;
- Salariés **CYBERGUN HK** 500 actions.

Monsieur GRUAU, actuel Directeur du développement aux USA et ancien Directeur Général, s'est vu attribué 500 actions dans le cadre de ce plan.

L'attribution de ces actions gratuites sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans qui s'achèvera le 2 décembre 2010. A l'issue de cette période d'acquisition, les bénéficiaires sont tenus de conserver les actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. La date de disponibilité des actions attribuées dans le cadre de ce second plan est fixée donc au 2 décembre 2012.

■ **Autres plans d'attribution d'actions gratuites**

Les Conseils d'Administration du 8 juillet 2009 et du 9 décembre 2009 ont procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du Groupe dans le cadre de deux plans :

- **Plan N°3 (conseil d'administration du 08/07/2009)** : plan portant sur 13 095 actions dont l'attribution gratuite sera effective au terme d'une période d'acquisition de deux ans qui s'achèvera le 8 juillet 2011. A l'issue de cette période d'acquisition, les bénéficiaires sont tenus de conserver les actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. Ainsi, la date de disponibilité des actions attribuées dans le cadre de ce plan est fixée au 8 juillet 2013.
- **Plan N°4 (conseil d'administration du 09/12/2009)** : plan portant sur 20 810 actions dont l'attribution gratuite sera effective au terme d'une période d'acquisition de deux ans qui s'achèvera le 9 décembre 2011. A l'issue de cette période d'acquisition, les bénéficiaires sont tenus de conserver les actions en question, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. La date de disponibilité des actions attribuées dans le cadre de ce plan est fixée au 9 décembre 2013.

Il est à noter que l'ensemble des actions gratuites attribuées / attribuables dans le cadre des 4 plans représente un nombre total de 78 655 titres, soit 2,5 % des actions composant le capital social de la société. Toutefois, il est rappelé que la société n'a pas procédé / ne procédera pas à une remise d'actions nouvelles mais existantes.



A titre d'information, l'attribution d'actions gratuites au sein des membres du comité de direction se ventile de la manière suivante (pour les 4 plans) :

- Olivier GUALDONI (Directeur Général) : 4 200 actions ;
- Vincent BOUVET (Directeur Juridique) : 9 300 actions ;
- Eric GRUAU (Directeur du Développement aux USA) : 5 375 actions ;
- François RABAZZANI (Directeur Administratif et Financier) : 6 200 actions ;
- Ghislain d'ARGENLIEU (Directeur Financier International) : 2 500 actions.



18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

■ Structure du capital

Début décembre 2009, la structure de l'actionariat de la Société était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote*	% du capital	% du total de droits de vote
FAMILLE MARSAC	1 428 880	1 428 880	45,1%	48,5%
SALARIES ET DIRIGEANTS	251 232	251 232	7,9%	8,5%
<i>Dont salariés</i>	22 525	22 525	0,7%	0,8%
<i>Dont managers</i>	163 977	163 977	5,2%	5,6%
<i>Dont administrateurs</i>	64 730	64 730	2,0%	2,2%
ODYSSEE VENTURE	350 000	350 000	11,0%	11,9%
TURENNE CAPITAL	154 000	154 000	4,9%	5,2%
AUTO-DETENTION**	222 489	0	7,0%	0,0%
PUBLIC	829 484	829 484	26,2%	28,1%
TOTAL	3 171 355	2 948 866	100,0%	100,0%

*Les droits de vote présentés sont les droits de vote pris en compte dans le cadre des Assemblées Générales. Le calcul des franchissements de seuils de participations n'est pas basé sur ce nombre de droits de vote mais sur le nombre de droits de vote théoriques. Le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions temporairement privées de droits de vote.

**L'information relative aux objectifs mis en œuvre dans le cadre du programme de rachat d'actions est traitée au 21.1.3

L'actionariat de la Société se présentait ainsi au 31 mars 2009 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote*	% du capital	% du total de droits de vote
FAMILLE MARSAC	1 363 322	1 497 631	44,2%	42,8%
SALARIES ET DIRIGEANTS	230 359	329 855	7,5%	9,4%
<i>Dont salariés</i>	32 737	46 024	1,1%	1,3%
<i>Dont managers</i>	151 686	211 812	4,9%	6,1%
<i>Dont administrateurs</i>	45 936	72 019	1,5%	2,1%
ODYSSEE VENTURE	360 550	360 550	11,7%	10,3%
TURENNE CAPITAL	154 000	154 000	5,0%	4,4%
AUTO-DETENTION**	191 763	0	6,2%	0,0%
PUBLIC	783 467	1 157 784	25,4%	33,1%
TOTAL	3 083 461	3 499 820	100%	100%

*Les droits de vote présentés sont les droits de vote pris en compte dans le cadre des Assemblées Générales. Le calcul des franchissements de seuils de participations n'est pas basé sur ce nombre de droits de vote mais sur le nombre de droits de vote théoriques. Le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions temporairement privées de droits de vote.

**L'information relative aux objectifs mis en œuvre dans le cadre du programme de rachat d'actions est traitée au 21.1.3



■ Franchissements de seuils (déclarations au cours des 3 derniers exercices)

Référence	Date de déclaration	Date effective	Déclaration d'intention	Type	Seuil	Type de transaction	Société(s) ou personne(s) Déclarante(s)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
208C2214	10/12/2008*	29/09/2006	Oui	Hausse	10%	Modification du nb total de droits de vote	ODYSSEE VENTURE	357 529	14,16%	357 529	10,67%
207C2262	09/10/2007	28/09/2007	Non	Hausse	10% 15% 20%	Apport d'actions	HOBBY IMPORT (J. MARSAC)	762 133	24,72%	762 133	22,84%
207C2262	09/10/2007	28/09/2007	Non	Baisse	50%	Apport d'actions	JEROME MARSAC**	1 325 368	42,98%	1 345 141	40,31%
207C0052	08/01/2007	29/12/2006	Non	Hausse	5%	Participation à une augmentation de capital	TURENNE CAPITAL	153 760	5,07%	153 760	3,98%

* Le déclarant a précisé détenir, au 09/12/2008, 360 550 actions CYBERGUN représentant autant de droits de vote, soit 11,69% du capital et 10,66% des droits de vote de cette société.

** Jérôme MARSAC a déclaré avoir franchi en baisse, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société HOBBY IMPORT qu'il contrôle, le seuil de 50% des droits de vote de CYBERGUN, et détenir, à titre direct et indirect, 1 325 368 actions CYBERGUN représentant 1 345 141 droits de vote. Ces franchissements de seuils en baisse pour Jérôme MARSAC et en hausse pour HOBBY IMPORT résultent d'un apport d'actions CYBERGUN détenues par ce premier au profit de sa holding personnelle HOBBY IMPORT.

18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date du présent document de référence, l'ensemble des actionnaires de la Société CYBERGUN bénéficie de droits de vote simple.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et de l'assemblée générale spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double, réunie le 23 septembre 2009, a décidé de supprimer le droit de vote double visé à l'article 16 des statuts de la Société.

18.3. DETENTION OU CONTROLE DE CYBERGUN

Avec 45,1% du capital et 48,5% des droits de vote, la Famille MARSAC dispose seule d'une majorité des droits de vote pour ce qui relève des décisions des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

L'existence d'administrateurs indépendants et le fonctionnement régulier des organes de gouvernance de l'entreprise, tel que décrit dans le chapitre 16.5 sur les procédures internes, permettent d'assurer l'entreprise contre tout exercice abusif du contrôle de la société.

18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.



19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

19.1.1. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

■ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

■ Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

✓ Convention de sous location avec la société JUILLARD SARL

Un conseil d'administration du 19 juin 2000 a autorisé la conclusion d'un contrat de sous location de bâtiment à usage industriel et commercial sis 9-11, rue Henri Dunant à Bondoufle avec la société JUILLARD SARL.

Au 31 mars 2009, le montant comptabilisé en charge est de 91 000 euros.

Depuis le 16 septembre 2008, la société JUILLARD SARL a cédé son droit au bail. CYBERGUN SA n'a désormais plus de relation avec cette société.

✓ Avances financières non rémunérées

Au 31 mars 2009 : Néant

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 29 juillet 2009
Les Commissaires aux Comptes

ACOREX
Jean-François MERLET

DELOITTE & ASSOCIES
Alain PENANGUER



19.1.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

■ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

■ Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- ✓ Convention de sous location avec la société JUILLARD SARL

Un conseil d'administration du 19 juin 2000 a autorisé la conclusion d'un contrat de sous location de bâtiment à usage industriel et commercial sis 9-11, rue Henri Dunant à Bondoufle avec la société JUILLARD SARL.

Au 31 mars 2008, le montant comptabilisé en charge est de 199 153 euros.

- ✓ Avances financières non rémunérées

Au 31 mars 2008 :

- L'avance financière non rémunérée consentie par Monsieur Jean-Pierre LE COADOU s'élève à 1 000 euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Laval et Neuilly-sur- Seine, le 3 septembre 2008
Les Commissaires aux Comptes

ACOREX
Jean- François MERLET

DELOITTE & ASSOCIES
Alain PENANGUER



19.1.3. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter notre rapport sur les conventions et engagements réglementés, dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon l'article R-225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

■ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et visé à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

■ Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- ✓ Convention de sous location avec la société JUILLARD SARL

Un conseil d'administration du 19 juin 2000 a autorisé la conclusion d'un contrat de sous location de bâtiment à usage industriel et commercial sis 9-11, rue Henri Dunant à Bondoufle avec la société JUILLARD SARL.

Au 31/03/2007, le montant comptabilisé en charge est de 246 708 €.

- ✓ Avances financières non rémunérées

Au 31/03/2007 :

- L'avance financière non rémunérée consentie par Monsieur Jérôme MARSAC a été intégralement remboursée ;
- L'avance financière non rémunérée consentie par Monsieur Jean-Pierre LE COADOU s'élève à un montant de 1 000 €.

Nous avons effectués nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Laval, le 10 septembre 2007
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Pascal CHANCEREUL et Vincent BROYE
Associés

ACOREX AUDIT
Jean François MERLET
Associé



19.2. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE

La filiale MICROTRADE a conclu en avril 2008 un contrat de prestation de services avec la société HOBBY IMPORT, représentée par Jérôme MARSAC.

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge HOBBY IMPORT a procédé à une facturation à MICROTRADE d'un montant de 180 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Les termes de ce contrat sont présentés ci-dessous.

DEFINITION DES PRESTATIONS :

- Analyses économiques en liaison avec les activités et produits du Groupe
- Développement commercial monde
- Relations avec les fournisseurs et prestataires du Groupe
- Lobbying
- Représentation du Groupe et défense de ses intérêts auprès des tiers
- Adaptation de l'organisation mondiale du Groupe
- Etude et révision des procédures
- Optimisation des montages financiers
- Interprétation des règles et choix des options
- Gestion des prix de transfert
- Résolution de toute question concernant une entité du Groupe.

REMUNERATION :

En contrepartie des Prestations, HOBBY IMPORT recevra une rémunération calculée comme suit (la « Rémunération ») :

- Une partie fixe mensuelle de deux mille (2.000) EUR
- A laquelle s'ajoute une partie variable égale à cinq pour cent (5%) de la progression de l'EBIT du Groupe entre l'année N et l'année N-1 (exercice fiscal allant du 31 mars de l'année au 1er avril de l'année suivante).

PAYMENT :

La Rémunération sera payable de la façon suivante :

- A réception de facture.

REMBOURSEMENT DES FRAIS :

Les frais et débours engagés par HOBBY IMPORT dans le cadre du Contrat seront refacturés à MICROTRADE, sur justificatifs.

PRISE D'EFFET :

Le Contrat prendra effet au 1er avril 2008.



DUREE

La durée du Contrat est fixée à un an à compter de la prise d'effet. Le Contrat est tacitement renouvelable par périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins quatre vingt dix jours avant le terme.

CONFIDENTIALITE. NON-CONCURRENCE :

Les parties s'engagent expressément à conserver la confidentialité de toutes les informations échangées.

Chacune d'entre elles s'engage par ailleurs, pendant toute la durée du Contrat et pendant cinq (5) ans après le dernier terme de celui-ci, à ne jamais entrer en concurrence avec l'autre partie au Contrat, directement ou indirectement.

TRIBUNAUX COMPETENTS :

Les parties conviennent que tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg.



20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2009 (EXERCICE SEMESTRIEL)

■ Bilan actif consolidé

Actif en K€	Note	30/09/2009	31/03/2009
ACTIFS NON-COURANTS			
Immobilisations corporelles	2.2	1 376	1 248
Goodwill	2.1.1	9 074	9 924
Autres immobilisations incorporelles	2.1.2	2 130	2 168
Participations entreprises associées	2.3	28	28
Autres actifs non courants	2.3	254	222
Actifs d'impôts différés	2.4	1 165	1 136
Total actifs non courants		14 028	14 726
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	2.5	12 405	11 526
Créances Clients	2.6	9 341	7 255
Actifs d'impôts courants	2.6	325	492
Autres actifs courants	2.6	1 030	441
Actifs financiers de transaction	2.7	229	363
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2.8	4 183	2 926
Actifs non courants destinés à être cédés		0	
Total actifs courants		27 513	23 002
Total actifs		41 541	37 728



■ **Bilan passif consolidé**

Passif en K€	Note	30/092009	31/03/2009
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis		1 011	1 011
Autres réserves		11 762	12 439
Résultat de l'exercice		1 238	1 117
Intérêts minoritaires			
Total capitaux propres		14 011	14 567
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	3.1	11 695	11 999
Passifs d'impôts différés	2.4	47	51
Provisions à long terme	3.2	38	38
Autres passifs non courants			
Total passifs non courants		11 780	12 088
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs		6 790	2 548
Emprunts à court terme (dont concours bancaires courants et intérêts courus)	3.1	2 451	2 946
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	3.1	1 994	2 217
Passifs d'impôt courant	3.3	910	320
Provisions à court terme	3.2	414	282
Autres passifs courants	3.3	3 191	2 762
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés			
Total passifs courants		15 750	11 074
Total des capitaux propres et passifs		41 541	37 728



■ **Compte de résultat consolidé**

En K€	Note	30/09/2009 6 mois	30/09/2008 6 mois	31/03/2009 12 mois
Chiffre d'affaires	4.1	24 240	18 322	42 679
Achats consommés		-14 431	-9 949	-25 450
Marge brute		9 809	8 373	17 229
Autres produits de l'activité		0	80	509
Charges de personnel	4.5	-2 551	-2 225	-4 785
Charges externes		-3 892	-4 077	-8 682
Impôts taxes et versements assimilés		-254	-138	-304
Dotations aux amortissements et provisions	4.6	-707	-223	-691
Gains et pertes de change	4.4	273	-441	-199
Résultat opérationnel courant		2 679	1 349	3 076
Autres produits et charges opérationnels	4.3	-105	-104	300
Résultat opérationnel	4.2	2 573	1 245	3 376
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		244	-156	-349
Coût de l'endettement brut	4.7	-535	-492	-1 351
Coût de l'endettement financier net		-291	-648	-1 700
Autres produits et charges financiers	4.7	-178	-13	255
Charges d'impôt	4.8	-866	-437	-815
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		1 238	147	1 117
Résultat net d'impôt provenant des activités abandonnées ou en cours de cession				
Résultat net de la période		1 238	147	1 117
Dont part revenant au Groupe		1 238	147	1 117
Dont part revenant aux minoritaires				
Résultat par action				
De base		0,415	0,049	0,376
Dilué		0,385	0,046	0,335



■ **Résultat global**

En K€	30/09/2009 6 mois	30/09/2008 6 mois	31/03/2009 12 mois
Les montants indiqués sont présentés nets des effets d'impôts éventuels			
Résultat de la période	1 238	147	1 117
Ecart de conversion de l'endettement (IAS 21)	-348	348	8
Variation des écarts de conversion	-913	875	2 160
Plus ou moins values de cession des actions propres	29	-131	-228
<i>Sous total des pertes et profits comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>-1 232</i>	<i>1 092</i>	<i>1 940</i>
Résultat global	6	1 239	3 057
Dont part revenant au Groupe	6	1 239	3 057
Dont part revenant aux minoritaires			



■ **Tableau de variation des capitaux propres consolidés**

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de la période	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31 mars 2007	1 011	12 205	2 037	-19	2 721	17 955
Résultat au 31/03/2008					-999	-999
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres				-2 124		-2 124
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>				-2 124	-999	-3 123
Augmentation de capital						0
Distribution de dividendes					-1 717	-1 717
Affectation en réserves			1 004		-1 004	0
Incidence des réévaluations						0
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-406			-406
Actions gratuites			222			222
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers						0
Capitaux propres au 31 mars 2008	1 011	12 205	2 857	-2 143	-999	12 931
Résultat au 31/03/2009					1 117	1 117
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres			-228	2 168		1 940
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>			-228	2 168	1 117	3 057
Variation de capital de l'entreprise consolidante						0
Distribution de dividendes			-830			-830
Affectation en réserves			-999		999	0
Variations des écarts de conversion						0
Incidence des réévaluations						0
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-438			-438
Actions gratuites			-152			-152
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers						0
Capitaux propres au 31 mars 2009	1 011	12 205	210	25	1 117	14 568
Résultat au 30/09/2009					1 238	1 238
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres			29	-1 261		-1 232
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>			29	-1 261	1 238	6
Affectation du résultat en réserves			1 117		-1 117	0
Distribution de dividendes			-292			-292
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-237			-237
Actions gratuites						0
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers			-34			-34
Capitaux propres au 30 septembre 2009	1 011	12 205	793	-1 236	1 238	14 011



■ **Tableau de flux de trésorerie**

En K€	30/09/2009	31/03/2009
Résultat net consolidé	1 238	1 117
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	0	-15
Plus et moins values de cession	-154	127
+ Charges d'impôt	866	816
+ Coût de l'endettement	291	1 700
+ Amortissements et provisions	207	618
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	2 448	4 363
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	698	3 583
Impôts sur les résultats payés	-244	39
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	2 902	7 985
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	-675	-586
Cessions d'immobilisations	598	101
Incidence des variations de périmètre	-77	-803
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-154	-1 288
Activité de financement		
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires		-830
Augmentation de capital reçue		
Autre variation des fonds propres	-208	-894
Variation de l'endettement	-500	-1 245 ⁽¹⁾
Intérêts payés	-293	-1 741
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1 001	-4 710
Variation de trésorerie	1 747	1 987 ⁽¹⁾
Trésorerie d'ouverture	-11	-2 241
Trésorerie de clôture	1 744	-11
Incidence des variations des cours devises	8	244
Variation de trésorerie	1 747	1 987

⁽¹⁾ Modification dans la publication au 31 mars 2009. Retraitement d'une dette moyen terme comptabilisée en dette à court terme.



■ Annexes des comptes semestriels consolidés

1 – Informations générales

Le Groupe CYBERGUN intervient sur le secteur d'activité de la distribution de répliques d'armes factices destinées au tir de loisir ou sportif et aux collectionneurs. Par ailleurs depuis l'acquisition de TECH GROUP, l'activité s'est élargie au domaine du jouet et en particulier au paintball pour enfants.

CYBERGUN est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 9/11 rue Henri Dunant, zone d'activités les Bordes, BONDOUFLE (91070).
CYBERGUN est coté sur EUROLIST depuis le 29 avril 2004.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2009 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 9 décembre 2009.

Ils sont exprimés en milliers d'euro (KEUR).

1.1. Faits marquants de la période

1.1.1. Acquisition X GUN

Le 17 avril 2009 CYBERGUN a conclu l'acquisition de la totalité du capital de X-Guns, société danoise spécialisée dans la distribution d'armes factices et d'accessoires. Grâce à cette opération CYBERGUN élargit son offre de produits, notamment dans le domaine des accessoires. Cette nouvelle implantation permet également au groupe de se développer sur l'ensemble du marché scandinave. X-Guns réalise près de la moitié de son chiffre d'affaires dans la distribution de produits CYBERGUN.

Aucun écart d'acquisition n'a été constaté sur cette prise de participation.

L'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1er avril 2009 ; les comptes consolidés de CYBERGUN au 31 mars 2009 n'ont pas été retraités de cette acquisition car les montants propres aux comptes X Guns de l'exercice précédent sont considérés comme non significatifs.

Pour la période de six mois courant du 1er avril au 30 septembre 2009, le chiffre d'affaires X-Guns s'élève à 1 022 KEUR, et sa situation nette au 30 septembre 2009 à 103 KEUR.

1.2. Résumé des principales méthodes comptables

Les comptes consolidés de CYBERGUN sont préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les comptes au 30 septembre 2009 ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 « information financière intermédiaire » qui permet de présenter une sélection des notes annexes. Ces comptes consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés du 31 mars 2009.

Les méthodes comptables appliquées au 30 septembre 2009 sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2009.

Les comptes consolidés semestriels résumés ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets.



Les nouvelles normes ou amendements aux normes suivants ont été appliqués pour la première fois au cours de l'exercice comptable ouvert à compter du 1er avril 2009 :

- IAS 1 (révisée) – Présentation des états financiers.
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels. Cette nouvelle norme, qui remplace la norme IAS 14 requiert une approche managériale, selon laquelle l'information sectorielle doit être présentée sur les mêmes bases que celles utilisées dans les reportings internes. L'application de cette norme n'a pas eu d'impact sur l'information sectorielle présentée. Les hypothèses de détermination des secteurs opérationnels ne sont pas différentes des hypothèses utilisées dans les états financiers présentés antérieurement.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009, sont sans impact sur les états financiers du Groupe :

- IAS 23 (révisée) – Coûts d'emprunts. La norme amendée interdit de considérer comme charge les coûts d'emprunts qui peuvent être directement rattachés à l'acquisition, la construction ou la production des actifs qui nécessitent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus.
- IFRS 1 et IAS 27 révisées : Éléments relatifs à la détermination du coût d'une participation dans les états financiers individuels.
- IAS 32 et IAS 1 (révisée) – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation.
- IFRIC 11 – Actions propres et transaction intragroupe, et IFRS 2 (révisée) – Paiement fondé sur des actions, conditions d'acquisition des droits et annulations.
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation clients.
- IFRIC 14 et IAS 19 : plafonnement de l'actif : disponibilité des avantages et obligation de financement minimum.
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net lors d'une opération à l'étranger.

L'application de ces normes et interprétations n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés.

1.3. Estimations et jugements comptables déterminants

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants destinés à la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite, de la part de la direction du groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure, sont exposés dans les notes relatives aux tests de dépréciation des Goodwills, autres immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles.



Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Aucun changement significatif concernant les méthodes d'estimation n'a été mis en place sur la période.

1.4. Périmètre de consolidation

Nom	Siège	N° Siren	% d'intérêt	Méthode
Société mère :				
CYBERGUN SA	Zone d'activités les Bordes 9/11 rue Henri Dunant 91070 Bondoufle France	33764379500046		Société mère
Sociétés filiales :				
MICROTRADE SARL	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100 %	IG
CYBERGUN USA, Corp	PO BOX 35033, Scottsdale, AZ 85255 USA	N/A	100 %	IG
SOFTAIR USA Inc.	Vineyard Center II 1452 hugues Road Suite 107 GRAPEVINE TX 76051 /USA	N/A	100 %	IG
CYBERGUN INTERNATIONAL SA	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100 %	IG
ASGUN Doo	Dolenjska Cesta 133 LJUBLJANA	N/A	100 %	IG
PALCO SPORTS	8575 Monticello Lane North MAPLE GROVE MN 55369	N/A	100 %	IG
CYBERGUN HONG KONG	1401, 14th Floor World Commerce Center, Harbour City 7-11 Canton Road Tsim Sha Tsui, Kowloon HONG KONG	N/A	100 %	IG
TECH GROUP US	3221 South Cherokee Lane Suite 1820 Woddstock GA 30188 USA	N/A	100 %	IG
TECH GROUP UK	Unit D2 Sowton Industrial Estate Exeter Devon EX2 7 LA ENGLAND	N/A	100 %	IG
TECH GROUP HK	11B 9/F block B Hung Hom Commercial center 339 Ma Tai Wai Road Hung Hom Kowloon HONG KONG	N/A	100 %	IG
X-GUNS	Sylbaekvej, 33 8230 Aabyhoej DENMARK	N/A	100 %	IG



Excepté X-GUNS qui clôture ses comptes au 31 décembre, toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice comptable annuel le 31 mars.

X-GUNS a été acquise en avril 2009 ; cette acquisition a porté sur 100 % de son capital. L'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1er avril 2009.

Exclusion de périmètre :

Société FREIBURGHAUS

La société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur la société FREIBURGHAUS en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation.

1.5. Conversion des comptes et opérations libellés en monnaie étrangère

1.5.1. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros au cours approchant les cours de change aux dates de transactions, ou bien au cours moyen de la période lorsque les cours ne connaissent pas de fluctuations importantes. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

1.5.2. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôtures. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

1.5.3. Les cours de conversion EURO/USD suivants ont été utilisés

- Cours au 30 septembre 2008 : 1,4303 ;
- Cours au 31 mars 2009 : 1,3308 ;
- Cours au 30 septembre 2009 : 1,4643.

- Cours moyen du 31 mars 2008 au 30 septembre 2008 : 1,5349 ;
- Cours moyen du 31 mars 2008 au 31 mars 2009 : 1,4313 ;
- Cours moyen du 31 mars 2009 au 30 septembre 2009 : 1,3962.

1.5.4. Les cours de conversion EURO/DKK suivants ont été utilisés

- Cours au 30 septembre 2009 : 7,4443 ;
- Cours moyen du 1er avril 2009 au 30 septembre 2009 : 7,4457.



2 – Notes sur le bilan actif

2.1. Immobilisations incorporelles

2.1.1. Survaleur

Goodwill (en K€)	30/09/2009	31/03/2009
Valeur nette comptable début de période	9 924	6 664
Acquisition	0	2 023
Cessions		
Variation des pertes de valeur		
Ecart de change	-850	1 237
Valeur nette comptable fin de période	9 074	9 924
Valeur brute fin de période	9 087	9 937
Cumul de perte de valeur fin de période	-13	-13

Le détail par filiale des goodwill est donné dans le tableau suivant :

En K€	31/03/2009	Acquisitions	Perte de valeur	Ecart de conv.	30/09/2009
MICROTRADE SARL	0		0		0
SOFTAIR USA	604				604
TECH GROUP HK et ses filiales	2 119			-194	1 925
PALCO SPORTS	7 201			-656	6 545
Total	9 924	0	0	-850	9 074

Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et autres passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Goodwill PALCO SPORTS

Le Goodwill généré dans le cadre de l'acquisition PALCO (9 582 KUSD, soit 6 545 KEUR au 30 septembre 2009) a été maintenu en tant que tel et n'a donc pas été affecté. Les tests de valorisation effectués confortent l'absence de perte de valeur.

S'agissant de relations clients non contractuelles et non cessibles séparément, le groupe n'a pas constaté d'immobilisations incorporelles séparément du Goodwill.

Goodwill TECH GROUP

Au 30 septembre 2009, le Goodwill généré dans le cadre de l'acquisition de TECH GROUP (2 820 KUSD, soit 1 925 KEUR au 30 septembre 2009) n'a pas été affecté. Les tests de valorisation effectués ont confirmé l'absence de perte de valeur.



2.1.2. Autres immobilisations incorporelles

Valeur brute (en K€)	Brevets, licences	Frais de développement	Autres	Total
Au 31 mars 2008	3 160	538	25	3 723
Acquisitions	59		30	89
Sorties				0
Ecart de conversion	7	38	3	48
Variations de périmètre	25			25
Autres				0
Au 31 mars 2009	3 251	576	58	3 885
Acquisitions	99		8	107
Sorties	-69		-5	-74
Ecart de conversion	-4	-22	-2	-28
Variations de périmètre				0
Autres				0
Au 30 septembre 2009	3 277	554	59	3 890

Amortissements et pertes de valeur cumulés (K€)	Brevets, licences	Frais de développement	Autres	Total
Au 31 mars 2008	1 112	278		1 390
Amortissements	193	96		289
Dépréciation de valeur				
Diminutions				
Variations de périmètre	10			10
Ecart de conversion	4	24		28
Autres				
Au 31 mars 2009	1 319	398	0	1 717
Amortissements	94	47		141
Dépréciation de valeur				0
Diminutions	-78			-78
Variations de périmètre				
Ecart de conversion	-3	-17		-20
Autres				0
Au 30 septembre 2009	1 332	428	0	1 760

Valeur nette comptable (en K€)				
Au 31 mars 2009	1 932	178	58	2 168
Au 30 septembre 2009	1 945	126	59	2 130

Concernant ses licences, le Groupe CYBERGUN confirme qu'il n'existe pas d'indice de perte de valeur nécessitant un test de dépréciation.



2.2. Immobilisations corporelles

Valeur brute (en K€)	Installations techniques	Autres	Total
Au 31 mars 2008	1 089	1 119	2 208
Acquisitions	355	88	443
Sorties	-145	-21	-166
Ecart de conversion	82	148	230
Variations de périmètre	434	26	460
Autres	-77		-77
Au 31 mars 2009	1 738	1 360	3 098
Acquisitions	255	127	382
Sorties	-3	-43	-46
Ecart de conversion	-50	-93	-143
Variations de périmètre		16	16
Autres			0
Au 30 septembre 2009	1 940	1 367	3 307

Amortissements et pertes de valeur cumulés (en K€)	Installations techniques	Autres	Total
Au 31 mars 2008	573	692	1 265
Amortissements	158	198	356
Dépréciation de valeur			
Diminutions	-97	-18	-115
Variations de périmètre	216	4	220
Ecart de conversion	37	87	124
Autres			
Au 31 mars 2009	887	963	1 850
Amortissements	94	102	196
Dépréciation de valeur			0
Diminutions		-34	-34
Variations de périmètre		7	7
Ecart de conversion	-24	-64	-88
Autres			0
Au 30 septembre 2009	957	974	1 931

Valeur nette comptable (en K€)			
Au 31 mars 2009	851	397	1 248
Au 30 septembre 2009	983	393	1 376



2.3. Actifs financiers non courants

En K€	31/03/2009	Acquisitions	Var. périmètre	Cession Diminut.	Var. taux de change	30/09/2009
Titres de participation non consolidés et autres titres immobilisés	28		0			28
Autres immobilisations financières	222	64	7	-34	-5	254
Valeur brute	250	64	7	-34	-5	282
Actifs financiers non courants destinés à être cédés						0
Pertes de valeur						0
Valeur nette	250	64	7	-34	-5	282

2.4. Actifs et passifs d'impôts non courants

En K€	30/09/2009	31/03/2009 (1)
Retraitement de charges à répartir	111	134
Différences temporaires fiscalités locales	355	462
Autres retraitements divers	-12	-50
Neutralisation des ventes d'immobilisation intragroupe	18	22
Provision pour départ à la retraite	13	13
Neutralisation de la marge intragroupe sur stocks	646	665
Frais bancaires sur émission d'emprunt obligataire	-76	-86
Déficit	91	
Différence de valorisation des frais de développement	-28	-75
Impôts différés nets	1 118	1 085
Actifs d'impôts différés	1 165	1 136
Passifs d'impôts différés	-47	-51
Impôts différés nets	1 118	1 085

(1) Le tableau au 31 mars 2009 a été retraité pour refléter une analyse détaillée comparable au 30 septembre 2009

2.5. Stock de marchandises

En K€	30/09/2009	31/03/2009
Valeurs brutes	12 958	12 057
Pertes de valeur	-553	-531,3
Valeurs nettes	12 405	11 526

Le stock de marchandises comprend essentiellement des répliques de pistolets factices et produits associés.

Le stock de marchandises est principalement localisé aux USA, pour un montant net de 8 032 KEUR.



2.6. Créances courantes

En K€	30/09/2009	31/03/2009
Créances clients brutes	9 863	7 896
Pertes de valeur	-522	-641
Créances clients nettes	9 341	7 255
Avances, acomptes sur commandes	257	124
Actifs financiers dérivés	0	0
Autres créances	773	317
Autres actifs courants	1 030	441
Autres actifs d'impôt	325	492

Détail autres créances :

En K€	30/09/2009	31/03/2009
Créances sociales	9	9
Créances fiscales	341	150
Comptes courants débiteurs	6	0
Créances sur cessions d'immobilisations		0
Débiteurs divers	134	128
Charges constatées d'avance	283	29
Total	773	316

2.7. Actifs financiers de transaction

En K€	30/09/2009	31/03/2009
Valeurs brutes des actifs financiers de transaction	313	710
Provision pour dépréciation	-84	-347
Valeurs nettes	229	363

2.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

En K€	30/09/2009	31/03/2009
Disponibilités	4 183	2 012
Valeurs mobilières de placement	0	914
Prov. Déprec. VMP	0	0
Total	4 183	2 926



3 – Notes sur le bilan passif

3.1. Emprunts et dettes financières

En K€ au 31 mars 2009	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	8 722		8 722	8 722	0
Emprunts auprès des banques	5 437	2 160	3 277	3 900	1 537
Concours bancaires courants	2 936	2 936			2 936
Autres dettes financières	57	57		57	0
Intérêts courus non échus	9	9		N/A	
Total	17 161	5 162	11 999	12 679	4 473

En K€ au 30 septembre 2009	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	8 753		8 753	8 753	0
Emprunts auprès des banques	4 907	1 965	2 942	4 554	353
Concours bancaires courants	2 439	2 439			2 439
Autres dettes financières	29	29		29	0
Intérêts courus non échus	11	11		N/A	
Total	16 139	4 444	11 695	13 336	2 793

⁽¹⁾ Le taux applicable aux emprunts obligataires est un taux fixe auquel une majoration déterminée en fonction des performances financières s'ajouterait éventuellement en cas de surperformance du groupe.

3.2. Provisions pour risques et charges

En K€	30/09/2009		31/03/2009	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Provisions pour risques		145		
Provisions garanties		130		143
Provisions litiges URSSAF		139		139
Indemnités de départ à la retraite	38		38	
Total	38	414	38	282



3.3. Fournisseurs et Autres passifs courants

L'évolution du poste « Autres passifs courants ».

En K€	30/09/2009	31/03/2009
Fournisseurs	6 790	2 548
Passifs d'impôt courant	910	320
Avances et acomptes sur commandes	578	91
Fournisseurs Immobilisations	683	884
Dettes sociales	353	400
Dettes fiscales courantes	543	395
Actionnaires dividendes à payer	294	
Comptes courants	314	
Passifs financiers dérivés	19	428
Créditeurs divers	407	564
Total autres passifs courants	3 191	2 762

4 – Notes sur le compte de résultat

4.1. Information sectorielle

Le Groupe intervient sur un seul secteur d'activité : la distribution de répliques d'armes factices destinées au tir de loisir ou sportif et aux collectionneurs.

Zones géographiques (en K€)	France	Reste du monde	Total
COMPTES SEMESTRIELS 30 SEPTEMBRE 2009			
Immobilisations incorporelles nettes	1 865	265	2 130
Immobilisations corporelles nettes	722	654	1 376
Chiffre d'affaires (6 mois)	4 574	19 666	24 240
Résultat opérationnel hors change	888	1 412	2 300
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2009			
Immobilisations incorporelles nettes	1 800	368	2 168
Immobilisations corporelles nettes	718	530	1 248
Chiffre d'affaires (12 mois)	6 135	36 543	42 678
Résultat opérationnel hors change	1 368	2 207	3 575
COMPTES SEMESTRIELS 30 SEPTEMBRE 2008			
Immobilisations incorporelles nettes	1 983	270	2 253
Immobilisations corporelles nettes	623	620	1 243
Chiffre d'affaires (6 mois)	2 788	15 534	18 322
Résultat opérationnel hors change	658	1 028	1 686

4.2. Caractère saisonnier des activités du Groupe

Les activités du Groupe ne présentent qu'un faible caractère saisonnier.



4.3. Autres produits et charges opérationnels

Les produits et charges opérationnels non récurrents s'analysent de la manière suivante :

En K€	30/09/2009	30/09/2008	31/03/2009
Divers	-91	-25	17
Indemnités litige	0		414
Autres résultats exceptionnels	-6	-77	-4
VNC des immobilisations incorporelles cédées	5		0
VNC des immobilisations corporelles cédées	-13	-2	-127
Total	-105	-104	300

4.4. Gains et pertes de change affectés au résultat opérationnel

En K€	30/09/2009	30/09/2008	31/03/2009
Gains de change	787	1 252	2 003
Pertes de change	-513	-1 693	-2 202
Total	273	-441	-199

Les pertes de change intègrent la perte latente provisionnée de 19 KEUR résultant de la position change défavorable au 30 septembre 2009 des instruments dérivés de couverture. Les gains de change intègrent pour 517 KEUR la reprise de provision constatée au 31 mars 2009 sur ces mêmes instruments dérivés de couverture.

4.5. Salaires et charges

En K€	30/09/2009	30/09/2008	31/03/2009
Salaires	2 154	1 781	3 986
Charges sociales	389	338	792
Avantages au personnel	9	105	8
Engagements de retraite			
Transfert de charges de personnel			
Total	2 551	2 225	4 786

L'effectif employé comprend l'effectif salarié, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par le groupe et le personnel mis à disposition, personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration.

	Effectif moyen 30/09/2009	Effectif moyen 30/09/2008	Effectif moyen 31/03/2009
Employés	72	63	70
Apprentis sous contrat	0	0	0
Cadres	26	21	25
Total	98	84	95



4.6. Dotation / Reprise – amortissements et provisions

En K€	30/09/2009	30/09/2008	31/03/2009 ⁽¹⁾
Immobilisations corporelles	205	188	356
Immobilisations incorporelles	120	127	290
Perte de valeur des Goodwill			
Dotations nettes aux provisions pour R&C	145	-107	0
Dotations nettes aux provisions sur stock	52	-76	-160
Dotations nettes aux provisions de créances	184	91	205
Dotations nettes aux amortissements et provisions	707	223	691
- Amortissements relatifs aux activités cédées			
Dotations nettes aux amortissements et provisions	707	223	691

⁽¹⁾ Le tableau au 31 mars 2009 a été retraité pour refléter une analyse détaillée comparable au 30 septembre 2009

4.7. Résultat financier

En K€	30/09/2009	30/09/2008	31/03/2009
Coût de l'endettement financier brut	-535	-492	-1 351
Produits des placements	244	22	123
Perte de valeur des placements de trésorerie	0	-178	-472
Coût de l'endettement financier net	-291	-648	-1 700
Gains et pertes de change	-170	-13	115
Autres	-8		140
Autres produits et charges financiers	-178	-13	255
Total	-469	-661	-1 445



4.8. Charges d'impôts

En K€	30/09/2009	30/09/2008	31/03/2009 ⁽¹⁾
Résultat net de la période	1 238	147	1 116
Charge d'impôt effective sur les résultats consolidés	866	437	815
Résultat net avant impôt	2 104	584	1 931
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux de 33,33%	701	195	644
Différence d'impôt	-165	-242	-171
Impact des taux des juridictions étrangères	-105	-110	-68
Déficit non activé	-56	-247	-80
Remboursement d'impôts antérieurs		74	
Utilisation de déficits antérieurs	108		
Autres	-112	41	-24
Total	-165	-242	-171

⁽¹⁾ Le tableau au 31 mars 2009 a été retraité pour refléter une analyse détaillée comparable au 30 septembre 2009

5 – Informations complémentaires

5.1. Engagements hors bilan

5.1.1. Existence clause de défaut sur deux emprunts

Deux emprunts portés par la société CYBERGUN SA sont assortis d'un engagement de respect de plusieurs ratios financiers calculés sur la base des comptes sociaux de la société CYBERGUN SA. Le non respect de ces ratios rend exigible les engagements dus :

Solde des emprunts au 30/09/2009 :

- Emprunt HSBC : 195 KEUR
- Emprunt banque Palatine : 179 KEUR

Au solde au 30 septembre 2009, l'ensemble des ratios imposés par les organismes bancaires est respecté.

5.1.2. Instruments de couverture

Les contrats de couverture au 30 septembre 2009 sont :

CAP FLOOR							
Date d'opération	Date de valeur	Date de maturité	Opération	Devise	Nominal	Taux	Valeur de marché
13/06/2008	30/01/2009	30/01/2013	Sell-Floor-Cap-plain Vanilla	USD	1 904 000 €	3,25	-51 444 €
13/06/2008	30/01/2009	30/01/2013	Buy-Cap-plain Vanilla	USD	1 904 000 €	6,5	1 873 €
08/06/2009	30/07/2009	30/01/2013	Buy-Cap-plain Vanilla	USD	1 904 000 €	3,5	5 173 €



CHANGE A TERME

Date d'opération	Date de valeur	Date de maturité	Opération	Devise	Nominal	USD	Taux	Valeur de marché
06/08/2008	08/08/2008	09/10/2009	Buy/Sell	EUR/USD	1 319 522 €	-2 000 000	1,5157	-50 582 €
26/05/2009	28/05/2009	09/10/2009	Levee-Sell/Buy	EUR/USD	-725 737 €	-1 100 000	1,5157	27 815 €
18/08/2008	18/08/2008	15/01/2010	Buy/Sell	EUR/USD	1 230 517 €	-1 800 000	1,4628	-2 748 €
23/09/2009	25/09/2009	15/01/2010	Levee-Sell/Buy	EUR/USD	-820 345 €	1 200 000	1,4628	1 452 €
								-24 061 €

Au 30 septembre 2009, la perte latente de valeur de 19 K€ est comprise dans le résultat opérationnel. Ces instruments dérivés ayant été souscrits pour couvrir les opérations d'exploitation en devise.

5.1.3. Droit individuel à la formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation. Au 30 septembre 2009, ce passif éventuel non provisionné est constitué de 2 064 heures.

5.1.4. Autres engagements hors bilan

En K€	30/09/2009	30/09/2008	31/03/2009
Nantissement du fond de commerce	579	893	1 288

5.2. La rémunération globale des organes d'administration

La rémunération globale des organes d'administration de la société mère s'élève au 30 septembre 2009 à 125 K€.

5.3. Parties liées

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge Hobby Import, dont Monsieur Jérôme Marsac est gérant majoritaire, procède à une facturation à CYBERGUN. Au titre de la période arrêtée au 30 septembre 2009, ces prestations s'élèvent à 75 KEUR.

5.4. Distribution de dividendes

L'assemblée générale de CYBERGUN du 25 septembre 2009 a voté une distribution de dividendes pour un montant de 892 KEUR dont la mise en paiement n'est pas effective au 30 septembre 2009.

Cette même assemblée générale a autorisé une augmentation de capital à souscrire sur option en contrepartie du dividende à recevoir.

Au 5 novembre 2009, le nombre d'actions ainsi souscrites s'élève à 87 894 au prix de 6,83 € l'action, soit 600 KEUR.

Dividendes payés en actions – augmentation de capital novembre 2009 :	600
Dividendes à régler en numéraire :	292
Total distribution de dividendes :	892

5.5. Evénements post-clôture

Aucun événement majeur n'est à mentionner.



20.2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2009

■ Bilan actif consolidé

Actif en K€	Note	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
ACTIFS NON-COURANTS				
Immobilisations corporelles	3.2	1 248	943	1 375
Goodwill	3.1.1	9 924	6 664	7 799
Autres immobilisations incorporelles	3.1.2	2 168	2 332	2 584
Participations entreprises associées	3.3.1	28	30	28
Autres actifs non courants	3.3.1	222	256	200
Actifs d'impôts non courants	3.4	1 136	1 299	1 322
Total actifs non courants		14 726	11 524	13 308
ACTIFS COURANTS				
Stocks et en-cours	3.5	11 526	12 368	15 310
Créances Clients	3.6	7 255	7 278	6 703
Actifs d'impôts courants		492	1 098	259
Autres actifs courants	3.6	441	1 267	626
Autres actifs financiers courants	3.7	363	1 227	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.8	2 926	2 730	7 745
Actifs non courants destinés à être cédés				
Total actifs courants		23 002	25 968	30 643
Total actif		37 728	37 491	43 951

L'actif des bilans consolidés au 31 mars 2009 et 31 mars 2008 a été retraité pour refléter les effets du changement de présentation décrit en note 1.2.1.



■ **Bilan passif consolidé**

Passif en K€	Note	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis		1 011	1 011	1 011
Autres réserves		12 439	12 919	14 223
Résultat de l'exercice		1 117	-999	2 722
Intérêts minoritaires				
Total capitaux propres		14 567	12 931	17 956
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières à long terme	4.1	11 999	12 824	13 984
Passifs d'impôts différés	3.4	51	292	180
Provisions à long terme	4.2	38	38	73
Total passifs non courants		12 088	13 155	14 237
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs	4.3	2 548	2 594	4 373
Emprunts à court terme (dont concours bancaires courants et intérêts courus)	4.1	2 946	5 021	3 139
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4.1	2 217	2 283	2 178
Passifs d'impôt courant		320	52	747
Provisions à court terme	4.2	282	139	
Autres passifs courants	4.3	2 762	1 317	1 321
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés				
Total passifs courants		11 074	11 406	11 758
Total des capitaux propres et des passifs		37 728	37 491	43 951

Le passif des bilans consolidés au 31 mars 2009 et 31 mars 2008 a été retraité pour refléter les effets du changement de présentation décrit en note 1.2.2.



■ **Compte de résultat consolidé**

En K€	Note	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Chiffre d'affaires		42 679	34 581	36 046
Achats consommés		-25 450	-19 192	-18 458
Marge brute		17 229	15 389	17 588
Autres produits de l'activité		509	424	95
Charges de personnel	5.5	-4 785	-4 636	-3 522
Charges externes		-8 682	-9 121	-7 912
Impôts taxes et versements assimilés		-304	-307	-282
Dotations aux amortissements et provisions	5.6	-691	-1 417	-410
Gains et pertes de change	5.4	-199	-201	-697
Résultat opérationnel courant		3 076	131	4 860
Autres produits et charges opérationnels	5.3	300	-187	-40
Résultat opérationnel		3 376	-56	4 820
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-349	-136	46
Coût de l'endettement brut		-1 351	-1 425	-955
Coût de l'endettement financier net	5.7	-1 700	-1 561	-909
Autres produits et charges financiers	5.7	255	73	52
Charges d'impôt	5.8	-815	546	-1 241
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		1 116	-998	2 722
Résultat net d'impôt provenant des activités abandonnées ou en cours de cession				
Résultat net de la période		1 116	-998	2 722
Dont part revenant au Groupe		1 116	-998	2 722
Dont part revenant aux minoritaires				
Résultat par action				
De base		0,376	-0,321	1,084
Dilué		0,335	-0,301	1,067



■ **Tableau de variation des capitaux propres**

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31 mars 2006	804	4 663	1 113	1 006	-4	7 581
Variation de capital de l'entreprise consolidante	207	7 542				7 749
Distribution de dividendes						
Affectation en réserves			1 006	-1 006		0
Variations des écarts de conversion					-14	-14
Incidence des réévaluations						
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-132			-132
Actions gratuites			50			50
Changements de méthodes comptables						
Autres variations						
RESULTAT au 31 mars 2007				2 721		2 721
Capitaux propres au 31 mars 2007	1 011	12 205	2 037	2 721	-19	17 955
Affectation du résultat en réserves			1 004	-1 004		0
Distributions de dividendes				-1 717		-1 717
Variations des écarts de conversion					-1 510	-1 510
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-406			-406
Application IAS 21					-614	-614
Actions gratuites			222			222
Changements de méthodes comptables						
RESULTAT au 31 mars 2008				-998		-999
Capitaux propres au 31 mars 2008	1 011	12 205	2 857	-998	-2 143	12 931
Affectation du résultat en réserves			-999	999		0
Distributions de dividendes			-830			-830
Variations des écarts de conversion					2 160	2 160
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-666			-666
Application IAS 21					8	8
Actions gratuites			-152			-152
Changements de méthodes comptables						
RESULTAT au 31 mars 2009				1 116		1 117
Capitaux propres au 31 mars 2009	1 011	12 205	210	1 116	25	14 568



■ **Tableau de flux de trésorerie**

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Résultat net consolidé	1 117	-999	2 721
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	-15	222	50
Plus et moins values de cession	127	259	40
+ Charges d'impôt	816	-546	1 241
+ Coût de l'endettement	1 700	1 556	910
+ Amortissements et provisions	618	702	560
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	4 363	1 194	5 522
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	3 583	-1 617	-3 936
Impôts sur les résultats payés	39	-1 079	-2 143
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	7 985	-1 502	-557
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	-586	-344	-852
Cessions d'immobilisations	101	6	311
Incidence des variations de périmètre	-803		-9 736
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-1 288	-338	-10 277
Activité de financement			
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	-830	-1 717	0
Augmentation de capital reçue			7 749
Autre variation des fonds propres	-894	-406	-130
Variation de l'endettement	-1 245 ⁽¹⁾	-2 292	7 531
Intérêts payés	-1 741	-1 566	-957
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-4 710	-5 981	14 193
Variation de trésorerie	1 987 ⁽¹⁾	-7 822	3 359
Trésorerie d'ouverture	-2 241	4 667	1 150
Trésorerie de clôture	-11	-2 241	4 667
Incidence des variations des cours devises	244	-312	158
Variation de trésorerie	1 987	-6 596	3 359

⁽¹⁾ Modification dans la publication au 31 mars 2009. Retraitement d'une dette moyen terme comptabilisée en dette à court terme.

Les tableaux de flux de trésorerie consolidés au 31 mars 2009 et 31 mars 2008 ont été retraités pour refléter les effets des changements de présentation décrits en note 1.2.1 et 1.2.2.



■ Annexes des comptes annuels consolidés

1 - Informations générales

Le Groupe CYBERGUN intervient sur le secteur d'activité de la distribution de répliques d'armes factices destinées au tir de loisir ou sportif et aux collectionneurs. Par ailleurs depuis l'acquisition de TECH GROUP, l'activité s'est élargie au domaine du jouet et en particulier au paintball pour enfants. CYBERGUN est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 9/11 rue Henri Dunant, zone d'activités les Bordes, BONDOUFLE (91070). CYBERGUN est coté sur EUROLIST depuis le 29 avril 2004.

Les comptes consolidés au 31 mars 2009 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 8 juillet 2009.

Ils sont exprimés en milliers d'euros (KEUR).

1.1. Faits marquants de l'exercice

1.1.1. Acquisition TECH GROUP

Le groupe CYBERGUN au travers de sa filiale CYBERGUN HONG KONG, a conclu en avril 2008 l'acquisition de la totalité du capital du groupe TECH GROUP HONG KONG spécialisé dans la conception et la fabrication de pistolets de paintball pour enfants.

Pour l'essentiel les produits TECH GROUP sont distribués sur l'ensemble des enseignes de la grande distribution européenne et nord américaine spécialisées dans le domaine du jouet.

Cette acquisition porte sur 100% du capital de la société TECH GROUP HONG KONG qui elle-même détient l'intégralité du capital de ces filiales TECH GROUP USA et TECH GROUP UK.

L'opération s'est réalisée moyennant le prix de 1 176 KUSD. Un complément de prix estimé à 1 000 KUSD a été provisionné.

L'entrée de TECH GROUP dans le périmètre de consolidation CYBERGUN est effective au 1er avril 2008.

1.1.2. Déclenchement de la clause de garantie actif passif inhérente à l'acquisition de PALCO

En mai 2008, une action judiciaire en garantie d'actif/passif a été engagée visant à bloquer la libération du solde de 1 MUSD donné en garantie et bloqué sur un compte séquestre lors de l'acquisition de PALCO. Le dénouement de cette action s'est traduit par une conciliation dans laquelle le Groupe CYBERGUN a obtenu une indemnité de 521 KUSD au titre de la garantie de passif.

1.1.3. Extension de licences

Au 31 mars 2009, il n'existe pas d'échéance de moins de 5 ans pour les licences représentant plus de 10% du chiffre d'affaires.

1.2. Changement de présentation du bilan

1.2.1. Trésorerie

Les titres de placement en actions cotées auparavant comptabilisés dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ont été reclassés en « Autres actifs financiers courants » pour un montant de 363 KEUR au 31 mars 2009 et 1 227 KEUR au 31 mars 2008.



La trésorerie nette telle que définie dans la note 1.11.3 est inchangée.

1.2.2. Emprunt et dettes financières à long terme/ Passifs courants concours bancaires.

Un contrat d'avance en devises avec échéancier de remboursement sur 5 ans souscrit au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 a été enregistré à l'origine dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts à court terme - concours bancaires ».

Compte tenu des modalités de remboursement le solde prêt bancaire a été reclassé et ventilé au niveau des passifs non courants pour sa part à plus d'un an et sous le poste « Partie courante des emprunts à long terme » pour sa part à moins d'un an. Le solde de ce prêt s'élève à 1 052 KEUR au 31 mars 2009 et 1 138 KEUR au 31 mars 2008.

Les bilans et les tableaux de flux de trésorerie des exercices 2008 et 2009 ont été retraités pour tenir compte de ces changements.

1.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation IFRS

Les comptes consolidés de CYBERGUN sont préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les méthodes comptables appliquées au 31 mars 2009 sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2009.

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations sont d'application obligatoire aux comptes de 2009 :

- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et l'amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers : informations à fournir sur le capital » ;
- IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29, Informations financières dans les économies hyper inflationnistes » ;
- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2, Paiements fondés sur des actions » ;
- IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés » ;
- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur ».

L'application de ces normes et interprétation n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés.

Par ailleurs il convient de préciser que le groupe n'a procédé à aucune anticipation de normes et interprétations décrites ci-dessous et que l'application de ces dernières ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés.

- La norme IAS 1 - «Présentation des états financiers» révisée et applicable au 1er janvier 2009 ;
- La norme IAS 23 - «Comptabilisation des coûts d'emprunts» amendée et applicable à compter du 1er janvier 2009 ;
- La norme IFRS 8 - «Secteurs opérationnels» applicable à compter du 1er janvier 2009 en remplacement de la norme IAS 14 ; l'application de cette norme ne devrait pas avoir d'impact sur la méthode de calcul de l'impairment test.
- L'interprétation IFRIC 11 - «Actions propres et transactions intragroupes», applicable au 1er janvier 2009 ;
- L'interprétation IFRIC 12 - «Concessions», applicable à compter du 1er janvier 2008 mais non encore adoptée par l'Union Européenne ;
- L'interprétation IFRIC 15 - «Accords pour la construction d'un bien immobilier», applicable à compter du 1er janvier 2009 ;
- L'interprétation IFRIC 16 - «Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger», applicable à compter du 1er janvier 2009 ;
- La norme IFRS 3 - «Regroupements d'entreprises» révisée et applicable à compter du 1er janvier 2009 ;



- La norme IAS 27 - «Etats financiers consolidés et individuels» amendée et applicable au 1er juillet 2009 ;
- La norme IFRS 2 - «Paiements fondés sur des actions» amendée et applicable à compter du 1er janvier 2009 ;
- La norme IAS 32 - «Instruments financiers : informations à fournir et présentation» amendée et applicable à compter du 1er janvier 2009.

1.4. Estimations et jugements comptables déterminants

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants destinés à la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite, de la part de la direction du groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure, ils sont exposés dans les notes relatives aux tests de dépréciation des Goodwill, autres immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Aucun changement significatif concernant les méthodes d'estimation n'a été mis en place sur la période.

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par CYBERGUN SA. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.



1.5. Périmètre de consolidation

Nom	Siège	N° Siren	% d'intérêt	Méthode
Société mère :				
CYBERGUN SA	Zone d'activités les Bordes 9/11 rue Henri Dunant 91070 Bondoufle FRANCE	33764379500046		Société mère
Sociétés filiales :				
MICROTRADE SARL	3, rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100 %	IG
CYBERGUN USA, Corp	PO BOX 35033, Scottsdale, AZ 85255 USA	N/A	100 %	IG
SOFTAIR USA Inc.	Vineyard Center II 1 452 hugues Road Suite 107 Grapevine TX 76051 /USA	N/A	100 %	IG
CYBERGUN INTERNATIONAL SA	3, rue des foyers L1 537 LUXEMBOURG	N/A	100 %	IG
ASGUN Doo	Dolenjska Cesta 133 LJUBLJANA	N/A	100 %	IG
PALCO SPORTS	8 575 Monticello Lane North MAPLE GROVE MN 55369	N/A	100 %	IG
CYBERGUN HONG KONG	1401, 14th Floor World Commerce Center, Harbour City 7-11 Canton Road Tsim Sha Tsui, Kowloon HONG KONG	N/A	100 %	IG
TECH GROUP US	3221 South Cherokee Lane Suite 1820 Wodstock GA 30188 USA	N/A	100 %	IG
TECH GROUP UK	Unit D2 Sowton Industrial Estate Exeter Devon EX2 7 LA ENGLAND	N/A	100 %	IG
TECH GROUP HK	11B 9/F block B Hung Hom Commercial center 339 Ma Tai Wai Road Hung Hom Kowloon HONG KONG	N/A	100 %	IG

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice comptable annuel le 31 mars.

La société TECH GROUP HONG KONG et ses deux filiales TECH GROUP USA et TECH GROUP UK ont été acquises en avril 2008 ; cette acquisition a porté sur 100 % de son capital. L'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1er avril 2008.

Exclusion de périmètre

Société FREIBURGHaus

La société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur la société FREIBURGHaus en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation.



1.6. Conversion des comptes et opérations libellés en monnaie étrangère

1.6.1. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros au cours approchant les cours de change aux dates de transactions, ou bien au cours moyen de la période lorsque les cours ne connaissent pas de fluctuations importantes.

Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

1.6.2. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôtures.

Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

En application de l'IAS 21, les avances en comptes courants auprès des filiales, dont le règlement n'est, ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue une part de l'investissement net du groupe. A ce titre, les écarts de change provenant de ces avances sont enregistrés en capitaux propres.

1.6.3. Les cours de conversion EURO/USD suivants ont été utilisés :

- Cours au 31 mars 2007 : 1,3318 ;
- Cours au 31 mars 2008 : 1,5813 ;
- Cours au 31 mars 2009 : 1,3308 ;

- Cours moyen du 31 mars 2006 au 31 mars 2007 : 1,2820 ;
- Cours moyen du 31 mars 2007 au 31 mars 2008 : 1,4265 ;
- Cours moyen du 31 mars 2008 au 31 mars 2009 : 1,4313.

1.7. Immobilisations incorporelles

1.7.1. Goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les goodwills positifs ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation à la fin de chaque clôture annuelle. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité.



La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash-flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwills se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée de façon irréversible.

Les unités génératrices de trésorerie retenues pour le calcul des tests de dépréciation correspondent aux filiales présentes dans un même pays.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation issus des budgets prévisionnels établis par la direction sur une durée de 4 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs d'après la méthode du Médaf/WACC est de 11 %. Le taux de croissance à l'infini pour la VT est de 2 %.

En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les goodwills négatifs (qui selon IFRS 3 sont définis comme : « excédent de la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport à leur coût ») sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le Goodwill généré dans le cadre de l'acquisition PALCO (9 582 KUSD, soit 7 200 KEUR au 31 mars 2009) a été maintenu en tant que tel et n'a donc pas été affecté. En effet l'acquisition de la société PALCO SPORTS a été réalisée afin de donner accès au groupe CYBERGUN à un réseau de distribution de détail. En substance, le groupe a donc acquis des parts de marché lui permettant de compléter son maillage du territoire, assuré jusque là au travers de la seule grande distribution.

S'agissant de relations clients non contractuelles et non cessibles séparément, le groupe n'a pas constaté d'immobilisations incorporelles séparément du Goodwill.

Au 31 mars 2009, le Goodwill généré dans le cadre de l'acquisition de TECH GROUP (2 820 KUSD, soit 2 119 KEUR au 31 mars 2009) n'a pu être affecté. Conformément aux règles IFRS 3, son affectation définitive éventuelle sera appréciée au terme du délai imparti par la norme.

1.7.2. Brevets et licences

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (essentiellement quand les ventes se révèlent inférieures aux prévisions), des cash flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

Les frais internes de développement et de dépôt de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits. (Téléphone, courrier, traductions etc...)

1.7.3. Frais de développement

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;



- La probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
- Et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 6 ans.

1.7.4. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation).

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

1.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les terrains, constructions, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements calculés par application de taux homogènes au sein du groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

Ces durées d'amortissement sont revues et sont modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.



1.9. Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan en immobilisation corporelle et au passif en dette financière pour le montant des paiements à effectuer au titre du contrat de location.

Les loyers sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est répartie sur la durée du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Il n'existe aucun contrat de location financement au 31 mars 2009.

1.10. Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 "Perte de valeur des actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe CYBERGUN.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur, de 11% prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des "comparables" et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

1.11. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont constitués des actifs disponibles à la vente, des prêts et créances, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments dérivés et des emprunts.

1.11.1. Actifs disponibles à la vente

Les titres non consolidés sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » car ils ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres.



1.11.2. Prêts et créances

Ils comprennent des dépôts et des cautions.

1.11.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur. Ils sont évalués selon la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

1.11.4. Instruments dérivés

Couverture de change

Afin de limiter le risque de change du Groupe, CYBERGUN SA couvre les risques de variations de change par des options de change.

Comme les opérations ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, elles sont comptabilisées comme des instruments de transaction.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

Couverture de taux

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- La part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat en coût de la dette ;
- La part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :
 - capitaux propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en couverture de flux de trésorerie (cas d'un swap permettant de fixer une dette à taux variable) ;
 - résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un swap permettant de rendre variable une dette à taux fixe). Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte.

1.12. Emprunts et autres passifs financiers

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts, autres financements et découverts bancaires.

1.13. Actions propres/Capital

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.14. Actions ordinaires/Capital

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'option sur actions, sont comptabilisés en déduction des fonds propres.



1.15. Actions préférentielles/Capital

Il n'existe pas d'actions préférentielles.

1.16. Rachat d'instrument de capitaux propre/Capital

Si le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en diminution des capitaux propres.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

1.17. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- (a) il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- (b) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- (c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas.

Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

1.18. Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués au plus faible du coût et de sa valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les stocks acquis en devise sont valorisés au cours du jour d'achat.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.



1.19. Avantages accordés aux salariés

1.19.1. Engagements de retraite

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. L'engagement du groupe pour les salariés des sociétés françaises est pris en compte sous forme de provision.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- Obligations définies par les conventions collectives ;
- Tables de mortalité ;
- Dates de départ à la retraite ;
- Taux de progression des salaires et de rotation du personnel ;
- Taux de rendement d'un placement financier « sans risque » ;
- Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

1.19.2. Droit individuel à la Formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social ouvre pour le salarié un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans.

Les dépenses à engager dans le cadre du DIF se rattachant à l'activité future de l'entreprise constituent des charges de la période au même titre que les autres dépenses de formation.

1.19.3. Paiements fondés en actions

Les programmes d'options sur actions permettent aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la Société. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. La juste valeur des options est évaluée en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution :

- Plans de stock-options : la comptabilisation en résultat de cette rémunération est étalée sur la durée d'acquisition des droits ;
- Actions gratuites : la charge comptable est déterminée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution.

Cette charge est prise en compte sur la durée d'acquisition des droits.

Le conseil d'administration de CYBERGUN réuni le 24 Janvier 2007 a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du groupe dans le cadre de la délégation reçue par l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2006. Ces actions gratuites sont émises dans le cadre de l'article L225-197-1 du Code de commerce.



Un premier plan d'attribution en date du 24 janvier 2007 portant sur 48 751 actions a été décidé selon les conditions et critères d'attribution suivants :

- Ancienneté du salarié ;
- Implication du salarié dans le fonctionnement et les objectifs du groupe ;
- Performance individuelle du salarié, comprenant la réalisation des objectifs individuels du salarié et sa participation à la réalisation des objectifs du groupe.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires est devenue définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans qui s'est achevée le 24 janvier 2009. A l'issue de cette période d'acquisition; les bénéficiaires sont tenus de conserver ces actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. Dans le cadre de ce plan le nombre d'actions gratuites attribuées s'élève à 35 800.

Un second plan d'attribution en date du 24 janvier 2009 portant sur 9 250 actions a été proposé et ventilé de la façon suivante :

Salariés CYBERGUN SA	5 100 actions
Salariés SOFTAIR USA	1 000 actions
Salariés PALCO SPORTS	1 800 actions
Salariés TECH GROUP UK	50 actions
Salariés TECH GROUP HK	650 actions
Salariés TECH GROUP USA	150 actions
Salariés CYBERGUN HK	500 actions

1.20. Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

1.21. Autres produits et charges opérationnels

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.



Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- Résultat de cession : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- Dépenses de réorganisation et de restructuration.

1.22. Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

1. les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux de change sur trésorerie ;
2. le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

1.23. Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

1.24. Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt du au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

- Le taux retenu pour les sociétés françaises au 31 mars 2009 est de 33,33 % ;
- Le taux retenu pour les sociétés américaines au 31 mars 2009 est le taux moyen futur estimé variant de 43,8 % décomposé :
 - Taux d'impôt fédéral moyen sur les sociétés de 34 % d'après le barème progressif applicable aux états – Unis ;
 - Taux d'impôt local sur les sociétés applicable dans chaque état variable de 9,8 %.

1.25. Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.



L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

1.26. Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

1.27. Capitaux propres

1.27.1. Capital

Le capital social de la société au 31 mars 2009 est de 1 011 309, 24 euros composé de 3 083 461 actions, chacune entièrement libérée.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

1.27.2. Bons de souscription d'actions

Dans le cadre de l'augmentation de capital de janvier 2007 ont été émis des Bons de Souscriptions par Action Remboursables A (BSAR A). Ainsi 3 BSAR A permettant de souscrire à 1 action nouvelle à 18 euros jusqu'au 31 janvier 2008 ont été créés.

Le conseil d'administration de CYBERGUN, réuni le 17 décembre 2007, a décidé de prolonger la date d'échéance BSAR A, du 31 janvier 2008 au 15 juillet 2009.

Les caractéristiques des BSAR A (ISIN FR0010386201 - CYBSA) sont donc désormais les suivantes :

- Nombre de bons en circulation : 505 159 ;
- 3 BSAR A permettent de souscrire à 1 action à 18 EUR ;
- Échéance : convertissable à tout moment jusqu'au 15 juillet 2009.

Par ailleurs des BSAR B (ISIN FR0010386219 - CYBSB) ont été également émis avec les caractéristiques suivantes :

- Nombre de bons en circulation : 505 159 ;
- 3 BSAR B permettent de souscrire à 1 action à 27,5 EUR ;
- Échéance : convertissable à tout moment jusqu'au 15 juillet 2010.



1.27.3. Stock options

1er Plan de stock options réservé aux salariés

L'assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir à certains salariés de la société des options de souscriptions dans la limite de 44 800 actions au prix de 14,50 EUR avant le 11 septembre 2008 ; aucune option n'a été souscrite.

2ème Plan de stock options réservé aux salariés

Date de l'AGE	25/09/2008
Date du Conseil d'Administration	02/12/2008
Nombre total d'actions autorisées	60 000
Nombre de bénéficiaires	16
Point de départ d'exercice des bons	02/12/2008
Date d'expiration	02/12/2012
Prix de souscription	5,5 €
Nombre d'actions souscrites au 31/03/2009	0

1.27.4. Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

En date du 31 mars 2009, la société détient 196 441 actions propres contre 66 037 actions au 31 mars 2008 (actions CYBERGUN) pour un prix d'achat total de 1 111 KEUR. La valeur boursière des actions propres s'établit au 31 mars 2009 à 1 265 KEUR sur la base du cours de bourse de la société CYBERGUN SA de 6,44 EUR.

2 - Gestion du risque financier

2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.



2.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

2.3. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Le groupe cherche à gérer dans la mesure du possible le risque de marché en procédant à des souscriptions d'instruments de couverture de taux et de devises.

2.4. Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Les contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

3 – Notes sur le bilan actif

3.1. Immobilisations incorporelles

3.1.1. Survaleur

Goodwill en K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Valeur nette comptable début de période	6 664	7 799	604
Acquisition	2 023		7 276
Cessions			
Variation des pertes de valeur			
Ecart de conversion	1 237	-1 135	-81
Valeur nette comptable fin de période	9 924	6 664	7 799
Valeur brute fin de période	9 937	6 677	7 812
Cumul de perte de valeur fin de période	-13	-13	-13



Le détail par filiale des goodwill est donné dans le tableau suivant :

En K€	MICROTRADE	SOFTAIR USA	PALCO SPORTS	TECH GROUP	Total
31/03/2006	0	604	0	0	604
Acquisition			7 276		7 276
Perte de valeur					0
Ecart de conversion			-81		-81
31/03/2007	0	604	7 195	0	7 799
Acquisition					0
Perte de valeur					0
Ecart de conversion			-1 135		-1 135
31/03/2008	0	604	6 060	0	6 664
Acquisition				2 023	2 023
Perte de valeur					0
Ecart de conversion			1 141	96	1 237
31/03/2009	0	604	7 201	2 119	9 924

Goodwill PALCO

Les tests d'évaluation effectués à la clôture de l'exercice sur le Goodwill de PALCO, n'ont pas révélé de perte de valeur.

Une hausse de 1% du taux d'actualisation aurait pour effet de minorer la juste valeur de l'écart d'acquisition de PALCO de plus 1MEUR sans générer de dépréciation.

Goodwill TECH GROUP

Le goodwill constaté lors de l'acquisition de TECH GROUP (2 820 KEUR) est maintenu en tant que tel et n'a pas, au 31 mars 2009, été affecté. S'agissant de relations clients non contractuelles et non cessibles séparément, le groupe n'a pas constaté d'immobilisations incorporelles séparément du goodwill.



3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

En K€	Brevets, licences	Droits au bail	Frais de développement	Autres	Total
Acquisitions	138		95	20	253
Sorties	-65		-4		-69
Amortissements	-152		-104		-256
Ecart de conversion	-2		-4	-6	-12
Autres			101	-101	
Immobilisations incorporelles destinées à être cédées					
Valeur nette comptable au 31 mars 2007	2 191		365	28	2 584
Valeur brute au 31 mars 2007	3 121		560	28	3 709
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2007	-930		-195		-1 125
Valeur nette comptable au 31 mars 2007	2 191		365	28	2 584
Acquisitions	41		13		54
Sorties					
Amortissements	-183		-83		-266
Ecart de conversion	-2		-35	-3	-40
Autres					
Immobilisations incorporelles destinées à être cédées					
Valeur nette comptable au 31 mars 2008	2 047		260	25	2 332
Valeur brute au 31 mars 2008	3 159		538	25	3 722
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2008	-1 112		-278		-1 390
Valeur nette comptable au 31 mars 2008	2 047		260	25	2 332
Acquisitions	58			30	88
Variation de périmètre	15				15
Sorties					
Amortissements	-193		-96		-289
Ecart de conversion	6		14	3	23
Autres					
Immobilisations incorporelles destinées à être cédées					
Valeur nette comptable au 31 mars 2009	1 933		178	58	2 170
Valeur brute au 31 mars 2009	3 252		575	58	3 885
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2009	-1 320		-398		-1 718
Valeur nette comptable au 31 mars 2009	1 932		178	58	2 168

Concernant ses licences, le Groupe CYBERGUN confirme qu'il n'existe pas d'incidence de perte de valeur nécessitant un test de dépréciation.



3.2. Immobilisations corporelles

En K€	Installations techniques	Autres	Total
Acquisitions	252	289	541
Sorties	-30	-46	-76
Amortissements	-101	-105	-206
Ecart de conversion	-2	-26	-28
Autres		203	203
Immobilisations corporelles destinées à être cédées	-5	2	-3
Valeur nette comptable au 31 mars 2007	792	583	1 375
Valeur brute au 31 mars 2007	1 522	1 177	2 699
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2007	-730	-594	-1 324
Valeur nette comptable au 31 mars 2007	792	583	1 375
Acquisitions	42	175	217
Sorties	-470	-99	-569
Amortissements	153	-155	-2
Ecart de conversion	-6	-72	-78
Autres			
Immobilisations corporelles destinées à être cédées			
Valeur nette comptable au 31 mars 2008	511	432	943
Valeur brute au 31 mars 2008	1 088	1 119	2 207
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2008	-577	-688	-1 265
Valeur nette comptable au 31 mars 2008	511	432	943
Acquisitions	355	88	443
Mouvement de périmètre	219	22	241
Sorties	-145	-3	-148
Amortissements	-157	-198	-355
Ecart de conversion	45	61	106
Autres	24	-5	19
Immobilisations corporelles destinées à être cédées			
Valeur nette comptable au 31 mars 2009	851	396	1 247
Valeur brute au 31 mars 2009	1 738	1 359	3 097
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2009	-887	-963	-1 850
Valeur nette comptable au 31 mars 2009	851	397	1 248



3.3. Participations et Actifs financiers non courants

3.3.1. Participations entreprises associées

En K€	Participations entreprises associées	Autres actifs non courants	Valeur brute	Actifs financiers non courants destinés à être cédés	Pertes de valeur	Valeur nette
31/03/2006	28	144	172	0	0	172
Acquisitions		61	61			61
Cessions/Diminutions		-16	-16			-16
Variation de périmètre		12	12			12
Variation taux de change		-1	-1			-1
31/03/2007	28	200	228		0	228
Acquisitions	2	70	72			72
Cessions/Diminutions		-8	-8			-8
Variation de périmètre			0			0
Variation taux de change	0	-6	-6			-6
31/03/2008	30	256	286		0	286
Acquisitions		52	52			52
Cessions/Diminutions	-2	-89	-91			-91
Variation de périmètre			0			0
Variation taux de change	0	3	3			3
31/03/2009	28	222	250		0	250

L'essentiel des autres actifs est constitué de dépôt de garantie dont l'échéance est supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans.

3.4. Actifs et passifs d'impôts non courants

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Retraitement de charges à répartir	69	105	148
IAS 21 Ecart de conversion		-204	
Différences temporaires fiscalités locales	355	540	231
Autres retraitements divers	-50	-49	-37
Neutralisation des ventes d'immobilisation intragroupe	22	30	37
Provision pour départ à la retraite	13	13	13
Neutralisation de la marge intragroupe sur stocks	665	642	780
Frais bancaires sur émission d'emprunt obligataire	86	-65	76
Déficit		52	
Différence de valorisation des frais de développement	-75	-56	-75
Décalage temporaire sur la valorisation du stock en IFRS			-31
Impôts différés nets	1 085	1 008	1 142
Actifs d'impôts différés	1 136	1 299	1 322
Passifs d'impôts différés	-51	-291	-180
Impôts différés nets	1 085	1 008	1 142



3.5. Stock de marchandises

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Valeurs brutes	12 057	13 132	15 586
Pertes de valeur	-531	-764	-276
Valeurs nettes	11 526	12 368	15 310

Le stock de marchandises comprend essentiellement des répliques de pistolets factices et produits associés.

Le stock de marchandises est principalement localisé aux USA, pour un montant net de 8 389 K€.

3.6. Créances clients et autres actifs courants

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Créances clients brutes	7 896	7 637	6 949
Pertes de valeur	-641	-359	-246
Créances clients nettes	7 255	7 278	6 703
Autres actifs d'impôts	492	1 098	259
Avances, acomptes sur commandes	124	59	192
Actifs financiers dérivés	0	10	
Autres créances	317	1 196	434
Autres actifs courants	441	1 265	626

L'ensemble des créances clients et autres actifs courants a une échéance à un an.

Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe CYBERGUN estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

Détail autres créances :

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Créances sociales	9	4	4
Créances fiscales	150	189	169
Comptes courants débiteurs	0	649	81
Créances sur cessions d'immobilisations	0	11	11
Débiteurs divers	128	272	67
Charges constatées d'avance	29	72	102
Total	316	1 197	434



3.7. Autres actifs financiers courants

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Titres de placement – Fonds ou actions cotés	710	1 465	
Prov. Déprec. Titres de placement	-347	-237	
Total	363	1 228	0

3.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Disponibilités	2 012	2 026	5 246
Valeurs mobilières de placement	914	703	2 499
Prov. Déprec. VMP			
Total	2 926	2 729	7 745

4 – Notes sur le bilan passif

4.1. Emprunts et dettes financières

Le détail des informations ci-dessous pour le 31 mars 2009 et 31 mars 2008 a été retraité pour refléter les effets du changement de présentation décrit en note 1.2.2.

En K€ au 31 mars 2007	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataire	8 600		8 600	8 600	
Emprunts auprès des banques	7 492	2 108	5 384	5 784	1 708
Concours bancaires courants	3 079	3 079			3 079
Autres dettes financières	70	70			70
Intérêts courus non échus	60	60		N/A	
Total	19 301	5 317	13 984	14 384	4 857

En K€ au 31 mars 2008	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataire	8 661		8 661	8 661	
Emprunts auprès des banques	6 443	2 279	4 163	4 513	1 929
Concours bancaires courants	4 972	4 972			4 972
Autres dettes financières	3	3			3
Intérêts courus non échus	50	50		N/A	
Total	20 129	7 304	12 824	13 174	6 904



En K€ au 31 mars 2009	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataire (1)	8 722		8 722	8 722	
Emprunts auprès des banques	5 437	2 160	3 277	3 900	1 537
Concours bancaires courants	2 936	2 936			2 936
Autres dettes financières	57	57			57
Intérêts courus non échus	9	9		N/A	
Total	17 161	5 162	11 999	12 622	4 530

(1) Le taux applicable aux emprunts obligataires est un taux fixe auquel une majoration déterminée en fonction des performances financières s'ajouterait éventuellement en cas de surperformance du groupe.

En K€ au 31 mars 2009	Montant exercice	- 1 an	A 5 ans	+ 5 ans
Emprunt obligataire	8 722		8 722	
Emprunts auprès des banques	5 437	2 160	3 277	
Concours bancaires courants	2 936	2 936		
Autres dettes financières	57	57		
Intérêts courus non échus	9	9		N/A
Total	17 161	5 162	11 999	0

4.2. Provisions pour risques et charges

En K€	31/03/2009		31/03/2008		31/03/2007	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Provisions pour risques					35	
Provisions pour pertes de change						
Provisions garanties		143				
Provisions litiges URSSAF		139		139		
Indemnités de départ à la retraite	38		38		38	
Total	38	282	38	139	73	



4.3. Fournisseurs et autres passifs courants

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Fournisseurs	2 548	2 594	4 373
Avances et acomptes	91	263	453
Fournisseurs Immobilisations	884		
Dettes sociales	400	244	386
Dettes fiscales	395	351	275
Créditeurs divers	564	459	207
Passifs financiers dérivés	428		
Autres passifs courants	2 762	1 317	1 321

Excepté l'encours fournisseurs d'immobilisation correspondant à la 2ème tranche de l'earn-out TECH GROUP pour 751 KEUR, l'ensemble des passifs courants a une échéance inférieure à un an.

4.4. Instruments dérivés

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, CYBERGUN a souscrit des contrats d'achat à terme de dollars US. Compte tenu d'une évolution défavorable du dollar la valorisation de ces instruments se traduit par un passif courant de 428 KEUR et par une perte financière du même montant enregistrée au compte de résultat. Il s'agit de différentes options d'achat de devise (USD) pour un montant global de 8,8 MUSD s'échelonnant sur des échéances d'octobre 2009 à mai 2010.

5 – Notes sur le compte de résultat

5.1. Informations sectorielles

Le Groupe intervient sur un seul secteur d'activité : la distribution de répliques d'armes factices destinées au tir de loisir ou sportif et aux collectionneurs.

Zones géographiques En K€	France	Reste du monde	Total
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2009			
Immobilisations incorporelles nettes	1 800	368	2 168
Immobilisations corporelles nettes	718	530	1 248
Chiffre d'affaires (12 mois)	6 135	36 543	42 678
Résultat opérationnel hors change	1 368	2 207	3 575
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2008			
Immobilisations incorporelles nettes	2 089	243	2 332
Immobilisations corporelles nettes	541	402	943
Chiffre d'affaires (12 mois)	5 055	29 526	34 581
Résultat opérationnel hors change	64	81	145
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2007			
Immobilisations incorporelles nettes	2 308	276	2 584
Immobilisations corporelles nettes	779	596	1 375
Chiffre d'affaires (12 mois)	3 260	32 786	36 046
Résultat opérationnel hors change	580	3 543	4 123



5.2. Caractère saisonnier des activités du Groupe

Les activités du Groupe ne présentent aucun caractère saisonnier.

5.3. Autres produits et charges opérationnels

Les produits et charges opérationnels non récurrents s'analysent de la manière suivante :

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Divers	17	17	
Indemnités litige acquisition PALCO	414		
Autres résultats exceptionnels	-4	56	
VNC des immobilisations incorporelles cédées	0	0	-23
VNC des immobilisations corporelles cédées	-127	-260	-17
Total	300	-187	-40

5.4. Gains et pertes de change

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Gains de change	2 187	1 649	1 205
Pertes de change	-2 271	-1 877	-1 902
Total résultat de change	-84	-228	-697
<i>Dont résultat de change affectant le résultat opérationnel courant</i>	<i>-199</i>	<i>-201</i>	<i>-697</i>
<i>Dont résultat de change affectant le résultat financier</i>	<i>115</i>	<i>-27</i>	<i>0</i>
Total résultat de change	-84	-228	-697

La perte de change liée au prêt de 5,2 MUSD de MICROTRADE à SOFTAIR n'a pas été constatée en résultat financier; elle est inscrite au passif du bilan en écart de conversion pour 620 KEUR en application de IAS 21 (cf. 1.5.2).

5.5. Salaires et charges

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Salaires	3 986	3 645	2 746
Charges sociales	792	769	726
Avantages au personnel	8	222	50
Engagements de retraite			
Total	4 786	4 636	3 522

L'effectif employé comprend l'effectif salarié, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par le groupe et le personnel mis à disposition, personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration.



	Effectif moyen 31/03/2009	Effectif moyen 31/03/2008	Effectif moyen 31/03/2007
Employés	70	63	63
Apprentis sous contrat	0	0	0
Cadres	25	21	24
Total	95	84	87

5.6. Dotations aux amortissements et provisions

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Immobilisations corporelles	356	297	266
Immobilisations incorporelles	290	280	299
Perte de valeur des Goodwill			
Dotations nettes aux provisions pour R&C	0	105	-5
Dotations nettes aux provisions sur stock	175	580	-172
Dotations nettes aux provisions de créances	233	155	22
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 054	1 417	410
- Amortissements relatifs aux activités cédées			
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 054	1 417	410

5.7. Résultat financier

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Coût de l'endettement financier brut	-1 351	-1 425	-955
Produits des placements	123	101	46
Perte de valeur des placements de trésorerie	-472	-237	
Coût de l'endettement financier net	-1 700	-1 561	-909
Gains et pertes de change	115	-26	
Autres	140	99	52
Autres produits et charges financiers	255	73	52
Total	-1 445	-1 488	-857



5.8. Charges d'impôts

Charge d'impôts sur le résultat :

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Charge d'impôt exigible	835	-456	1 514
Charge d'impôt différé	-21	-90	-273
Total charge d'impôt	814	-546	1 241

Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable :

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Résultat de la période	1 116	-999	2 721
Charge d'impôt sur le résultat	815	-546	1 241
Résultat avant impôt	1 931	-1 545	3 962
Taux d'impôt applicable à la Société	33,3%	33,3%	33,3%
Charge au taux d'impôt applicable à la Société	644	-515	1 321
Impact des taux d'impôt des juridictions étrangères	68	121	102
Incidences différences permanentes	24	-8	-71
Autres			-2
Effet du report variable			-128
Déficit fiscal de l'année pour lequel aucun impôt différé n'a été comptabilisé	80	321	96
Crédit d'impôts / Restitution d'impôts	0	-465	-77
Total	816	-546	1 241

6 - Informations complémentaires

6.1. Engagements hors bilan

6.1.1. Existence clause de défaut sur deux emprunts

Deux emprunts portés par la société CYBERGUN SA sont assortis d'un engagement de respect de plusieurs ratios financiers (covenants) calculés sur la base des comptes sociaux de la société CYBERGUN SA.:

- Emprunt HSBC de 246 KEUR (solde au 31 mars 2009) ;
- Emprunt banque Palatine de 221 KEUR (solde au 31 mars 2009).

Au 31 mars 2009, l'ensemble des ratios est respecté.



6.1.2. Instruments de couverture

Les contrats de couverture au 31 mars 2009 sont :

CAP FLOOR							
Date d'opération	Date de valeur	Date de maturité	Opération	Devise	Nominal	Taux	Valeur de marché
13/06/2008	30/01/2009	30/01/2013	Buy-Cap Plain Vanilla	USD	2 176 000 €	6,5	2 305 €
13/06/2008	30/01/2009	30/01/2013	Sell-Cap Plain Vanilla	USD	2 176 000 €	3,25	-46 260 €

CHANGE A TERME								
Date d'opération	Date de valeur	Date de maturité	Opération	Devise	Nominal	USD	Taux	Valeur de marché
06/08/2008	08/08/2008	09/04/2009	Buy/Sell	EUR/USD	1 311 992 €	-2 000 000	1,5244	-192 559 €
06/08/2008	08/08/2008	09/10/2009	Buy/Sell	EUR/USD	1 319 522 €	-2 000 000	1,5157	-92 624 €
08/08/2008	12/08/2008	11/12/2009	Buy/Sell	EUR/USD	2 017 485 €	-3 000 000	1,487	-101 404 €
18/08/2008	18/08/2008	15/01/2010	Buy/Sell	EUR/USD	1 230 517 €	-1 800 000	1,4628	-40 948 €
								-427 535 €

SWAP DE CHANGE								
Date d'opération	Date de valeur	Date de maturité	Opération	Devise	Nominal	USD	Taux	Valeur de marché
02/10/2008	06/10/2009	06/10/2008	Buy/Sell	EUR/USD	2 182 612 €	-3 000 000	1,3745	63 850 €
18/12/2008	22/12/2008	06/10/2009	Levee- Sell/Buy	EUR/USD	-2 182 612 €	3 000 000	1,3745	-65 313 €

6.1.3. Droit individuel à la formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation. Au 31 mars 2009, ce passif éventuel non provisionné est constitué de 1 794 heures.

6.1.4. Autres engagements hors bilan

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Nantissement du fond de commerce	1 288	2 154	3 889



6.2. Parties liées

6.2.1. Relation avec la société JUILLARD

Relations avec la SARL JUILLARD : cette société accordait un bail de sous-location du bâtiment de Bondoufle. Le montant des loyers pour la période du 1er avril 2008 au 16 septembre 2008 s'est élevé à 91 KEUR. Depuis cette dernière période, la société JUILLARD a cédé son droit au bail, CYBERGUN n'a désormais plus de relation avec cette société.

Avances financières non rémunérées : il n'est pratiqué aucune rémunération des comptes courants d'associés, ni des comptes courants de filiales hormis sur le compte courant de CYBERGUN International.

6.2.2. Relation avec la société HOBBY IMPORT

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge HOBBY IMPORT, dont Monsieur Jérôme MARSAC est gérant majoritaire, procède à une facturation à CYBERGUN. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009, ces prestations s'élèvent à 180 KEUR.

6.3. La rémunération globale des organes d'administration

La rémunération globale des organes d'administration de la société mère s'élève au 31 mars 2009 à 220 KEUR.

Le nombre d'actions gratuites attribuées aux dirigeants est 3000.

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

En K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Honoraires relatifs au contrôle légal du Groupe			
-KPMG			88
-DELOITTE & ASSOCIES	130	93	
-ACCOREX	45	68	
Autres			
Total	175	161	88

6.5. Distribution de dividendes

L'assemblée générale de CYBERGUN du 25 septembre 2008 a voté une distribution de dividendes pour un montant de 863 KEUR.

6.6. Evénements post-clôture

Acquisition de la société danoise X-Guns

Le 17 avril 2009 CYBERGUN a conclu l'acquisition de la totalité du capital de X-GUNS, société danoise spécialisée dans la distribution d'armes factices et d'accessoires. Grâce à cette opération CYBERGUN élargit son offre de produits, notamment dans le domaine des accessoires. Cette nouvelle implantation permet également au groupe de se développer sur l'ensemble du marché scandinave.

En 2008, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 900 KEUR, dont près de la moitié via la distribution de produits CYBERGUN, et un résultat opérationnel de 80 KEUR.



20.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2008

■ Bilan actif consolidé

Actif en K€	Note	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
ACTIFS NON-COURANTS				
Immobilisations corporelles	2.2	943	1 375	944
Goodwill	2.1	6 664	7 799	604
Autres immobilisations incorporelles	2.1	2 332	2 584	2 668
Participations entreprises associées	2.3	30	28	28
Autres actifs non courants	2.3	256	200	132
Actifs d'impôts non courants	2.4	1 299	1 322	1 022
Total actifs non courants		11 524	13 308	5 398
ACTIFS COURANTS				
Stocks et en-cours	2.5	12 368	15 310	8 864
Créances Clients	2.6	7 278	6 703	6 274
Actifs d'impôts courants		1 098	259	257
Autres actifs courants	2.6	1 267	626	1 165
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2.8	3 957	7 745	4 212
Actifs non courants destinés à être cédés				12
Total actifs courants		25 968	30 643	20 784
Total actif		37 491	43 951	26 182



■ **Bilan passif consolidé**

Passif en K€	Note	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis		1 011	1 011	804
Autres réserves		12 919	14 223	5 771
Résultat de l'exercice		-999	2 722	1 006
Intérêts minoritaires				
Total capitaux propres		12 931	17 956	7 581
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières à long terme	3.1	11 939	13 984	4 983
Passifs d'impôts différés	2.4	292	180	62
Provisions à long terme	3.2	38	73	73
Total passifs non courants		12 269	14 237	5 118
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs	3.3	2 594	4 373	4 539
Emprunts à court terme (dont concours bancaires courants et intérêts courus)	3.1	6 159	3 139	3 088
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	3.1	2 030	2 178	3 626
Passifs d'impôt courant		52	747	1 374
Provisions à court terme	3.2	139		
Autres passifs courants	3.3	1 317	1 321	836
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés				21
Total passifs courants		12 291	11 758	13 483
Total des capitaux propres et passifs		37 491	43 951	26 182



■ **Compte de résultat consolidé**

En K€	Note	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Chiffre d'affaires		34 581	36 046	30 003
Achats consommés		-19 192	-18 458	-17 884
Marge brute		15 389	17 588	12 119
Autres produits de l'activité		424	95	31
Charges de personnel	4.5	-4 636	-3 522	-2 269
Charges externes		-9 121	-7 912	-6 874
Impôts taxes et versements assimilés		-307	-282	-216
Dotations aux amortissements et provisions	4.6	-1 417	-410	-391
Gains et pertes de change	4.4	-201	-697	333
Résultat opérationnel courant		131	4 860	2 733
Autres produits et charges opérationnels	4.3	-187	-40	-66
Résultat opérationnel		-56	4 820	2 667
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-136	46	10
Coût de l'endettement brut		-1 425	-955	-561
Coût de l'endettement financier net	4.7	-1 561	-909	-551
Autres produits et charges financiers	4.7	73	52	-13
Charges d'impôt	4.8	546	-1 241	-990
Résultat avant résultat des activités abandonnées		-999	2 722	1 112
Résultat net d'impôt provenant des activités abandonnées ou en cours de cession				-107
Résultat net de la période		-999	2 722	1 005
Dont part revenant au Groupe		-999	2 722	1 005
Dont part revenant aux minoritaires				
Résultat net de base par action		-0,321	1,084	0,410
Résultat net dilué par action		-0,301	1,067	0,398



■ **Tableau de variation des capitaux propres**

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31 mars 2005	752	2 756	1 483	901	2	5 894
Variation de capital de l'entreprise consolidante	52	1 907				1 959
Distribution de dividendes			-1 281			-1 281
Affectation en réserves			901	-901		0
Variations des écarts de conversion					-7	-7
Incidence des réévaluations						
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			10			10
Changements de méthodes comptables						
Capitaux propres						
Autres variations						
Résultat annuel au 31 mars 2006				1 006	0	1 006
Capitaux propres au 31 mars 2006	804	4 663	1 113	1 006	-4	7 581
Variation de capital de l'entreprise consolidante	207	7 542				7 749
Distribution de dividendes						
Affectation en réserves			1 006	-1 006		0
Variations des écarts de conversion					-14	-14
Incidence des réévaluations						
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-132			-132
Actions gratuites			50			50
Changements de méthodes comptables						
Autres variations						
Résultat annuel au 31 mars 2007				2 721		2 721
Capitaux propres au 31 mars 2007	1 011	12 205	2 037	2 721	-19	17 955
Affectation du résultat en réserves			1 004	-1 004		0
Distributions de dividendes				-1 717		-1 717
Variations des écarts de conversion					-1 510	-1 510
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-406			-406
Application IAS 21					-614	-614
Actions gratuites			222			222
Changements de méthodes comptables						0
Résultat annuel au 31 mars 2008				-999		-999
Capitaux propres au 31 mars 2008	1 011	12 205	2 857	-999	-2 143	12 931



■ **Tableau de flux de trésorerie**

En K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Résultat net consolidé	-999	2 721	1 006
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	222	50	13
Plus et moins values de cession	259	40	-101
+ Charges d'impôt	-546	1 241	737
+ Coût de l'endettement	1 556	910	552
+ Amortissements et provisions	702	560	424
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	1 194	5 522	2 631
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-389	-3 936	-1 303
Impôts sur les résultats payés	-1 079	-2 143	-708
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	-274	-557	620
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	-344	-852	-1 001
Cessions d'immobilisations	6	311	218
Incidence des variations de périmètre		-9 736	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-338	-10 277	-783
Activité de financement			
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	-1 717	0	-216
Augmentation de capital reçue		7 749	895
Autre variation des fonds propres	-406	-130	
Variation de l'endettement	-2 206	7 531	1 896
Intérêts payés	-1 566	-957	-552
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-5 895	14 193	2 023
Variation de trésorerie	-6 507	3 359	1 860
Trésorerie d'ouverture	4 667	1 150	-726
Trésorerie de clôture	-2 152	4 667	1 150
Incidence des variations des cours devises	-312	158	16
Variation de trésorerie	-6 507	3 359	1 860

Les notes et tableaux suivants sont présentés en milliers d'euros, sauf expressément mentionné.



■ Annexes des comptes annuels consolidés

1 - Informations générales

CYBERGUN et ses filiales (GROUPE CYBERGUN) interviennent sur un seul secteur d'activité : la distribution de répliques d'armes factices destinées au tir de loisir ou sportif et aux collectionneurs.

CYBERGUN est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 9/11 rue Henry Dunant, zone d'activités les Bordes, BONDOUFLE (91).

CYBERGUN est coté sur EUROLIST depuis le 29 avril 2004.

Les comptes consolidés au 31 mars 2008 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 8 juillet 2008.

Ils sont exprimés en K€.

1.1. Faits marquants de l'exercice

Extension de licences

Conclusion d'accords relatifs à l'extension des licences KALASHNIKOV, SWISSARMS, SIG SAUER et SIGPRO, ainsi que la conclusion d'une nouvelle avec GSG.

Recul de l'activité aux USA (à périmètre constant) caractérisé par :

- Base de comparaison élevée après deux années de forte croissance ;
- Ralentissement global de la consommation des ménages à partir de l'automne 2007 ;
- Concurrence des jeux vidéo dans le budget des ménages ;
- Arrivée massive des consoles de jeux de 3ème génération ;
- Volonté des réseaux de grandes surfaces US de diminuer leurs niveaux de stocks.

Succès de la stratégie commerciale en Europe

- Lancement réussi de nouveaux produits (gamme AEG, accessoires SWISSARMS,...) ;
- Élargissement du réseau de distribution ;
- Forte croissance en France ;
- Fort développement dans les pays de l'Est (Pologne, République Tchèque, Russie,...).

1.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation IFRS

Les comptes consolidés de CYBERGUN sont préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les méthodes comptables appliquées au 31 mars 2008 sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2007.

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations sont d'application obligatoire aux comptes de 2008 :

- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et l'amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers : informations à fournir sur le capital » ;
- IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29, Informations financières dans les économies hyper inflationnistes » ;
- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2, Paiements fondés sur des actions » ;



- IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés » ;
- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur ».

Outre une modification de l'information financière présentée en annexe, l'application de ces nouvelles normes et interprétation n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés.

Par ailleurs il convient de préciser que le groupe n'a procédé à aucune anticipation de normes et interprétations et que l'application de ces dernières ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés.

Les normes applicables par anticipation :

- IFRS 8 « segments sectoriels » ;
- IAS 1 « révisé Présentation des états financiers » ;
- IAS 23 « amendements, coûts d'emprunts » ;
- IFRIC 11 « actions propres et transactions intragroupe » ;
- IFRIC 12 « concessions de service » ;
- IFRIC 13 « programmes de fidélisation clients » ;
- IFRIC 14 « actifs de régimes à prestations définies et obligation de financement ».

1.3. Estimations et jugements comptables déterminants

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants destinés à la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite, de la part de la direction du groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure, ils sont exposés dans les notes relatives aux tests de dépréciation des Goodwill, autres immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Aucun changement significatif concernant les méthodes d'estimation n'a été mis en place sur la période.



Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par CYBERGUN SA. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

1.4. Périmètre de consolidation

Nom	Siège	N° Siren	% d'intérêt	Méthode
Société mère :				
CYBERGUN SA	Zone d'activités les Bordes 9/11 rue Henri Dunant 91070 Bondoufle FRANCE	33764379500046		Société mère
Sociétés filiales :				
MICROTRADE SARL	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100 %	IG
CYBERGUN USA, Corp	PO BOX 35033, Scottsdale, AZ 85255 USA	N/A	100 %	IG
SOFTAIR USA Inc.	1431 Oakland Blvd, Suite 210 Walnut Creek, CA 94596 USA	N/A	100 %	IG
CYBERGUN INTERNATIONAL SA	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100 %	IG
ASGUN Doo	Dolenjska Cesta 133 LJUBLJANA	N/A	100 %	IG
PALCO SPORTS	8575 Monticello Lane North MAPLE GROVE MN 55369	N/A	100 %	IG

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice comptable annuel le 31 mars.

La société américaine PALCO a été acquise en janvier 2007 ; cette acquisition portait sur 100 % de son capital. A ce titre son entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN n'a été effective qu'à compter du 1^{er} janvier 2007.



Exclusion de périmètre :

Société FREIBURGHAUS

La société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur la société FREIBURGHAUS en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation

1.5. Conversion des comptes et opérations libellés en monnaie étrangère

1.5.1. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros au cours approchant les cours de change aux dates de transactions, ou bien au cours moyen de la période lorsque les cours ne connaissent pas de fluctuations importantes. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

1.5.2. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôtures. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

En application de l'IAS 21, les avances en comptes courants auprès des filiales, dont le règlement n'est, ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue une part de l'investissement net du groupe. A ce titre, les écarts de change provenant de ces avances sont enregistrés en capitaux propres.

1.5.3. Les cours de conversion EURO/USD suivants ont été utilisés

- Cours au 31 mars 2006 : 1,2104 ;
- Cours au 31 mars 2007 : 1,3318 ;
- Cours au 31 mars 2008 : 1,5813.

- Cours moyen du 31 mars 2005 au 31 mars 2006 : 1,2181 ;
- Cours moyen du 31 mars 2006 au 31 mars 2007 : 1,2820 ;
- Cours moyen du 31 mars 2007 au 31 mars 2008 : 1,4265.



1.6. Immobilisations incorporelles

1.6.1. Goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les goodwills positifs ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation à la fin de chaque clôture annuelle. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash-flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwills se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée de façon irréversible.

Les unités génératrices de trésorerie retenues pour le calcul des tests de dépréciation correspondent aux filiales présentes dans un même pays.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation issus des budgets prévisionnels établis par la direction sur une durée de 4 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs d'après la méthode du Médaf/WACC est de 11 %. Le taux de croissance à l'infini pour la VT est de 2 %.

En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les goodwills négatifs (qui selon IFRS 3 sont définis comme : « excédent de la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport à leur coût ») sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le Goodwill généré dans le cadre de l'acquisition PALCO (6 060 K€ - 9 582 K\$) a été maintenu en tant que tel et n'a donc pas été affecté. En effet l'acquisition de la société PALCO SPORTS a été réalisée afin de donner accès au groupe CYBERGUN à un réseau de distribution de détail. En substance, le groupe a donc acquis des parts de marché lui permettant de compléter son maillage du territoire, assuré jusque là au travers de la seule grande distribution.

S'agissant de relations clients non contractuelles et non cessibles séparément, le groupe n'a pas constaté d'immobilisations incorporelles séparément du Goodwill.

1.6.2. Brevets et licences

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (essentiellement quand les ventes se révèlent inférieures aux prévisions), des cash flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée.



Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

Les frais internes de développement et de dépôt de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des couts juridiques hors le dépôt lui même ainsi que des frais induits. (Téléphone, courrier, traductions etc...).

Il existe deux types de contrat :

- 1- les licences achetées pour une certaine durées et portées a l'actif du bilan sont au nombre de trois : COLT, FAMAS, SIG SAUER. Ces contrats sont amortis (compte 68 « dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles ») sur leur valeur d'achats et aucune royalties ne sont versées car considéré comme payées d'avance sur une base fixée a la signature du contrat) ;
- 2- Les contrats signés sur une certaine période avec paiement de royalties sur les ventes réalisées par CYBERGUN SA. Ces royalties correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties versées sont comptabilisées en charges d'exploitation.

1.6.3. Frais de développement

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- La probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
- Et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 6 ans.

1.6.4. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation). Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

1.7. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.



Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les terrains, constructions, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements calculés par application de taux homogènes au sein du groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

Ces durées d'amortissement sont revues et sont modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

1.8. Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Quand les critères retenus par la norme ne sont pas respectés, les charges résultant de ces contrats sont enregistrées dans le compte de résultat de l'exercice.

Les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées au bilan du Groupe à la fois comme une immobilisation corporelle et comme une obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Au commencement du contrat de location, l'actif et le passif correspondant aux paiements futurs au titre de la location sont portés au bilan pour les mêmes montants.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat



de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Pour chaque exercice comptable, un contrat de location-financement donne lieu à la comptabilisation suivante :

- La valeur du bien est enregistrée à l'actif du bilan : la valeur à retenir est généralement stipulée dans le contrat de crédit-bail, sinon celle-ci est déterminée par l'actualisation des loyers futurs à payer majorés de la valeur résiduelle de rachat ;
- La dette financière correspondante est enregistrée au passif pour le même montant ;
- L'actif immobilisé est amorti sur la durée de vie retenue par le Groupe pour les immobilisations de même nature.

En contrepartie, la charge financière et les amortissements sont comptabilisés en résultat. Par ailleurs le remboursement d'une partie du capital de la dette s'effectue conformément au tableau de remboursement de la dette figurant au contrat de location financement.

Le Groupe a fixé un seuil en fonction de sa taille et de l'activité de ses entités. Le retraitement des contrats de location financement figurant dans le bilan sera effectué pour tous les biens dont la valeur d'origine est supérieure à 10 K€. Il n'existe aucun contrat de location financement au 31 mars 2008.

1.9. Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 "Perte de valeur des actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe CYBERGUN.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.



Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur, de 11% prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des " comparables " et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

1.10. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont constitués des actifs disponibles à la vente, des prêts et créances, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments dérivés et des emprunts.

1.10.1. Actifs disponibles à la vente

Les titres non consolidés sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » car ils ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres.

1.10.2. Prêts et créances

Ils comprennent des dépôts et des cautions.

1.10.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Ils sont évalués selon la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

1.10.4. Instruments dérivés

Couverture de change

Afin de limiter le risque de change du Groupe, CYBERGUN SA couvre les risques de variations de change par des options de change. Comme les opérations ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, elles sont comptabilisées comme des instruments de transaction.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

Couverture de taux

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- La part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat en coût de la dette ;
- La part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :



- capitaux propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en couverture de flux de trésorerie (cas d'un swap permettant de fixer une dette à taux variable) ;
- résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un swap permettant de rendre variable une dette à taux fixe). Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte.

1.11. Emprunts et autres passifs financiers

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts, autres financements et découverts bancaires.

1.12. Actions propres/Capital

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.13. Actions ordinaires/Capital

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'option sur actions, sont comptabilisés en déduction des fonds propres.

1.14. Actions préférentielles/Capital

Il n'existe pas d'actions préférentielles.

1.15. Rachat d'instrument de capitaux propre/Capital

Si le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

1.16. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- (a) il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- (b) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- (c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant



ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

1.17. Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués au plus faible du coût et de sa valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les stocks acquis en devise sont valorisés au cours du jour d'achat.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

1.18. Avantages accordés aux salariés

1.18.1. Engagements de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, CYBERGUN participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés. Pour CYBERGUN SA, il s'agit généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies.
- Dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France, et aux USA.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.



Ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- Tables de mortalités ;
- Dates de départ à la retraite ;
- Taux de progression des salaires et de rotation du personnel ;
- Taux de rendement d'un placement financier « sans risque » ;
- Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

1.18.2. Droit individuel à la Formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social ouvre pour le salarié un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans.

Les dépenses à engager dans le cadre du DIF se rattachant à l'activité future de l'entreprise constituent des charges de la période au même titre que les autres dépenses de formation.

1.18.3. Paiements fondés en actions

Les programmes d'options sur actions permettent aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la Société. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. La juste valeur des options est évaluée en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution :

- Plans de stock-options : la comptabilisation en résultat de cette rémunération est étalée sur la durée d'acquisition des droits ;
- Actions gratuites : la charge comptable est déterminée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution. Cette charge est prise en compte sur la durée d'acquisition des droits.

Le conseil d'administration de CYBERGUN réuni le 24 Janvier 2007 a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du groupe dans le cadre de la délégation reçue par l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2006.

Ces actions gratuites sont émises dans le cadre de l'article L225-197-1 du code du commerce.

Il a donc été attribué en date du 24 janvier 2007 48 751 actions selon les conditions et critères d'attribution suivants :

- Ancienneté du salarié ;
- Implication du salarié dans le fonctionnement et les objectifs du groupe ;
- Performance individuelle du salarié, comprenant la réalisation des objectifs individuels du salarié et sa participation à la réalisation des objectifs du groupe.

L'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans qui commence à courir à compter du 24 janvier 2007. A l'issue de la période d'acquisition, les bénéficiaires devront conserver ces actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans.



Le nombre d'actions gratuites s'élève à 37 950 ventilées de la façon suivante :

Salariés CYBERGUN SA	26 350 actions
Salariés SOFTAIR USA	9 950 actions
Salariés ASGUN Doo	300 actions
Salariés PALCO SPORTS	1 350 actions

1.19. Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation

1.20. Autres produits et charges opérationnels

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- Résultat de cession : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- Dépenses de réorganisation et de restructuration.



1.21. Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- 1 Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux de change sur trésorerie ;
- 2 Le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

1.22. Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

1.23. Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt du au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

- Le taux retenu pour les sociétés françaises au 31 mars 2008 est de 33,33 % ;
- Le taux retenu pour les sociétés américaines au 31 mars 2008 est le taux moyen futur estimé variant de 43,8 % décomposé :
 - Taux d'impôt fédéral moyen sur les sociétés de 34 % d'après le barème progressif applicable aux états Unis ;
 - Taux d'impôt local sur les sociétés applicable dans chaque état variable de 9,8 %.

1.24. Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.



L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ».

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

1.25. Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

1.26. Capitaux propres

1.26.1. Capital

Le capital social de la société au 31 mars 2008 est de 1 011 289,57 euros composé de 3 083 401 actions, chacune entièrement libérée.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

1.26.2. Bons de souscription d'actions

Dans le cadre de l'augmentation de capital de janvier 2007 ont été émis des Bons de Souscriptions par Action Remboursables A (BSAR A). Ainsi 3 BSAR A permettant de souscrire à 1 action nouvelle à 18 euro jusqu'au 31 janvier 2008 ont été créés.

Le conseil d'administration de CYBERGUN, réuni le 17 décembre 2007, a décidé de prolonger la date d'échéance BSAR A, du 31 janvier 2008 au 15 juillet 2009.

Les caractéristiques des BSAR A (ISIN FR0010386201 - CYBSA) sont donc désormais les suivantes :

- Nombre de bons en circulation : 505 159 ;
- 3 BSAR A permettent de souscrire à 1 action à 18 € ;
- Échéance : convertissable à tout moment jusqu'au 15 juillet 2009.



Par ailleurs des BSAR B (ISIN FR0010386219 - CYBSB) ont été également émis avec les caractéristiques suivantes :

- Nombre de bons en circulation : 505 159 ;
- 3 BSAR B permettent de souscrire à 1 action à 27,5 € ;
- Échéance : convertissable à tout moment jusqu'au 15 juillet 2010.

1.26.3. Stock options

Plan de stock options réservé aux salariés

L'assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir à certains salariés de la société des options de souscriptions ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions dans les conditions ci-dessous :

Date de l'AGE	12/09/2000
Date du Conseil d'Administration	12/09/2000
Nombre Total d'actions autorisées	44 800
Nombre de bénéficiaires	24
Point de départ d'exercice des bons	12/09/2000
Date d'expiration	11/09/2008
Prix de souscription	14,5 €
Nombre d'actions souscrites au 31/03/2007	0
Options de souscription annulées au 31/03/2007	43 200
Options de souscription restantes au 31/03/2008	1 600

1.26.4. Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

En date du 31 mars 2008, la société détient 66 037 actions propres contre 10 897 actions au 31 mars 2007 (actions CYBERGUN) pour un prix d'achat total de 558 K€. La valeur boursière des actions propres s'établit au 31 mars 2008 à 339 K€ sur la base du cours de bourse de la société CYBERGUN SA de 5,13 €.

2 - Gestion du risque financier

2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.



Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

2.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

2.3. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Le groupe cherche à gérer dans la mesure du possible le risque de marché en procédant à des souscriptions d'instruments de couverture de taux et de devises.

2.4. Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Les contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.



3 - Notes sur le bilan actif

3.1. Immobilisations incorporelles

3.1.1. Survaleur

Goodwill en K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Valeur nette comptable début de période	7 799	604	617
Acquisition		7 276	
Cessions			
Variation des pertes de valeur			-13
Ecart de conversion	-1 135	-81	
Valeur nette comptable fin de période	6 664	7 799	604
Valeur brute fin de période	6 677	7 812	617
Cumul de perte de valeur fin de période	-13	-13	-13

Le détail par filiale des goodwill est donné dans le tableau suivant :

En K€	MICROTRADE	SOFTAIR USA	PALCO SPORTS	Total
31/03/2005	13	604		617
Acquisition				
Perte de valeur	-13			-13
Ecart de conversion				0
31/03/2006	0	604	0	604
Acquisition			7 276	7 276
Perte de valeur				0
Ecart de conversion			-81	-81
31/03/2007	0	604	7 195	7 799
Acquisition				0
Perte de valeur				0
Ecart de conversion			-1 135	-1 135
31/03/2008	0	604	6 060	6 664

L'activité de PALCO sur la période ne permet pas au vendeur de bénéficier de la clause de complément de prix prévu. Pour autant, la non-réalisation de cette clause ne constitue pas un indice de dépréciation car les conditions exigées étaient très ambitieuses. Les tests d'évaluation effectués à la clôture de l'exercice sur le Goodwill de PALCO, n'ont pas révélé de perte de valeur.

Une hausse de 1% du taux d'actualisation aurait pour effet de minorer la juste valeur de l'écart d'acquisition de PALCO de plus 1M€ sans générer de dépréciation.



3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

En K€	Brevets, licences	Droits au bail	Frais de développement	Autres	Total
Valeur nette comptable au 1 ^{er} avril 2005	1 813		335	75	2 223
Retraitement IFRS bilan d'ouverture					
Acquisitions	620			50	670
Sorties	-4	-138			-142
Amortissements	-157		-54	-10	-221
Ecart de conversion					
Variation du périmètre					
Immobilisations incorporelles destinées à être cédées		138			138
Valeur nette comptable au 31 mars 2006	2 272		281	115	2 668
Valeur brute au 31 mars 2006	3 051		336	156	3 543
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2006	-779		-55	-41	-875
Valeur nette comptable au 31 mars 2006	2 272		281	115	2 668
Acquisitions	138		95	20	253
Sorties	-65		-4		-69
Amortissements	-152		-104		-256
Ecart de conversion	-2		-4	-6	-12
Autres					
Immobilisations incorporelles destinées à être cédées			101	-101	
Valeur nette comptable au 31 mars 2007	2 191		365	28	2 584
Valeur brute au 31 mars 2007	3 121		560	28	3 709
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2007	-930		-195		-1 125
Valeur nette comptable au 31 mars 2007	2 191		365	28	2 584
Acquisitions	41		13		54
Sorties					
Amortissements	-183		-83		-266
Ecart de conversion	-2		-35	-3	-40
Autres					
Immobilisations incorporelles destinées à être cédées					
Valeur nette comptable au 31 mars 2008	2 047		260	25	2 332
Valeur brute au 31 mars 2008	3 159		538	25	3 722
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2008	-1 112		-278		-1 390
Valeur nette comptable au 31 mars 2008	2 047		260	25	2 332

Concernant ses licences, le Groupe CYBERGUN confirme qu'il n'existe pas d'indice de perte de valeur nécessitant un test de dépréciation.



3.2. Immobilisations corporelles

En K€	Installations techniques	Autres	Total
Valeur brute au 31 mars 2005	1 242	765	2 007
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2005	-497	-337	-834
Immobilisations incorporelles destinées à être cédées	-136		-136
Valeur nette comptable au 31 mars 2005	609	428	1 037
Acquisitions	113	251	364
Sorties	-56	-421	-477
Amortissements	-128	-20	-148
Ecarts de conversion	4	23	27
Variation de périmètre			
Immobilisations corporelles destinées à être cédées	136		136
Autres		5	5
Valeur nette comptable au 31 mars 2006	678	266	944
Valeur brute au 31 mars 2006	1 303	618	1 921
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2006	-625	-352	-977
Valeur nette comptable au 31 mars 2006	678	266	944
Acquisitions	252	289	541
Sorties	-30	-46	-76
Amortissements	-101	-105	-206
Ecarts de conversion	-2	-26	-28
Variation de périmètre		203	203
Autres	-5	2	-3
Immobilisations corporelles destinées à être cédées			
Valeur nette comptable au 31 mars 2007	792	583	1 375
Valeur brute au 31 mars 2007	1 522	1 177	2 699
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2007	-730	-594	-1 324
Valeur nette comptable au 31 mars 2007	792	583	1 375
Acquisitions	42	175	217
Sorties	-470	-99	-569
Amortissements	153	-155	-2
Ecarts de conversion	-6	-72	-78
Autres			
Immobilisations corporelles destinées à être cédées			
Valeur nette comptable au 31 mars 2008	511	432	943
Valeur brute au 31 mars 2008	1 088	1 119	2 208
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2008	-577	-688	-1 265
Valeur nette comptable au 31 mars 2008	511	431	943



3.3. Participations et actifs financiers non courants

3.3.1. Participations entreprises associées

En K€	Participations entreprises associées	Autres actifs non courants	Valeur brute	Actifs financiers non courants destinés à être cédés	Pertes de valeur	Valeur nette
31/03/2005	28	147	175			175
Acquisitions		83	83			83
Cessions/Diminutions		-90				-90
Variation taux de change		4				4
31/03/2006	28	144	172	0	0	172
Acquisitions		61	61			61
Cessions/Diminutions		-16	-16			-16
Variation de périmètre		12	12			12
Variation taux de change		-1	-1			-1
31/03/2007	28	200	228		0	228
Acquisitions	2	70	72			72
Cessions/Diminutions		-8	-8			-8
Variation de périmètre			0			0
Variation taux de change	0	-6	-6			-6
31/03/2008	30	256	286		0	286

L'essentiel des autres actifs est constitué de dépôt de garantie dont l'échéance est supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans.

3.4. Actifs et passifs d'impôts non courants

En K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Retraitement de charges à répartir	105	148	
IAS 21 Ecart de conversion	-204		
Différences temporaires fiscalités locales	540	231	425
Autres retraitements divers	-49	-37	2
Neutralisation des ventes d'immobilisation intragroupe	30	37	44
Provision pour départ à la retraite	13	13	13
Neutralisation de la marge intragroupe sur stocks	642	780	604
Frais bancaires sur émission d'emprunt obligataire	-65	76	
Déficit	52		
Différence de valorisation des frais de développement	-56	-75	-95
Décalage temporaire sur la valorisation du stock en IFRS		-31	-33
Impôts différés nets	1 008	1 142	960
Actifs d'impôts différés	1 299	1 322	1 022
Passifs d'impôts différés	-291	-180	-62
Impôt différés nets	1 008	1 142	960



3.5. Stock de marchandises

En K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Valeurs brutes	13 132	15 586	9 081
Pertes de valeur	-764	-276	-217
Valeurs nettes	12 368	15 310	8 864

Le stock de marchandises comprend essentiellement des répliques de pistolets factices et produits associés. Le stock de marchandises est principalement localisé aux USA, pour un montant net de 9 128 K euro.

3.6. Créances clients et autres actifs courants

En K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Créances clients brutes	7 637	6 949	6 462
Pertes de valeur	-359	-246	-188
Créances clients nettes	7 278	6 703	6 274
Autres actifs d'impôts	1 098	259	257
Avances, acomptes sur commandes	59	192	51
Actifs financiers dérivés	10		
Autres créances	1 196	434	1 114
Autres actifs courants	1 265	626	1 165

L'ensemble des créances clients et autres actifs courants à une échéance à un an.

Détails autres créances :

En K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Créances sociales	4	4	0
Créances fiscales	189	169	317
Comptes courants débiteurs	649	81	712
Créances sur cessions d'immobilisations	11	11	
Débiteurs divers	272	67	54
Charges constatées d'avance	72	102	31
Total	1 196	434	1 114

3.7. Instruments dérivés

Au 31 mars 2008, un seul instrument a été souscrit par CYBERGUN. La valorisation de cet instrument se traduit par un actif courant de 10 K€ et par un gain financier de 10 K€ enregistré au compte de résultat. Il s'agit d'une option de vente de devise (USD) pour un montant de 2 M\$ à échéance 26 juin 2008 dont le prix d'exercice est fixé à 1,52 USD.



3.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

En K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Disponibilités	2 026	5 246	4 212
Valeurs mobilières de placement	2 168	2 499	
Prov. Déprec. VMP	-237		
Total	3 957	7 745	4 212

4 - Notes sur le bilan passif

4.1. Emprunts et dettes financières

En K€ au 31 mars 2006	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataire					0
Emprunts auprès des banques	6 472	1 489	4 983	5 842	630
Concours bancaires courants	3 063	3 063			3 063
Autres dettes financières	2 137	2 137			2 137
Intérêts courus non échus	25	25		N/A	
Total	11 697	6 714	4 983	5 842	5 830

En K€ au 31 mars 2007	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataire	8 600		8 600		8 600
Emprunts auprès des banques	7 492	2 108	5 384	5 784	1 708
Concours bancaires courants	3 079	3 079			3 079
Autres dettes financières	70	70			70
Intérêts courus non échus	60	60		N/A	
Total	19 301	5 317	13 984	5 784	13 457

En K€ au 31 mars 2008	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataire	8 661		8 661		8 661
Emprunts auprès des banques	5 304	2 026	3 278	4 513	791
Concours bancaires courants	6 110	6 110			6 110
Autres dettes financières	3	3			3
Intérêts courus non échus	50	50		N/A	
Total	20 128	8 189	11 939	4 513	15 565

Le taux applicable aux emprunts obligataires est un taux fixe auquel s'ajoute une marge variable déterminée en fonction des performances financières du groupe.



En K€ au 31 mars 2008	Montant exercice	- 1 an	A 5 ans	+ 5 ans
Emprunt obligataire	8 661			8 661
Emprunts auprès des banques	5 304	2 026	3 278	
Concours bancaires courants	6 110	6 110		
Autres dettes financières	3	3		
Intérêts courus non échus	50	50		N/A
Total	20 128	8 189	3 278	8 661

4.2. Provisions pour risques et charges

En K€	31/03/2008		31/03/2007		31/03/2006	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Provisions pour risques			35		35	
Provisions pour pertes de change	-					
Provisions litiges URSSAF		139				
Indemnités de départ à la retraite	38		38		38	
Total	38	139	73	-	73	-

4.3. Fournisseurs et autres passifs courants

En K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Fournisseurs	2 594	4 373	4 539
Avances et acomptes	263	453	
Dettes sociales	244	386	335
Dettes fiscales	351	275	187
Créditeurs divers	459	207	314
Autres passifs courants	1 317	1 321	836

L'intégralité des passifs courants a une échéance inférieure à un an.



5 – Notes sur le compte de résultat

5.1. Informations sectorielles

Le Groupe intervient sur un seul secteur d'activité : la distribution de répliques d'armes factices destinées au tir de loisir ou sportif et aux collectionneurs.

Zones géographiques En K€	France	Reste du monde	Total
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2008			
Immobilisations incorporelles nettes	2 089	243	2 332
Immobilisations corporelles nettes	541	402	943
Chiffre d'affaires (12 mois)	5 055	29 526	34 581
Résultat opérationnel hors change	64	81	145
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2007			
Immobilisations incorporelles nettes	2 308	276	2 584
Immobilisations corporelles nettes	779	596	1 375
Chiffre d'affaires (12 mois)	3 260	32 786	36 046
Résultat opérationnel hors change	580	4 240	4 820
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2006			
Immobilisations incorporelles nettes	2 484	184	2 668
Immobilisations corporelles nettes	779	165	944
Chiffre d'affaires (12 mois)	2 546	27 457	30 003
Résultat opérationnel hors change	230	2 437	2 667

5.2. Caractère saisonnier des activités du groupe

Les activités du Groupe ne présentent aucun caractère saisonnier.

5.3. Autres produits et charges opérationnels

Les produits et charges opérationnels non récurrents s'analysent de la manière suivante :

En K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Divers	17		137
Autres résultats exceptionnels	56		-203
VNC des immobilisations incorporelles cédées	0	-23	
VNC des immobilisations corporelles cédées	-260	-17	
Total	-187	-40	-66



5.4. Gains et pertes de change

En K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Gains de change	1 649	1 205	696
Pertes de change	-1 877	-1 902	-363
Total résultat de change	-228	-697	333
<i>Dont résultat de change affectant le résultat opérationnel courant</i>	<i>-201</i>	<i>-697</i>	<i>333</i>
<i>Dont résultat de change affectant le résultat financier</i>	<i>-27</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Total résultat de change	-228	-697	333

La perte de change liée au prêt de 5,2 USD de MICROTRADE à SOFTAIR n'a pas été constatée en résultat financier; elle est inscrite au passif du bilan en écart de conversion pour 612 K€ en application de IAS 21(cf. 1.5.3).

Au 31 mars 2007, elle était classée en résultat opérationnel (incidence 208 K€).

5.5. Salaires et charges

En K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Salaires	3 645	2 746	1 825
Charges sociales	769	726	480
Avantages au personnel	222	50	
Engagements de retraite			-36
Total	4 636	3 522	2 269

L'effectif employé comprend l'effectif salarié, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par le groupe et le personnel mis à disposition, personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration.

	Effectif moyen 31/03/2008	Effectif moyen 31/03/2007	Effectif moyen 31/03/2006
Employés	63	63	27
Apprentis sous contrat	0	0	0
Cadres	21	24	14
Total	84	87	41



5.6. Dotations aux amortissements et provisions

En K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Immobilisations corporelles	297	266	148
Immobilisations incorporelles	280	299	221
Perte de valeur des Goodwill			12
Dotations nettes aux provisions pour R&C	105	-5	-52
Dotations nettes aux provisions sur stock	580	-172	57
Dotations nettes aux provisions de créances	155	22	13
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 417	410	399
- Amortissements relatifs aux activités cédées			-8
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 417	410	391

5.7. Résultat financier

En K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Coût de l'endettement financier brut	-1 425	-955	-562
Produits des placements	101	46	10
Perte de valeur des placements de trésorerie	-237		
Coût de l'endettement financier net	-1 561	-909	-552
Gains et pertes de change	-26		
Autres	99	52	-13
Autres produits et charges financiers	73	52	-13
Total	-1 488	-857	-565

5.8. Charges d'impôts

Charge d'impôts sur le résultat :

En K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Charge d'impôt exigible	-456	1 514	786
Charge d'impôt différé	-90	-273	204
Total charge d'impôt	-546	1 241	990



Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable :

En K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Résultat de la période	-999	2 721	2 987
Charge d'impôt sur le résultat	-546	1 241	990
Résultat avant impôt	-1 545	3 962	1 997
Taux d'impôt applicable à la Société	33,3%	33,3%	34,0%
Charge au taux d'impôt applicable à la Société	-515	1 321	679
Impact des taux d'impôt des juridictions étrangères	121	102	
Incidences différences permanentes	-8	-71	238
Autres		-2	113
Effet du report variable		-128	
Déficit fiscal de l'année pour lequel aucun impôt différé n'a été comptabilisé	321	96	
Crédit d'impôts / Restitution d'impôts	-465	-77	-40
Total	-546	1 241	990

Les restitutions d'impôts (465 K€) résultent notamment de la reconnaissance par le Trésor américain d'un trop versé d'impôt par SOFTAIR sur les exercices antérieurs de 560 K\$ soit 392 K€.

6 - Informations complémentaires

6.1. Engagements hors bilan

6.1.1. Existence clause de défaut sur deux emprunts

Deux emprunts portés par la société CYBERGUN SA sont assortis d'un engagement de respect de plusieurs ratios financiers calculés sur la base des comptes sociaux de la société CYBERGUN SA. Le non respect de ces ratios rend exigible les engagements dus.

Les ratios à respecter sont les suivants :

Deux emprunts sont assortis de covenants sur CYBERGUN SA :

Emprunt HSBC de 344 K€ (31 mars 2008)

- Fonds propres supérieurs à 5 500 K€ ;
- Ratio fonds propres / total bilan supérieur à 20% ;
- Ratio dettes à LMT / fonds propres inférieur à 1 ;
- Ratio dettes à MLT / CAF inférieur à 4 ;
- Ratio frais financiers / EBE inférieur à 30%.

Au 31 mars 2008, le ratio dettes LMT/ CAF soit 5 146 K€ / 1 210 K€ s'élève à 4,25; l'intégralité du solde est portée avec la part à moins d'un an des dettes financières.

Emprunt banque Palatine de 303 K€ (31 mars 2008)

- Respect d'une Situation nette au moins égale à 90% de celle existant au 31/12/2005 ;
- Ratio fonds propres / dettes LMT supérieur à 1 ;
- Ratio endettements net / situation nette inférieur ou égal à 2.

Au 31 mars 2008, pour cet emprunt, la société CYBERGUN SA respecte l'ensemble des ratios.



6.1.2. Instruments de couverture

Les contrats de couverture au 31 mars 2008 sont :

- Vente à terme de devise (USD) pour un montant nominal de 5 M\$ dont le cours à terme au 30 juin 2008 est fixé à 1,4467 \$. Au 31 mars 2008, le montant de devises restant à vendre est de 531 970 \$. L'euro cote 1,5812 \$. La position de CYBERGUN SA est favorable au 31 mars 2008.
- Swap de taux d'un montant nominal de 1,8 M\$ conclu entre CYBERGUN SA et BNP PARIBAS le 28 mars 2008 jusqu'au 30 juin 2008. Le taux fixe payé par CYBERGUN SA est de 5,10%. Le taux variable payé par BNP PARIBAS est le taux USD LIBOR 3M.

6.1.3. Droit individuel à la formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation. Au 31 mars 2008, ce passif éventuel non provisionné est constitué de 1 231 heures.

6.1.4. Autres engagements hors bilan

En K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Nantissement du fond de commerce	2 154	3 889	2 704

6.2. Parties liées

6.2.1. Relation avec la société JUILLARD

Relations avec la SARL JUILLARD : cette société accorde bail de sous location du bâtiment de Bondoufle. Le montant des loyers sur la période s'est élevé à 199 K€.

Avances financières non rémunérées : il n'est pratiqué aucune rémunération des comptes courants d'associés, ni des comptes courants de filiales hormis sur le compte courant de CYBERGUN International.

6.2.2. La rémunération globale des organes d'administration

La rémunération globale des organes d'administration de la société mère s'élève au 31 mars 2008 à 156 K€.

Le nombre d'actions gratuites attribuées aux dirigeants est 3000.

6.3. Distribution de dividendes

L'assemblée générale de CYBERGUN du 25 septembre 2007 a voté une distribution de dividendes pour un montant de 1 717 K€.

6.4. Actif éventuel

Le tribunal de Taipei, à Taiwan a validé le jugement de la District Court Of Minnesota condamnant un contrefacteur taiwanais pour copie de modèle (trade dress) à payer 2.025.000 \$ à Softair USA, filiale à 100% de CYBERGUN, pour avoir commercialisé des modèles contrefaits de DESERT EAGLE. La décision du tribunal de Taipei n'est plus susceptible d'appel. CYBERGUN a fait procéder de manière préventive à une saisie conservatoire de certains actifs de la société (marque commerciale aux Etats-Unis, machines outils, ...).



Compte tenu du recouvrement incertain de la somme accordée par le Tribunal, CYBERGUN a conclu une transaction avec le contrefacteur ramenant l'indemnité à 500 K\$ dont paiement immédiat de 100 K\$. Le solde à régler moyennant 50 échéances mensuelles de 2K\$ et complété d'une ristourne de 10% sur le montant des achats effectués auprès cette entreprise par les sociétés du groupe CYBERGUN à compter de la date de la transaction et à du concurrence de 300 K\$.

Le montant total encaissé au 31 mars 2008 s'élève à 133 K\$. Le solde n'a pas été comptabilisé en raison de l'issue incertaine du montant qui sera finalement recouvré.

6.5. Evènements post-clôture

6.5.1. Acquisition TECH GROUP

Le groupe CYBERGUN, avait annoncé le 6 novembre 2007 la signature d'une lettre d'intention exclusive en vue de l'acquisition de la totalité du capital de la société anglaise TECH GROUP, spécialisée dans la conception et la fabrication de pistolets de paintball pour enfants.

Au cours du mois d'avril 2008, les accords définitifs ont été conclus pour l'acquisition de 100 % du capital de TECH GROUP. Pour son exercice 2007 (clos fin mars), TECH GROUP prévoit un chiffre d'affaires supérieur à 4 M\$, en croissance de plus de 30% sur un an. Cet accord prévoit un paiement initial de 400 K\$ en numéraire, ainsi que 300 K\$ en actions CYBERGUN détenues en autocontrôle. Un second versement de 1 M\$ (50% en numéraire, 50% en titres), conditionné aux résultats définitifs de l'exercice 2007. Des titres, pour un montant de 0,5 M\$, seront retenus par CYBERGUN sous séquestre pendant trois ans. Des compléments de prix sont également prévus, à la fois en numéraire et en titres, en fonction des performances opérationnelles et de la génération de trésorerie au cours des exercices 2008 et 2009. TECH GROUP devra notamment dégager, sur l'ensemble de la période, une marge opérationnelle supérieure à 15%. Mark BRADSHAW, président de la société, continuera d'en assurer le développement au cours des prochaines années, avec un engagement de non-concurrence de sept ans.

En novembre 2007, lors de la signature de la lettre d'intention, CYBERGUN a consenti à TECH GROUP des avances de trésorerie pour faire face à ses besoins en fonds de roulement. Au 31 mars 2008, le cumul des avances et créances commerciales TECH GROUP s'élève à 590 K€. Au bilan cette créance est reprise à l'actif avec les autres actifs courants.

En juin 2008, CYBERGUN SA s'est porté caution en juin 2008 à hauteur de 900 K\$ en faveur de TECH GROUP.

6.5.2. Déclenchement de la clause de garantie actif passif inhérente à l'acquisition de PALCO

En mai 2008, une action judiciaire en garantie d'actif/passif a été engagée visant à bloquer la libération du solde de 1 M\$ donné en garantie et bloqué sur un compte séquestre lors de l'acquisition de PALCO, et à obtenir un dédommagement.



20.4. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2007

■ Bilan actif consolidé

Actif en K€	Note	31/03/2007 12 mois	31/03/2006 12 mois
ACTIFS NON-COURANTS			
Immobilisations corporelles	14.1	1 375	944
Goodwill	14.2	7 799	604
Autres immobilisations incorporelles	14.3	2 584	2 668
Titres disponibles à la vente	14.4	28	28
Autres actifs non courants	14.4	200	132
Actifs d'impôts non courants	14.5	1 322	1 022
Total actifs non courants		13 307	5 398
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	14.6	15 310	8 864
Clients	14.7	6 703	6 274
Autres actifs courants	14.5	626	1 165
Actif d'impôt courant		259	257
Trésorerie et équivalent de trésorerie		7 745	4 212
Actifs non courants destinés à être cédés			12
Total actifs courants		30 643	20 784
Total actif		43 950	26 182



■ **Bilan passif consolidé**

Passif en K€	Note	31/03/2007 12 mois	31/03/2006 12 mois
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis		1 011	804
Autres réserves		14 223	5 791
Actions propres	13.4		-20
Résultat de l'exercice		2 721	1 006
Intérêts minoritaires			
Total capitaux propres		17 955	7 581
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	14.9	13 984	4 983
Passifs d'impôts différés	14.5	180	62
Provisions à long terme	14.10	73	73
Autres passifs non courants			
Total passifs non courants		14 238	5 118
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs		4 373	4 539
Emprunts à court terme (dont concours bancaires courants et intérêts courus)	14.9	3 139	3 088
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	14.9	2 178	3 626
Passifs d'impôt courants		747	1 374
Provisions à court terme	14.10		
Autres passifs courants		1 321	836
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés			21
Total passifs courants		11 758	13 484
Total des capitaux propres et passifs		43 950	26 182



■ **Compte de résultat consolidé**

En K€	Note	31/03/2007 12 mois	31/03/2006 12 mois
Chiffres d'affaires	15	36 046	30 003
Achats consommés		18 458	17 884
Marge brute		17 588	12 119
Autres produits de l'activité		95	31
Charges de personnel		-3 522	-2 269
Charges externes		-7 912	-6 874
Impôts et taxes		-282	-216
Dotation aux amortissements et provisions	16	-410	-391
Gains/pertes de change		-697	333
Résultat opérationnel courant		4 859	2 733
Autres produits et charges opérationnels	14.13	-40	-66
Résultat opérationnel		4 820	2 667
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		46	10
Coût de l'endettement financier brut		-955	-562
Coût de l'endettement financier net		-910	-551
Autres produits et charges financiers		52	-13
Charges d'impôt	17	-1 241	-990
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net avant résultat des activités arrêtées		2 721	1 112
Résultat net d'impôt provenant des activités arrêtées ou en cours de cession			-107
Résultat net de la période		2 721	1 006
Part du Groupe		2 721	1 006
Intérêts minoritaires			
Résultat net de base par action	2.20	1,084	0,410
Résultat net dilué par action	2.20	1,067	0,398



■ **Tableau de variation des capitaux**

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres
Situation nette retraitée au 01/04/04	732	2 126	1 617	1 028	5	5 508
Affectation du résultat			1 028	(1 028)		0
Ecart de conversion					(3)	(3)
Variation de capital de l'entreprise consolidante	20	630				650
Dividendes versés			(1 247)			(1 247)
Actions d'Auto-contrôle			75			75
Résultat annuel au 31 Mars 2005				901		901
Variations des écarts de conversion						0
Incidence des réévaluations						0
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			10			10
Changements de méthodes comptables						0
Imputation de l'écart d'acquisition sur les capitaux propres						0
Autres variations						0
Capitaux propres au 31 mars 2005	752	2 756	1 483	901	2	5 894
Variation de capital de l'entreprise consolidante	52	1 907		0		1 959
Distribution de dividendes			(1 281)	0		(1 281)
Affectation en réserves			901	(901)		0
Résultat annuel au 31 mars 2006				1 006	0	1 006
Variations des écarts de conversion					(6)	(6)
Incidence des réévaluations						0
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			10			10
Changements de méthodes comptables						0
Imputation de l'écart d'acquisition sur les capitaux propres						0
Autres variations						0
Capitaux propres au 31 mars 2006	804	4 663	1 113	1 006	(4)	7 582
Variation de capital de l'entreprise consolidante	207	7 542				7 749
Distribution de dividendes						0
Affectation en réserves			1 006	(1 006)		0
Résultat annuel au 31 mars 2007				2 721		2 721
Variations des écarts de conversion					(15)	(15)
Incidence des réévaluations						0
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			(132)			(132)
Actions gratuites			50			50
Changements de méthodes comptables						0
Autres variations						0
Capitaux propres au 31 mars 2007	1 011	12 205	2 037	2 721	(19)	17 955



■ **Tableau de flux de trésorerie IFRS**

En K€	31/03/2007	31/03/2006
Résultat net consolidé	2 721	1 006
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	50	13
Plus et moins values de cession	40	-101
+ Charges d'impôt	1 241	737
+ Coût de l'endettement	910	552
+ Amortissements et provisions	560	424
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	5 522	2 631
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-3 936	-1 303
Impôts sur les résultats payés	-2 143	-708
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	-557	620
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	-852	-1 001
Cessions d'immobilisations	311	218
Incidence des variations de périmètre	-9 736	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-10 277	-783
Activité de financement		
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	0	-216
Augmentation de capital reçue	7 749	895
Augmentation de capital reçue	-130	
Variation de l'endettement	7 531	1 896
Intérêts payés	-957	-552
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	14 193	2 023
Variation de trésorerie	3 359	1 860
Trésorerie d'ouverture	1 150	-726
Trésorerie de clôture	4 667	1 150
Incidence des variations des cours devises	158	16
Variation de trésorerie	3 359	1 860

Les notes et tableaux suivants sont présentés en milliers d'euros, sauf expressément mentionné.



■ Annexes des comptes annuels consolidés

1 – Faits marquants de l'exercice

1.1. Acquisitions de licences

Au cours de l'exercice, le groupe CYBERGUN a acquis deux nouvelles licences, SCHMEISSER et GENERAL PATTON et a signé une extension de la licence KALASHNIKOV.

Le groupe possède aujourd'hui les licences des marques les plus significatives et les plus connues, mais reste en éveil pour acquérir opportunément de nouvelles licences.

1.2. Emission de deux emprunts Obligataires

Le groupe CYBERGUN a émis deux emprunts obligataires au cours de la période par l'intermédiaire de sa filiale luxembourgeoise MICROTRADE. L'un en juin 2006 pour un montant de 6 millions d'euro et l'autre en mars 2007 pour un montant de 3 millions d'euro. Ces emprunts obligataires ont une durée de sept années et sont remboursables « in fine ».

1.3. Augmentations de capital

CYBERGUN SA a procédé à trois augmentations de Capital :

- 1 Avril 2006 augmentation de 1 269 594 euro par activation des BSA du premier plan signé le 29 Avril 2004 (visa note d'opération AMF n°04-34 3 du 29/04/2004).
- 2 Janvier 2007 augmentation de 6 061 908 euro correspondant à la souscription de 505 159 actions souscrites à 12 euro. (actions assorties chacune d'un bon de souscription d'actions). Cette émission d'ABSAR nouvelles a permis de relever les fonds propres à plus de 17 millions d'euro La période de souscription a couru du 12 au 20 décembre 2006, soit 7 jours de bourse.
- 3 Février 2007, augmentation de 683 371,29 euro par création de 52 446 actions à 13,03 euro. Actions sans droit préférentiel de souscription. Augmentation de capital réservée à messieurs Paletz et Bumann en paiement d'une partie du prix de la société PALCO SPORTS ;

1.4. Acquisition de la société américaine PALCO

Le 3 janvier 2007 acquisition d'un distributeur américain, la société PALCO SPORT. Cette acquisition porte sur 100% du capital du pionnier aux USA et au Canada de la distribution des softairs et d'accessoires.

La société PALCO travaille avec 1600 distributeurs de proximité qui couvre l'ensemble du territoire nord américain. Par cette acquisition, CYBERGUN accélère la pénétration de son premier marché en complétant son maillage du territoire, assuré jusqu'à cette acquisition au travers de la grande distribution.



2 - Principes comptables et méthodes d'évaluation IFRS

2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

2.1.1. Méthode de consolidation

La Société CYBERGUN SA est domiciliée en France.

Les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 Mars 2007 comprennent la société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Déclaration de conformité

Les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2007 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (« International Financial Reporting Standards ») applicables au 31 mars 2007 telles qu'approuvées dans l'Union Européenne.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 26 Juillet 2007.

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clôturant le 31 mars 2007, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et l'amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers : informations à fournir sur le capital » ;
- IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29, Informations financières dans les économies hyper inflationnistes » ;
- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2, Paiements fondés sur des actions » ;
- IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés » ;
- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur ».

L'application de ces nouvelles et interprétation ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés.

Bases de préparation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants destinés à la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite, de la part de la direction du groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au



cours de la période ultérieure, ils sont exposés dans les notes relatives aux tests de dépréciation des goodwill, autres immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par CYBERGUN SA. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

2.1.2. Périmètre de consolidation

Nom	Siège	N° Siren	% d'intérêt	Méthode
<u>Société mère :</u>				
	Zone d'activités les Bordes 9/11 rue Henri Dunant 91070 Bondoufle FRANCE	33764379500046	Société mère	
CYBERGUN SA				
<u>Sociétés filiales :</u>				
MICROTRADE SARL	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100 %	IG
CYBERGUN USA, Corp	PO BOX 35033, Scottsdale, AZ 85255 USA	N/A	100 %	IG
SOFTAIR USA Inc.	1431 Oakland Blvd, Suite 210 Walnut Creek, CA 94596 USA	N/A	100 %	IG
CYBERGUN INTERNATIONAL SA	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100 %	IG
ASGUN Doo	Dolenjska Cesta 133 LJUBLJANA	N/A	100 %	IG
PALCO SPORTS	8575 Monticello Lane North MAPLE GROVE MN 55369	N/A	100 %	IG

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice comptable annuel le 31 mars.



2.1.3. Variation du périmètre

Pour la période du 03 Janvier au 31 Mars 2007, la société PALCO SPORTS est un nouvel entrant.

Le cout du regroupement correspondant au prix d'acquisition décaissé et aux frais liés est de 13 701 K USD soit 10 403 K euro intégralement payé selon les modalités suivantes :

12 100 K USD payés en cash.

Le solde soit 900 K USD (683 K euro) payé en actions CYBERGUN SA.

Un complément de prix a été convenu selon des modalités indiquées à l'acte d'achat et selon des critères fondés sur la notion d'EBITDA et compris entre 1 200 K USD et 2 000 K USD. Cette clause s'appliquera jusqu'au 31 mars 2008.

A ce jour, les résultats de PALCO SPORTS ne permettent pas de respecter les conditions d'octroi d'un complément de prix tel que défini ci dessus.

Le Groupe se réserve d'évaluer lors du prochain arrêté semestriel un complément de prix en fonction des résultats de la filiale au 30 septembre 2007 et des perspectives de résultat au 31 mars 2008. Les conditions « déclenchantes » étant fondées sur un niveau de performance exceptionnelle, le complément de prix n'a pas été pris en compte au 31/03/2007.

La part de la société PALCO dans l'édification du résultat consolidé se décompose comme suit :

En KUSD	31/03/07	31/12/06
PALCO	<i>3 mois</i>	<i>12 mois</i>
CA	2 527	13 000
Marge brute	1 053	6 104
Résultat net	-68	1 728

En KUSD	31/03/07
PALCO	<i>3 mois</i>
Actif non courant	332
Actifs courants	4 632
Stocks	2 108
Créances clients et autres créances	1 520
Liquidités	1 003
Total Actif	4 964
Capitaux propres	4 146
Dettes courantes	818
Dettes fournisseurs	807
Total Passif	4 964



2.1.4. Exclusion du périmètre

Société FREIBURGHAUS

La société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur la société FREIBURGHAUS en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés.

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultants des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.2. Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Conversion des états financiers des filiales étrangères.

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros au cours approchant les cours de change aux dates de transactions, ou bien au cours moyen de la période lorsque les cours ne connaissent pas de fluctuations importantes.

Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.3. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôtures. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

Les cours de conversion EURO/USD suivants ont été utilisés :

- Cours au 31 mars 2004 : 1,2224 ;
- Cours au 31 mars 2005 : 1,2964 ;
- Cours au 31 mars 2006 : 1,2104 ;
- Cours au 31 mars 2007 : 1,3318 ;

- Cours moyen du 31 mars 2004 au 31 mars 2005 : 1,2587 ;
- Cours moyen du 31 mars 2005 au 31 mars 2006 : 1,2181 ;
- Cours moyen du 31 mars 2006 au 31 mars 2007 : 1,2820 ;

2.4. Immobilisations incorporelles

2.4.1 Goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.



Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les goodwills positifs ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation à la fin de chaque clôture annuelle. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwills se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée de façon irréversible.

Les unités génératrices de trésorerie retenues pour le calcul des tests de dépréciation correspondent aux filiales présentes dans un même pays.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 4 ans et d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs d'après la méthode du Médaf/ WACC est de 11,4%.

En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les goodwills négatifs (qui selon IFRS 3 sont définis comme : « excédent de la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport à leur coût ») sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le Goodwill généré dans le cadre de l'acquisition PALCO (7 276 K euro) a été maintenu en tant que tel et n'a donc pas été affecté. En effet l'acquisition de la société PALCO SPORTS a été réalisée afin de donner accès au groupe CYBERGUN à un réseau de distribution de détail. En substance, le groupe a donc acquis des parts de marché lui permettant de compléter son maillage du territoire, assuré jusque là au travers de la seule grande distribution.

S'agissant de relations clients non contractuelles et non cessibles séparément, le groupe n'a pas constaté d'immobilisations incorporelles séparément du Goodwill.

2.4.2. Brevets et licences

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (essentiellement quand les ventes se révèlent inférieures aux prévisions), des cash flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

Les frais internes de développement et de dépôt de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits (téléphone, courrier, traductions etc...).

Il existe deux types de contrat :

- 1 Les licences achetées pour une certaine durée et portées à l'actif du bilan sont au nombre de trois : COLT, SIG SAUER, FAMAS. Ces contrats sont amortis (compte 68 « dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles ») sur leur valeur d'achats et aucune



royalties ne sont versées car considéré comme payées d'avance sur une base fixée a la signature du contrat).

- 2 Les contrats signés sur une certaine période avec paiement de royalties sur les ventes réalisées par CYBERGUN sa. Ces royalties correspondent à un % du Chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties versées sont comptabilisées en charges d'exploitation.

2.4.3. Frais de développement

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
La probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
Et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères sont inscrits à l'actif du bilan.

Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 6 ans.

2.4.4. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation). Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

2.5. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les terrains, constructions, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.



Les amortissements calculés par application de taux homogènes au sein du groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

Ces durées d'amortissement sont revues et sont modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

2.6. Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Quand les critères retenus par la norme ne sont pas respectés, les charges résultant de ces contrats sont enregistrées dans le compte de résultat de l'exercice.

Les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées au bilan du Groupe à la fois comme une immobilisation corporelle et comme une obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Au commencement du contrat de location, l'actif et le passif correspondant aux paiements futurs au titre de la location sont portés au bilan pour les mêmes montants. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Pour chaque exercice comptable, un contrat de location-financement donne lieu à la comptabilisation suivante :

- La valeur du bien est enregistrée à l'actif du bilan : la valeur à retenir est généralement stipulée dans le contrat de crédit-bail, sinon celle-ci est déterminée par l'actualisation des loyers futurs à payer majorés de la valeur résiduelle de rachat ;
- La dette financière correspondante est enregistrée au passif pour le même montant ;
- L'actif immobilisé est amorti sur la durée de vie retenue par le Groupe pour les immobilisations de même nature.

En contrepartie, la charge financière et les amortissements sont comptabilisés en résultat. Par ailleurs le remboursement d'une partie du capital de la dette s'effectue conformément au tableau de remboursement de la dette figurant au contrat de location financement.

Le Groupe a fixé un seuil en fonction de sa taille et de l'activité de ses entités. Le retraitement des contrats de location financement figurant dans le bilan sera effectué pour tous les biens dont la valeur d'origine est supérieure à 10 K.

Il n'existe aucun contrat de location financement au 31 mars 2007.



2.7. Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 “ Perte de valeur des actifs”, lorsque des événements ou modifications d’environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l’objet d’une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d’utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d’utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d’exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe CYBERGUN.

La norme IAS 36 définit le taux d’actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l’appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l’actif. C’est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s’ils avaient à choisir un placement dont le montant, l’échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l’actif ou de l’Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d’actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur, de 11,4% prend en compte la structure financière et le taux d’endettement des entreprises du secteur, c’est-à-dire des “ comparables “ et non ceux de l’entreprise ou du groupe auquel appartient l’actif ou l’UGT.

3 - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont constitués des actifs disponibles à la vente, des prêts et créances, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments dérivés et des emprunts.

3.1. Actifs disponibles à la vente

Les titres non consolidés sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » car ils ne répondent pas à la définition des autres catégories d’actifs financiers.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres.

3.1.1. Prêts et créances

Ils comprennent des dépôts et des cautions.

3.1.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Ils sont évalués selon la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.



3.1.3. Instruments dérivés

Couverture de change

Afin de limiter le risque de change du Groupe, CYBERGUN SA couvre les risques de variations de change par des options de change. Comme les opérations ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, elles sont comptabilisées comme des instruments de transaction.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat. Au 31 mars 2007, il n'existe pas d'instrument dérivé figurant au bilan, l'ensemble de ces opérations ayant été dénouées au cours de l'exercice.

Couverture de taux

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- La part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat en coût de la dette ;
- La part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :
 - capitaux propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en couverture de flux de trésorerie (cas d'un swap permettant de fixer une dette à taux variable) ;
 - résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un swap permettant de rendre variable une dette à taux fixe).

Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte. Au 31 mars 2007, il n'existe aucune couverture de taux.

4 - Emprunts et autres passifs financiers

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts, autres financements et découverts bancaires.

Deux emprunts sont assortis de covenants sur CYBERGUN SA :

Emprunt HSBC de 439 K euro (31 mars 2007)

- Fonds propres supérieurs à 5 500 K euro ;
- Ratios fonds propres / total bilan supérieur à 20% ;
- Ratios dettes à LMT / fonds propres inférieur à 1 ;
- Ratios dettes à MLT / CAF inférieur à 4 ;
- Ratios frais financiers / EBE inférieur à 30%.

Emprunt banque Palatine de 383 K euro (31 mars 2007)

- Respect d'une Situation nette au moins égale à 90% de celle existant au 31/ 12/ 2005 ;
- Ratios fonds propres / dettes LMT supérieur à 1 ;
- Ratios endettements net / situation nette inférieur ou égal à 2.

4.1. Actions propres/Capital

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.



4.2. Actions ordinaires/Capital

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'option sur actions, sont comptabilisés en déduction des fonds propres.

4.3. Actions préférentielles/Capital

Il n'existe pas d'actions préférentielles.

4.4. Rachat d'instrument de capitaux propre/Capital

Si le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

5 - Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- (a) il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- (b) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- (c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

6 - Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués au plus faible du coût et de sa valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les stocks acquis en devise sont valorisés au cours du jour d'achat.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.



7 – Avantages accordés aux salariés

7.1. Engagements de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, CYBERGUN participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés. Pour CYBERGUN SA, il s'agit généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies.
- Dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations.

Au sein du Groupe, tel est le cas en France, et aux USA.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- Tables de mortalités ;
- Dates de départ à la retraite ;
- Taux de progression des salaires et de rotation du personnel ;
- Taux de rendement d'un placement financier « sans risque ».

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

7.2. Droit individuel à la Formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social ouvre pour le salarié un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans.

Les dépenses à engager dans le cadre du DIF se rattachant à l'activité future de l'entreprise constituent des charges de période au même titre que les autres dépenses de formation.

Au 31 mars 2007, ce passif éventuel non provisionné est constitué de 1301 heures, ce volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande à la date de clôture.

7.3. Paiements fondés en actions

Les programmes d'options sur actions permettent aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la Société. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la



date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. La juste valeur des options est évaluée en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution :

- Plans de stock-options : la comptabilisation en résultat de cette rémunération est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Actions gratuites : la charge comptable est déterminée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution. Cette charge est prise en compte sur la durée d'acquisition des droits.

Le conseil d'administration de CYBERGUN réuni le 24 Janvier 2007 a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du groupe dans le cadre de la délégation reçue par l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2006.

Ces actions gratuites sont émises dans le cadre de l'article L225-197-1 du code du commerce.

Il a donc été attribué en date du 24 janvier 2007 48 751 actions selon les conditions et critères d'attribution suivants :

- Ancienneté du salarié ;
- Implication du salarié dans le fonctionnement et les objectifs du groupe ;
- Performance individuelle du salarié, comprenant la réalisation des objectifs individuels du salarié et sa participation à la réalisation des objectifs du groupe.

L'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans qui commence à courir à compter du 24 janvier 2007. A l'issue de la période d'acquisition, les bénéficiaires devront conserver ces actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. Le nombre d'actions gratuites s'élève à 48 751 ventilées de la façon suivante :

Salariés CYBERGUN SA	26 751 actions
Salariés SOFTAIR USA	20 350 actions
Salariés ASGUN Doo	300 actions
Salariés PALCO SPORTS	1 350 actions

8 – Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.



9 – Autres produits et charges opérationnels

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- Résultat de cession : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- Dépenses de réorganisation et de restructuration.

10 – Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux de change sur trésorerie ;
- Le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

11 - Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

11.1. Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt du au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Le taux retenu pour les sociétés françaises au 31 mars 2007 est de 33,33 %.

Le taux retenu pour les sociétés américaines au 31 mars 2007 est le ta u x moyen futur estimé variant de 40 à 43% décomposé ainsi :

- Taux d'impôt fédéral moyen sur les sociétés de 35 % d'après le barème progressif applicable aux états Unis ;
- Taux d'impôt local moyen sur les sociétés applicable dans chaque état variable de 5% a 8 %.

11.2. Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.



Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfiques futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ».

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

12 - Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

13 – Capitaux propres

13.1. Capital

Le capital social de la société au 31 mars 2007 est de 1 011 289,57 euros composé de 3 083 401 actions, chacune entièrement libérée.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente. Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

13.2. Bons de souscription d'actions

En janvier 2007 CYBERGUN a procédé à une augmentation de Capital de 6 061 908 euro correspondant à la souscription de 505 159 actions souscrites à 12 euro (actions assorties chacune d'un bon de souscription d'actions).

Cette émission d'ABSAR nouvelles a permis de relever les fonds propres à plus de 17 millions d'euro. La période de souscription a couru du 12 au 20 décembre 2006, soit 7 jours de bourse.

3 BSAR A permettent de souscrire à 1 action nouvelle à 18 euro jusqu'au 31 janvier 2008. A compter du 15 juin 2007 l'émetteur aura la possibilité à son seul gré et à tout moment de racheter les BSAR A au prix de 0,01 euro si les cours de clôture de l'action excèdent 21 euro (+17% par rapport au prix d'exercice) pendant 10 jours consécutifs choisis parmi les 20 qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé.

3 BSAR B permettent de souscrire à 1 action nouvelle à 27,50 euro jusqu'au 15 juillet 2010. A compter du 15 juillet 2009 l'émetteur aura la possibilité à son seul gré et à tout moment de racheter



les BSAR B au prix de 0,01 euro si les cours de clôture de l'action excèdent 32 euro (+16% par rapport au prix d'exercice) pendant 10 jours consécutifs choisis parmi les 20 qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé.

13.3. Stock options

Plan de stock options réservé aux salariés

L'assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir à certains salariés de la société des options de souscriptions ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions dans les conditions ci-dessous :

Date de l'AGE	12/09/2000
Date du Conseil d'Administration	12/09/2000
Nombre total d'actions autorisées	44 800
Nombre de bénéficiaires	24
Point de départ d'exercice des bons	12/09/2000
Date d'expiration	11/09/2008
Prix de souscription	14,5 €
Nombre d'actions souscrites au 31/03/2007	0
Options de souscription annulées au 31/03/2007	43 200
Options de souscription restantes au 31/03/2007	1 600

13.4. Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

En date du 31 mars 2007, la société détient 10 897 actions propres contre 1 600 actions au 31 mars 2006 (actions CYEBRGUN) pour un prix d'achat total de 152 K€. La valeur boursière des actions propres s'établit au 31 mars 2007 à 135 K€ sur la base du cours de bourse de la société CYBERGUN SA de 12,35 euros.



14 – Explications des postes de bilan et du compte de résultat

14.1. Immobilisations corporelles

En K€	Installations techniques	Autres	Total
Valeur nette comptable au 31 mars 2006	678	266	944
Acquisitions	252	289	541
Sorties	-30	-46	-76
Amortissements	-101	-105	-206
Ecart de conversion	-2	-26	-28
Variations de périmètre		203	203
Immobilisations corporelles destinées à être cédées			
Autres mouvements	-5	2	-3
Valeur nette comptable au 31 mars 2007	792	583	1 375
Valeur brute au 31 mars 2007	1 522	1 177	2 699
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2007	-730	-594	-1 324
Immobilisations corporelles destinées à être cédées	0	0	0
Valeur nette comptable au 31 mars 2007	792	583	1 375

14.2. Goodwill

En K€	31/03/2007	31/03/2006
Valeur nette comptable au 1^{er} avril	604	617
Acquisition	7 276	
Cessions		
Variation des pertes de valeur		-13
Ecart de conversion	-81	
Valeur nette comptable fin de période	7 799	604
Valeur brute fin de période	7 812	617
Cumul de perte de valeur fin de période	-13	-13



Le détail par filiale des goodwill est donné dans le tableau suivant :

En K€	Valeur nette 31/03/2006	Acquisition	Perte de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette 31/03/2007
MICROTRADE SARL	0				0
SOFTAIR USA	604				604
PALCO SPORTS		7 276		-81	7 195
Total	604	7 276		-81	7 799

14.3. Autres immobilisations incorporelles

En K€	Frais d'établiss.	Brevets, licences	Droits au bail	Frais de dév.	Autres	Total
Valeur nette comptable au 1^{er} avril 2005		1 813	0	335	75	2 223
Retraitement IFRS bilan d'ouverture						0
Acquisitions		620			50	670
Sorties		-4	-138			-142
Amortissements		-155		-54	-10	-219
Ecart de conversion						0
Variations de périmètre						0
Immobilisations incorporelles destinées à être cédées			138			138
Valeur nette comptable au 31 mars 2006	0	2 274	0	281	115	2 670
Valeur brute au 31 mars 2006		3 052	0	337	156	3 545
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2006		-778		-54	-41	-873
Immobilisations incorporelles destinées à être cédées		0	0			0
Valeur nette comptable au 31 mars 2006		2 274	0	279	115	2 672
Acquisitions		137		93	20	250
Sorties		-65				-65
Amortissements		-153		-104		-257
Ecart de conversion		-3		-4	-5	-12
Autres				101	-101	0
Immobilisations incorporelles destinées à être cédées				0		0
Valeur nette comptable au 31 mars 2007		2 190	0	365	29	2 584
Valeur brute au 31 mars 2007		3 121	0	560	29	3 709
Cumul des amortissements et des pertes de valeur au 31 mars 2007		-931	0	-195	0	-1 125
Valeur nette comptable au 31 mars 2007		2 190	0	365	29	2 584

Concernant ses licences, le Groupe CYBERGUN confirme qu'il n'existe pas d'indice de perte de valeur nécessitant une dépréciation.



14.4. Autres financiers non courants

En K€	1 ^{er} avril 2006	Variation de périmètre PALCO SPORTS	Acquisitions	Cessions	Variation taux de change	31 mars 2007
Titres de participations non consolidés et autres titres immobilisés	28					28
Prêts	5			-1		4
Autres immobilisations financières	139	12	61	-15	-1	196
Valeur brute	172	12	61	-16	-1	228
Actifs financiers non courants destinés à être cédés						
Pertes de valeur						
Valeur nette	172	12	61	0	-1	228

14.5. Actifs et passifs d'impôts non courants

En K€	31/03/2007	31/03/2006
Différences temporaires diverses	342	427
Neutralisation des ventes d'immobilisation intragroupe	37	44
Provision pour départ à la retraite	13	13
Neutralisation de la marge intragroupe sur stocks	780	604
Frais bancaires sur émission d'emprunts obligataires	76	
Différence de valorisation des frais de développement	-75	-95
Différence de valorisation des frais de développement	-31	-33
	1 142	960

14.6. Stocks de marchandises

En K€	31/03/2007	31/03/2006
Valeurs brutes	15 586	9 082
Pertes de valeur	-276	-218
Valeurs nettes	15 310	8 864

Le stock de marchandises comprend essentiellement des répliques de pistolets factices (et produits associés).

Le stock de marchandises est principalement localisé aux USA, pour un montant net de 11 857 K euro.



14.7. Créances

En K€	31/03/2007	31/03/2006
Créances clients brutes	6 949	5 897
Pertes de valeur	-246	-188
Créances clients nettes	6 703	5 709
Avances, acomptes sur commandes	192	51
Actifs d'impôt différé	1 322	1 022
Autres actifs d'impôt	259	257
Autres créances	434	1 390
Total	8 910	8 429

Détail autres créances :

En K€	31/03/2007
Créances sociales	4
Créances fiscales	169
Comptes courants débiteurs	81
Créances sur cessions d'immobilisations	11
Débiteurs divers	67
Charges constatées d'avance	102
Autres créances	0
Total	434

14.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

En K€	31/03/2007	31/03/2006
Disponibilités	5 247	4 212
Valeurs mobilières de placement	2 499	0
Total	7 746	4 212



14.9. Emprunts et dettes financières

En K€ au 31 mars 2007	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunts auprès des banques	7 492	2 108	5 384	5 784	1 708
Emprunt obligataire	8 600		8 600		8 600
Concours bancaires courants	3 079	3 079			3 079
Autres dettes financières	70	70			70
Intérêts courus non échus	60	60		N/A	
Total	19 301	5 317	13 984	5 784	13 457

En K€ au 31 mars 2006	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunts auprès des banques	6 472	1 541	4 931	5 842	630
Emprunt obligataire	0		0		
Concours bancaires courants	3 063	3 063			2 498
Autres dettes financières	2 135	2 135			2 135
Intérêts courus non échus	25	25		N/A	
Total	11 697	6 766	4 931		

14.10. Provisions pour risques et charges

En K€	31/03/2007		31/03/2006	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Provisions pour risques	35		35	
Provisions pour pertes de change				
Indemnités de départ à la retraite	38		38	
Total	73		73	

Le solde des provisions pour risques au 31 mars 2007 comprend :

- Les indemnités de départ à la retraite ;
- Un litige prud'homal en cours.

14.11. Passifs éventuels : Contrôle URSSAF

La société CYBERGUN a fait l'objet d'un redressement URSSAF au titre des exonérations ZFU pour un montant de 154 K€. Face au peu de consistance du dossier de l'URSSAF et en fonction des positions prises par les avocats de la société, il n'avait été passé aucune provision sur les exercices précédents.



En date du 8 avril 2003, le dossier a été étudié par la commission de recours de l'URSSAF et ses conclusions maintenant sa position ne sont fondées sur aucun élément nouveau mais ne sont que la reprise de la notification de redressement. Le dossier ayant été transmis durant l'exercice 2003 au Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale, ce dernier ne s'est toujours pas prononcé à ce jour.

En conséquence, la position adoptée par la société CYBERGUN à la clôture du 31 mars 2006 est maintenue au 31 mars 2007 et aucune provision n'a été constatée.

14.12. Gains et pertes de change

En K€	31/03/2007	31/03/2006
Gains de change	1 205	696
Pertes de change	-1 902	-363
Total	-697	333

14.13. Autres produits et charges opérationnels

Les produits et charges opérationnels non récurrents s'analysent de la manière suivante :

En K€	31/03/2007	31/03/2006
Résultat de cession boutiques CYBERGUN SA		134
Résultat de cession des boutiques CYBERGUN USA		-32
Remboursement de taxes de CYBERGUN SA		35
Autres résultats exceptionnels		-203
VNC des immobilisations incorporelles cédées	-23	
VNC des immobilisations corporelles cédées	-17	
Total	-40	-66

15 – Information sectorielle

Le Groupe intervient sur un seul secteur d'activité : la distribution de répliques d'armes factices destinées au tir de loisir ou sportif et aux collectionneurs.

Zones géographiques En K€	France	Reste du monde	Total
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2007			
Immobilisations corporelles nettes	779	596	1 375
Chiffre d'affaires (12 mois)	3 260	32 786	36 046
Résultat opérationnel	580	4 240	4 820
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2006			
Immobilisations corporelles nettes	779	165	944
Chiffre d'affaires (12 mois)	2 546	27 457	30 003
Résultat opérationnel	230	2 437	2 667



16 – Dotation aux amortissements et provisions

En K€	31/03/2007	31/03/2006
Immobilisations corporelles	266	148
Immobilisations incorporelles	299	221
Perte de valeur des Goodwill		12
Dotations nettes aux provisions pour R&C	-5	-52
Dotations nettes aux provisions sur stock	-172	57
Dotations nettes aux provisions de créances	22	13
Dotations nettes aux amortissements et provisions	410	399
Amortissements relatifs aux activités cédées		-8
Dotations nettes aux amortissements et provisions	410	391

17 – Charges d'impôts

En K€	31/03/2007	31/03/2006
= Charge d'impôt effective sur les résultats consolidés	1 241	990
Résultat net avant impôt	3 962	1 996
- Impôt théorique	1 320	679
= Différence d'impôt	79	-311

18 – Autres informations

18.1. Engagements hors bilan

En K€	31/03/2007	31/03/2006
Nantissement du fonds de commerce	3 889	2 704
Montant des créances cédées	0	0

18.2. Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des organes d'administration de la société mère s'élève au 31 mars 2007 à 238 K.

18.3. Parties liées

Norme IAS 24

L'objectif de la présente norme est d'assurer que les états financiers d'une entité contiennent les informations nécessaires pour attirer l'attention sur la possibilité que la position financière et le résultat peuvent avoir été affectés par l'existence de parties liées et par des transactions et soldes avec celles-ci.



Les relations entre les sociétés mères et filiales doivent être indiquées, qu'il y ait ou non des transactions entre ces parties. Une entité doit dévoiler le nom de sa société mère et celui de la société à la tête du groupe, s'il est différent pour permettre aux utilisateurs des états financiers de se faire une opinion sur les effets des relations entre parties liées sur une entité.

L'identification des relations de parties liées entre société mère et filiales s'ajoute aux dispositions en matière d'information à fournir de IAS27, IAS28, et IAS31, qui imposent de communiquer sur une liste et une description appropriées des investissements significatifs, dans les filiales, entreprises associées et entités sous contrôle conjoint.

Une entité doit indiquer la rémunération des principaux dirigeants, en cumul et pour chacune des catégories suivantes :

- Avantages à court terme ;
- Avantages postérieurs à l'emploi ;
- Paiements en actions ;

Si des transactions ont lieu entre parties liées, une entité doit indiquer la nature des relations entre les parties liées, ainsi que des informations sur les transactions et les soldes qui sont nécessaires à la compréhension de l'impact potentiel de la relation sur les états financiers. Ces dispositions en matière de fourniture d'informations s'ajoutent aux dispositions relatives aux informations sur la rémunération des principaux dirigeants. Ces informations doivent comprendre au minimum : le montant des transactions, les termes et conditions y compris l'existence de garanties et ses modalités, et la nature de la contrepartie, les provisions pour créances douteuses liées ainsi que les charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses sur parties liées.

Ces informations doivent être communiquées séparément pour chacune des sociétés.

Voici quelques exemples de transactions qui sont communiquées dès lors qu'elles sont réalisées avec une partie liée :

- Achats ou ventes de biens ;
- Achats ou ventes de biens immobiliers et d'autres actifs ;
- Prestations de services données ou reçues ;
- Contrats de locations ;
- Transfert de recherche et développement ;
- Transferts dans le cas de contrats de licences ;
- Transferts dans le cas d'accords de financements y compris les prêts et les apports de capital en numéraire ou en nature ;
- Fourniture de garanties ou de sûretés ;
- Règlements de passif pour le compte de l'entité ou par l'entité pour le compte d'une ou l'autre partie.

L'information peut être globale sauf si une information distincte est nécessaire pour comprendre les effets des transactions entre parties liées sur les états financiers de l'entité présentant les états financiers.

Relations avec la SARL JUILLARD: cette société accorde un bail de sous location du bâtiment de Bondoufle. Le montant des loyers s'est élevé à 199 153 euros.

Avances financières non rémunérées : il n'est pratiqué aucune rémunération des comptes courants d'associés, ni des comptes courants de filiales hormis sur le compte courant de CYBERGUN International.



18.4. Effectif

L'effectif employé comprend l'effectif salarié, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par le groupe et le personnel mis à disposition, personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration.

Effectif moyen ventilé par catégorie :

	Effectif moyen 31/03/2007	Effectif moyen 31/03/2006	Effectif moyen 31/03/2005	Effectif moyen 31/03/2004
Employés	63	27	40	21
Apprentis sous contrat	0	0	0	1
Cadres	24	14	15	10
Total	87	41	55	32

18.5. Distributions de dividendes

Le conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2007, a proposé l'attribution d'un dividende de 0,56 euro par action. Cette décision sera soumise au vote de la prochaine assemblée générale.

18.6. Actif éventuel

Le tribunal de Taipei, à Taiwan a validé le jugement de la District Court Of Minne s o ta condamnant un contrefacteur taiwanais pour copie de modèle (trade dress) à payer 2.025.000 USD à SOFTAIR USA, filiale à 100% de CYBERGUN, pour avoir commercialisé des modèles contrefaits de DESERT EAGLE. La décision du tribunal de Taipei n'est plus susceptible d'appel. CYBERGUN a fait procéder de manière préventive à une saisie conservatoire de certains actifs de la société (marque commerciale aux Etats- Unis, machines outils, ...).

Cet actif éventuel n'a pas été comptabilisé en raison de l'issue incertaine du montant qui sera finalement recouvré.

19 – Evénements post clôture

Il n'y a pas d'événements post clôture significatifs à la date du 31 mars 2007.



20.5. COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2009

■ Bilan actif social

Actif en Euros	31/03/2009 12 mois		31/03/2008 12 mois		Variation
	Brut	Amort-Prov	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
ACTIF IMMOBILISE					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	2 964 495	1 203 445	1 761 049	1 918 303	- 157 254
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	9 248		9 248	9 248	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	30 000		30 000		30 000
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 113 011	473 206	639 805	547 414	92 391
Autres immobilisations corporelles	362 757	288 033	74 724	79 642	- 4 918
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	3 531		3 531	3 531	
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	301 727		301 727	301 727	
Créances rattachées à des participations	100		100	100	
Autres titres immobilisés					
Prêts	7 720		7 720	4 130	3 590
Autres immobilisations financières	182 292		182 292	220 289	- 37 997
Total (I)	4 974 881	1 964 685	3 010 196	3 084 383	- 74 187



Actif en Euros	31/03/2009 12 mois		31/03/2008 12 mois		Variation
	Brut	Amort- Prov	Net	Net	
ACTIF CIRCULANT					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	2 847 591	180 778	2 666 813	3 609 760	- 942 947
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	9 047 412	283 588	8 763 823	10 176 512	-1 412 689
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	97 123		97 123	172 760	- 75 637
. Personnel	3 314		3 314	3 631	- 317
. Organismes sociaux	1 000		1 000		1 000
. Etat, impôts sur les bénéfices	91 853		91 853	662 462	- 570 609
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	58 595		58 595	78 000	- 19 405
. Autres	9 159 490		9 159 490	10 496 898	-1 337 408
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	2 024 518		2 024 518	338 770	1 685 748
Disponibilités	2 488 778		2 488 778	2 115 889	372 889
Charges constatées d'avance	13 216		13 216	49 609	- 36 393
Total (II)	25 832 889	464 366	25 368 523	27 704 291	-2 335 768
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)	246 269		246 269	1 009 753	-763 484
Total Actif (0 à V)	31 054 039	2 429 050	28 624 988	31 798 426	-3 173 438



■ Bilan passif social

Passif en Euros	31/03/2009 12 mois	31/03/2008 12 mois	Variation
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 011 309)	1 011 309	1 011 289	20
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12 293 298	12 293 298	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	101 129	101 129	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	1 479 681	1 479 681	
Report à nouveau	128 888	1 041 566	- 912 678
Résultat de l'exercice	958 192	-82 931	1 041 123
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total (I)	15 972 497	15 844 032	128 465
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	741 025	839 145	- 98 120
Provisions pour charges	38 368	38 368	
Total (III)	779 393	877 513	- 98 120
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	4 181 854	5 145 904	- 964 050
. Découverts, concours bancaires	3 757 320	5 985 038	-2 227 718
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	338 272	436 675	- 98 403
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 111 254	1 761 734	349 520
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	192 100	218 706	- 26 606
. Organismes sociaux	187 715	124 736	62 979
. Etat, impôts sur les bénéfiques			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	135 865	119 910	15 955
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	210 581	198 546	12 035
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	593 228	412 295	180 933
Produits constatés d'avance			
Total (IV)	11 708 190	14 403 543	-2 695 353
Ecart de conversion passif (V)	164 909	673 338	- 508 429
Total Passif (I à V)	28 624 988	31 798 426	-3 173 438



■ **Compte de résultat social**

En Euros						
	31/03/2009 12 mois		31/03/2008 12 mois		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	6 117 748	15 811 900	21 929 647	17 820 783	4 108 864	23,06
Production vendue biens						
Production vendue services	18 205	201 348	219 553	138 662	80 891	58,34
Chiffres d'affaires Nets	6 135 953	16 013 247	22 149 200	17 959 445	4 189 755	23,33
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			251 227	210 381	40 846	19,42
Autres produits			59 337	191 409	- 132 072	-69,00
Total des produits d'exploitation			22 459 764	18 361 235	4 098 529	22,32
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			14 025 370	12 266 327	1 759 043	14,34
Variation de stock (marchandises)			935 245	-472 827	1 408 072	-297,80
Achats de matières premières et autres approvisionnements			222 221	16 443	205 778	n/s
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			2 824 146	2 833 446	- 9 300	-0,33
Impôts, taxes et versements assimilés			212 632	198 481	14 151	7,13
Salaires et traitements			1 265 069	1 148 440	116 629	10,16
Charges sociales			590 498	536 604	53 894	10,04
Dotations aux amortissements sur immobilisations			290 139	322 868	- 32 729	-10,14
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			184 027	148 282	35 745	24,11
Dotations aux provisions pour risques et charges				139 447	- 139 447	-100,00
Autres charges			759 085	618 678	140 407	22,69
Total des charges d'exploitation			21 308 432	17 756 189	3 552 243	20,01
Résultat d'exploitation			1 151 332	605 047	546 285	90,29
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières			11 028		11 028	
Autres intérêts et produits assimilés			576 531	648 925	- 72 394	-11,16
Reprises sur provisions et transferts de charges			919 054	375 920	543 134	144,48
Différences positives de change			1 645 083	1 142 151	502 932	44,03
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				31 863	- 31 863	-100,00
Total des produits financiers			3 151 696	2 198 860	952 836	43,33
Dotations financières aux amortissements et provisions			601 578	901 735	- 300 157	-33,29
Intérêts et charges assimilées			506 827	619 080	- 112 253	-18,13
Différences négatives de change			2 036 990	1 192 240	844 750	70,85
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			228 012		228 012	
Total des charges financières			3 373 408	2 713 055	660 353	24,34
Résultat financier			-221 712	-514 195	292 483	-56,88
Résultat courant avant impôt			929 620	90 852	838 768	923,22



Suite du compte de résultat (en euros)	31/03/2009 12 mois	31/03/2008 12 mois	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 291	6 412	- 4 121	-64,27
Produits exceptionnels sur opérations en capital		36 434	- 36 434	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	2 291	42 846	- 40 555	-94,65
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	156	945	- 789	-83,49
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	55 410	192 370	- 136 960	-71,20
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	55 566	193 316	- 137 750	-71,26
Résultat exceptionnel	-53 275	-150 470	97 195	-64,59
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-81 847	23 313	- 105 160	-451,08
Total des Produits	25 613 751	20 602 941	5 010 810	24,32
Total des charges	24 655 559	20 685 872	3 969 687	19,19
Résultat net	958 192	-82 931	1 041 123	-1 255,41
Dont Crédit-bail mobilier	12 208	12 118	90	0,74
Dont Crédit-bail immobilier				

■ Annexes des comptes annuels sociaux

Préambule

L'exercice social clos le 31/03/2009 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2008 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 28 624 988,29 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 958 192,05 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 – Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles

Les droits d'enregistrement de marques, les inscriptions de marques payées à l'INPI, l'OMPI ou autres organismes assurent des protections pour 10 ans minimum. Ils sont ensuite renouvelés pour une durée de 10 ans. Ces investissements sont amortis sur 10 ans soit la durée de protection.

Les licences exclusives de reproduction sont dépréciées suivant la durée des contrats, selon le mode linéaire.



Ces licences sont analysées à chaque clôture des comptes en fonction des flux de chiffre d'affaires futurs estimés.

Lorsque des licences de marques sont louées en contrepartie d'une redevance annuelle, cette dernière est comptabilisée en charges sur la période.

Les logiciels sont dépréciés sur 1 an suivant le mode linéaire.

1.2. Immobilisations corporelles

Les règlements CRC n°2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et CRC n°2004-06 (sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs) sont entrées en application au 1er janvier 2005. Ils conduisent à appliquer le principe de la ventilation des immobilisations par composants.

Pour se conformer à ces règlements, il a été procédé à l'analyse sur la réallocation des valeurs comptables.

La nature des immobilisations figurant à l'actif du bilan de l'entreprise ne justifie pas leur ventilation par composant.

L'application de ces règlements n'a eu aucun impact sur les capitaux propres d'ouverture ni sur le résultat de l'exercice.

Les terrains, constructions, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont pratiqués généralement selon les rythmes et méthodes suivants :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Installations techniques	5 ans	Linéaire
Moules	10 ans	Linéaire
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Vitrines en dépôt	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire/ dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la situation nette comptable et à la valeur d'utilité de la société.

Le risque de non recouvrement des dépôts et cautionnement est estimé à chaque arrêté et éventuellement provisionné.

Les prêts en devises étrangères sont réévalués au cours de clôture. La perte de change latente éventuelle est alors provisionnée.



1.4. Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré.

Les articles à rotation lente font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les stocks acquis en devises sont valorisés au cours du jour d'achat.

1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence. Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

Conformément à la réglementation en vigueur, les créances cédées sous forme de MCNE (Mobilisation de Créances Nées de l'Etranger) entraînant un transfert de propriété de ces dernières aux banques n'apparaissent plus à l'actif du bilan.

1.6. Opérations en devises

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euro sur base du cours du jour de l'opération.

A la clôture de l'exercice, toutes les opérations figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes, les différences de conversion sont inscrites à des comptes d'écart de conversion actif et passif.

Pour information, le cours de conversion du dollar utilisé au 31 mars 2009 est de 1,3308 contre 1,5813 au 31 mars 2008.

Les pertes latentes éventuellement constatées sur les créances et dettes en devises, options de change et contrats de couverture à terme de devises sont provisionnées. Toutefois, pour certaines créances et dettes libellées dans la même devise et lorsque les termes sont jugés suffisamment voisins, le montant de la dotation pour perte de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains latents.

1.7. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

Les provisions comprennent notamment :

- Des engagements de retraite et autres avantages ;
- Des pertes de change latentes ;
- Des litiges ;
- Des opérations financières présentant une valeur de marché négative (swap / futurs...).



1.8. Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés des sociétés françaises

Les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite sont pris en compte par des provisions pour retraite dans les sociétés du groupe.

Les provisions pour retraite ont été calculées en évaluant selon la méthode rétrospective ce que le Groupe devrait verser à ses salariés partant en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivantes :

- Turnover annuel : 6% ;
- Age moyen de départ à la retraite : 63 ans ;
- Augmentation annuelle moyenne des salaires : 2% ;
- Coefficient d'actualisation : 2%.

1.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les valeurs mobilières de placement comprennent notamment les actions propres détenues par CYBERGUN ainsi que tout instrument de placement court terme de trésorerie.

Lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

1.10. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits ou les charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires du groupe et qui ne sont pas, en conséquence, sensés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

2 – Faits caractéristiques de l'exercice

2.1.1. Acquisition TECH GROUP

Au travers sa filiale MICROTRADE et de ses sous-filiales, le Groupe CYBERGUN, a conclu le 11 avril 2008 l'acquisition de la totalité du capital du groupe TECH GROUP HONG KONG spécialisé dans la conception et la fabrication de pistolets de paintball pour enfants.

Pour l'essentiel les produits TECH GROUP sont distribués sur l'ensemble des enseignes de la grande distribution européenne et nord américaine spécialisées dans le domaine du jouet.

Cette acquisition porte sur 100% du capital de la société TECH GROUP HONH KONG qui elle-même détient l'intégralité du capital de ces filiales TECH GROUP USA et TECH GROUP UK.

L'opération s'est réalisée moyennant le paiement de 400 K\$ en numéraire complétée par 300 K\$ en actions CYBERGUN SA prises sur le nombre d'actions en autocontrôle. A titre de garantie, ces actions ont été portées sur un compte séquestre ouvert chez NATIXIS. Un second versement conditionné aux résultats définitifs de l'exercice clos le 31 mars 2008 a été effectué en juillet 2008 pour 300 K\$.

Le complément de prix calculé sur la performance de TECH GROUP au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 s'élève à 176 K\$; par ailleurs les perspectives pour le prochain exercice clos le 31 mars 2010 a permis d'estimer la dernière de tranche de l'earn out à 1 000 K\$.



Compte tenu du court délai entre la date de début du présent exercice, et sa date de prise de contrôle, l'entrée dans le périmètre de consolidation de TECH GROUP a été établie au 1er avril 2008.

2.1.2. Extension de licences

Conclusion d'accords relatifs à l'extension des licences KALASHNIKOV, SWISSARMS, SIG-SAUER et SIGPRO, ainsi que la conclusion d'une nouvelle avec GSG.

2.1.3. Lettre d'intention exclusive en vue de l'acquisition de la société danoise X-Guns

Au cours du mois de mars 2009, CYBERGUN a annoncé la signature d'une lettre d'intention exclusive en vue de l'acquisition de la totalité du capital de X-GUNS, société danoise spécialisée dans la distribution d'armes factices et d'accessoires.

En 2008, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 900 000 euros, dont près de la moitié via la distribution de produits CYBERGUN, et un résultat opérationnel de 80 000 euros.

Grâce à cette acquisition, CYBERGUN pense pouvoir élargir son offre de produits, notamment dans le domaine des accessoires. Cette nouvelle implantation permettra au groupe son développement sur l'ensemble du marché scandinave.

3 – Notes sur le bilan actif

3.1. Immobilisations brutes

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé valeurs brutes (en euros)	31/03/2008	Augmentation	Diminution	31/03/2009
Immobilisations incorporelles	2 973 219	30 524		3 003 743
Immobilisations corporelles	1 277 854	219 835	18 391	1 479 298
Immobilisations financières	526 246	46 028	80 435	491 839
Total	4 777 319	296 387	98 826	4 974 880

3.2. Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions (en euros)	31/03/2008	Augmentation	Diminution	31/03/2009
Immobilisations incorporelles	1 045 668	157 777		1 203 445
Immobilisations corporelles	647 268	132 362	18 391	761 239
Immobilisations financières	0			0
Total	1 692 936	290 139	18 391	1 964 684



3.3. Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés (en euros)	Montant brut	Amortissement	Valeur nette	Mode/durée
Logiciels	37 352	37 209	143	Linéaire/1an
Licences de marques	2 927 143	1 166 236	1 760 907	Linéaire/10 à 30 ans
Autres immo corporelles	9 248	0	9 248	Non amortissable
Installations techniques	71 779	49 905	21 874	Linéaire 5 ans
Moules	1 041 232	423 302	617 930	Linéaire 10 ans
Agencements	57 859	24 105	33 754	Linéaire 5 à 10 ans
Vitrines en dépôts	113 502	113 502	0	Linéaire 8 ans
Mat. de transport	30 509	15 577	14 932	Linéaire 3 à 5 ans
Mat. de bureau et informatique	154 599	129 577	25 022	Linéaire/dégressif 3 à 5 ans
Mobilier	6 288	5 272	1 016	Linéaire 5 ans
Acompte versé s/immo. Corporelles	3 531	0	3 531	Non amortissable
Acompte versé s/immo. Incorporelles	30 000	0	30 000	Non amortissable
Total	4 483 042	1 964 685	2 518 357	

3.4. Etat des créances

Etat des créances (en euros)	Montant brut	A 1 an	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	100		100
Prêts accordés au personnel	7 720		7 720
Dépôts et cautionnement	182 292		182 292
Sous total créances immobilisées	190 112	0	190 112
Clients douteux	577 940	577 940	
Autres créances clients	8 469 471	8 469 471	
Personnel et comptes rattachés	3 314	3 314	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 000	1 000	
Etat – impôt s/les bénéficiaires	91 853	91 853	
Etat – impôt s/la valeur ajoutée	58 595	58 595	
Groupe et associés	9 113 131	9 113 131	
Débiteurs divers	143 482	143 482	
Charges constatées d'avance	49 609	49 609	
Sous total créances de l'actif circulant	18 508 395	18 508 395	0
Total	18 698 507	18 508 395	190 112



3.5. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Nature des provisions (en euros)	Au 31/03/2008	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/03/2009
Stock et en-cours	173 076	35 702	28 000		180 778
Créances clients	135 263	148 325			283 588
Valeurs mobilières de placement	219 356		219 356		0
Total	527 695	184 027	247 356	-	464 366

Le poste dépréciation des créances clients comprend notamment la provision pour dépréciation de la créance détenue sur la filiale ASGUN à hauteur de 134 979 euros (créance à plus de 90 jours d'un montant nominal de 337 445 euros – taux de dépréciation de 40%).

La reprise de provision pour dépréciation des actifs financiers concernent les actions propres CYBERGUN S.A.

3.6. Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (en euros)	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	184 298
Autres créances	
Organismes sociaux	1 000
Disponibilités	
TOTAL	185 298

3.7. Valeurs mobilières de placement

Titres	31/03/2009				31/03/2008			
	Quantité	Coût historique	Valeur d'inventaire	Plus ou moins-values latentes	Quantité	Coût historique	Valeur d'inventaire	Plus ou moins-values latentes
Actions propres	187 191	1 061 881	1 373 982	312 101	66 037	558 126	338 770	-219 356
TOTAL	187 191	1 061 881	1 373 982	312 101	66 037	558 126	338 770	-219 356

La provision pour dépréciation des actions propres au 31/03/08 a été reprise au 31/03/09.

3.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et dont le montant total est de 13 216 euros.



4 - Notes sur le bilan passif

4.1. Capital social

Mouvements de titres	Total nb d'actions	Capital social
Titres en début d'exercice	3 083 401	1 011 289 €
Augmentation de capital	60	20 €
	3 083 461	1 011 309 €

4.2. Emission de bons de souscription d'actions

Les caractéristiques des B.S.A.R. A (ISIN FR0010386201 - CYBSA) sont les suivantes :

- Nombre de bons en circulation : 505 159 ;
- 3 B.S.A.R. A permettent de souscrire à 1 action à 18 € ;
- Échéance : convertissable à tout moment jusqu'au 15 juillet 2009.

Par ailleurs le groupe CYBERGUN rappelle que des B.S.A.R. B (ISIN FR0010386219 - CYBSB) ont été également émis avec les caractéristiques suivantes :

- Nombre de bons en circulation : 505 159 ;
- 3 B.S.A.R. B permettent de souscrire à 1 action à 27,5 € ;
- Échéance : convertissable à tout moment jusqu'au 15 juillet 2010.

4.3. Variations des capitaux propres

	Solde au 31/03/2008 avant affectation	Augmentation	Affectation résultat	Distribution dividendes	Résultat de l'exercice	Solde au 31/03/2009 avant affectation
Capital	1 001 289	20				1 011 309
Prime d'émission	12 293 298					12 293 298
Réserve légale	101 129					101 129
Autres réserves	1 479 681					1 479 681
Report à nouveau	1 041 566		-82 931	-829 747		128 888
Résultat N-1	-82 931		82 931			0
Résultat de l'exercice					958 192	958 192
Total capitaux propres	15 844 032		0	-829 747	958 192	15 972 497

Le dividende par action versé au cours de l'exercice a été de 0,28 € (décision prise lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2008).



4.4. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions (en euros)	Au 31/03/2008	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/03/2009
Prov. pour litiges	139 447	0	0	0	139 447
Prov. pour perte de change (cf. 1.6)	699 698	174 042	699 698	0	174 042
Prov. pour perte sur instrument de couverture	0	427 536	0	0	427 536
Prov. pour départ à la retraite (cf. 1.8)	38 368	0	0	0	38 368
Total	877 513	601 578	699 698	0	779 393

La provision pour litige concerne un contrôle Urssaf portant sur le bien fondé des exonérations ZFU pour un montant de 139 447 €. Le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale a rendu son jugement en faveur de l'URSSAF.

4.5. Etat des dettes

Etat des dettes (en euros)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Découvert bancaire	300 753	300 753		
Mobilisation de créances nées à l'étranger (MCNE)	3 456 567	3 456 567		
Prêts bancaires	4 181 584	1 656 316	2 525 268	
Fournisseurs	2 111 254	2 111 254		
Dettes fiscales & sociales	726 261	726 261		
Comptes-courants des sociétés du Groupe	338 272	338 272		
Autres dettes	593 228	593 228		
TOTAL	11 707 919	9 182 651	2 525 268	0

4.6. Dettes auprès des établissements de crédit

En euros	Au 31/03/2008	Augmentation	Remboursements	Au 31/03/2009
Prêts bancaires LMT	5 128 234	400 000	1 355 851	4 172 383
Intérêts courus	17 671	9 471	17 671	9 471
TOTAL	5 145 905	409 471	1 373 522	4 181 854

Au cours de l'exercice, la société a souscrit un nouvel emprunt pour la somme de 400 000 euros.



4.7. Dettes représentées par des effets de commerce

Origine des effets de commerce (en euros)	Montant
Dettes financières	0
Fournisseurs et assimilés	1 010 804
Autres dettes	0
Total	1 010 804

Les effets de commerce concernent essentiellement des crédits documentaires.

4.8. Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (en euros)	Montant
Emp. & dettes financières div.	17 679
Fournisseurs	230 821
Dettes fiscales & sociales	489 294
Autres dettes	507 599
Total	1 245 393

5 – Notes sur le compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires (en euros)	Montant HT 31/03/2009	Montant HT 31/03/2008
Vente de marchandises hors Communauté Européenne	11 632 920	8 751 098
Ventes de marchandises France	6 117 748	5 055 404
Ventes de marchandises Communauté Européenne	4 178 980	4 014 280
Produits des activités annexes (redevances marque)	201 348	106 563
Prestations de services hors Communauté Européenne	0	32 100
Prestations de services France	18 205	0
Activités annexes	0	0
Total	22 149 200	17 959 445



5.2. Résultat d'exploitation

5.2.1. Autres achats et charges externes

Nature des charges (en euros)	31/03/2009	31/03/2008
Sous-traitance	41 316	1 428
Location du matériel	16 260	17 075
Location et charges immobilières	246 480	240 083
Entretien du matériel	47 340	58 789
Assurances	124 504	120 809
Frais d'études et de recherches	38 796	33 271
Personnel intérimaire	59 320	112 607
Commissions versées	178 738	159 431
Honoraires	888 726	836 972
Frais de publicité et de communication	326 657	430 197
Frais de transport et de déplacements	638 013	627 303
Frais de télécommunications	87 798	82 978
Services bancaires et divers	130 198	112 503
Total	2 824 146	2 833 446

5.2.2. Autres charges

Nature des charges (en euros)	31/03/2009	31/03/2008
Redevances licences marques	599 492	317 739
Pertes sur créances et charges diverses	159 593	300 939
TOTAL	759 085	618 678

5.3. Résultat financier

Pour l'essentiel le résultat s'explique de la façon suivante :

Composantes du résultat financier (perte) (en euros)	31/03/2009	31/03/2008
Dividendes perçus	0	0
Perte sur opérations en devises	-293 787	-373 866
Produits de cession des VMP	0	31 863
Charges de cession des VMP	-228 012	0
Provision pour dépréciation des actions propres	219 356	-202 037
Intérêts des financements bancaires (court ou moyen/long terme)	-430 473	-611 457
Charges financières diverses	-76 354	-7 623
Autres produits financiers (intérêts des créances commerciales, des c/c Groupe)	587 559	648 926
Total	-221 712	-514 194



5.4. Perte de change

Le solde net des gains et des pertes de change s'établit comme suit :

(en euros)	Résultat réalisé au 31/03/2009	Résultat réalisé au 31/03/2008
Gains de change	1 645 083	1 142 151
Pertes de change	-2 036 990	-1 192 240
Reprise provision perte de change	699 698	375 920
Dotation provision perte de change	-601 578	-699 697
Total	-293 787	-373 866

5.5. Résultat exceptionnel

La perte exceptionnelle de 53 K€ s'explique essentiellement par le mali sur l'attribution d'actions gratuites pour 55 K€.

5.6. Ventilation de l'impôt

Niveau de résultat (en euros)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	1 151 332	386 578	764 754
Résultat financier	-221 712	-147 177	-74 535
Résultat exceptionnel	-53 275	-17 706	-35 569
Crédit d'impôt recherche		-303 542	303 542
Total	876 345	-81 847	958 192

5.7. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en euros)	Assiette	Taux	impôts
ALLEGEMENTS			
Provision Organic	27 670	33,33%	9 222
Provision Effort Construction	5 684	33,33%	1 894
Ecart de conversion passif	164 907	33,33%	54 964
Total	198 261		66 080
ACCROISSEMENTS			
Ecart de conversion actif	246 269	33,33%	82 081
Total	246 269		82 081



6 – Autres informations

6.1. Effectif

Catégories de salariés	Ex. 31/03/09	Ex.31/03/08
Cadres	9	9
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	23	20
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
Total	32	29

6.2. Ecarts de conversion

Ecarts de conversion au 31/03/2009	Ecart actif	Ecart passif
Diminution des créances clients	7 075	
Augmentation des dettes fournisseurs	36 958	
Augmentation des dettes financières	202 235	
Augmentation des créances clients		107 626
Augmentation des créances immob.		1 282
Augmentation autres créances		35 849
Dim. des dettes fournisseurs		20 152
Total écart de conversion	246 268	164 909

6.3. Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 38 K€ au 31 mars 2009, inchangés par rapport au 31 mars 2008.

Ils sont comptabilisés en provision pour risques et charges, charges sociales incluses.

6.4. Droits individuels à la formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4-5-2004 reconnaît aux salariés un nouveau droit individuel à la formation (DIF). Au 31 mars 2009, les salariés de la société ont acquis 1 794 heures au titre du DIF.

6.5. Plan de Stock Options

Le nombre total de stocks options attribués aux salariés du groupe CYBERGUN est de 60 000 au 31 mars 2009.

Les modalités des options sont les suivantes : 1 option donne le droit de souscrire à une action existante de CYBERGUN au prix de 5,50 € entre le 2 décembre 2008 et le 2 décembre 2010. L'exercice de ces options donnerait lieu à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles pour un montant global de 330 000 €.



6.6. Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des organes d'administration s'élève à 220 K€.

6.7. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

RUBRIQUE	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Entreprises liées
ACTIF IMMOBILISE		
Participations	25 049	273 678
Créances rattachées à des participations		100
Autres immobilisations corporelles		
ACTIF CIRCULANT		
Créances clients et comptes rattachés	13 261	6 866 785
Autres créances		9 113 131
DETTES		
Dettes financières divers		337 945
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		255 032
Autres dettes		324 569
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
COMPTE DE RESULTAT		
Produits de participations		
Autres produits financiers		553 498
Charges financières		
Autres produits exceptionnels		
Charges constatées d'avance		

Les entreprises liées sont celles qui appartiennent au Groupe dont CYBERGUN SA est l'entité consolidante. Il s'agit des sociétés MICROTRADE, SOFTAIR USA, CYBERGUN USA, ASGUN, CYBERGUN INTERNATIONAL, PALCO MARKETING, TECH GROUP HK, TECH GROUP UK et TECH GROUP US.

Seule la société FREIBURHAUS est comprise dans la rubrique « Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation ».



6.8. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Date dernier ex. clos	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties à la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
----------------------------	-----------------------	----------------	------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--

A) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales (plus de 50 % du capital détenu) :

MICROTRADE (LUXEMBOURG)	31/03/2009	25 000	26 290	100%	273 678	273 678			895 054	-281 015	
-------------------------	------------	--------	--------	------	---------	---------	--	--	---------	----------	--

Participations (10 à 50 % du capital détenu) :

FREIBURGHAUS (SUISSE) ⁽¹⁾ (1€ = 1,65 CHF au 31/12/07)	31/12/2007	108 000	62 477	22%	25 049	25 049			425 963	-4 654	
---	------------	---------	--------	-----	--------	--------	--	--	---------	--------	--

B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales non reprises en A :

- a) Françaises
- b) Etrangères

Participations non reprises en A :

- a) Françaises
- b) Etrangères

⁽¹⁾ Comptes sociaux de la société FREIBURGHAUS arrêtés au 31 décembre 2008 ne sont pas disponibles au jour de rédaction de la présente annexe.



6.9. Engagements donnés

6.9.1. Prêts bancaires

Deux emprunts portés par la société CYBERGUN SA sont assortis d'un engagement de respect de plusieurs ratios financiers calculés sur la base des comptes sociaux de la base des comptes sociaux de la société CYBERGUN SA. Le non respect de ces ratios rend exigible les engagements dus.

Deux emprunts sont assortis de covenants sur CYBERGUN SA :

1° Emprunt HSBC de 246 K€ :

- Fonds propres supérieurs à 5 500 K€ ;
- Ratios des fonds propres / total bilan supérieur à 20% ;
- Ratios des dettes à LMT / fonds propres inférieur à 1 ;
- Ratios dettes à MLT / CAF inférieur à 4 ;
- Ratios frais financiers / EBE inférieur à 30%.

Au 31 mars 2009, l'ensemble de ces ratios est respecté.

2° Emprunt Banque Palatine de 221 K€ :

- Respect d'une situation nette au moins égale à 90% de celle existant au 31 décembre 2005 ;
- Ratios des fonds propres / dettes LMT supérieur à 1 ;
- Ratios d'endettement net / situation nette inférieure ou égale à 2.

Au 31 mars 2009, l'ensemble de ces ratios est respecté.

6.9.2. Effets escomptés non échus

Au 31 mars 2009, le montant d'effets escomptés « valeur » s'élève à 1 805 303 €.

6.9.3. Instruments de couverture

Au 31 mars 2009, les contrats de couverture sont :

CAP FLOOR							
Date d'opération	Date de valeur	Date de maturité	Opération	Devise	Nominal	Taux	Valeur de marché
13/06/2008	30/01/2009	30/01/2013	Buy-Cap Plain Vanilla	USD	2 176 000 €	6,5	2 305 €
13/06/2008	30/01/2009	30/01/2013	Sell-Cap Plain Vanilla	USD	2 176 000 €	3,25	-46 260 €



CHANGE A TERME

Date d'opération	Date de valeur	Date de maturité	Opération	Devise	Nominal	USD	Taux	Valeur de marché
06/08/2008	08/08/2008	09/04/2009	Buy/Sell	EUR/USD	1 311 992 €	-2 000 000	1,5244	-192 559 €
06/08/2008	08/08/2008	09/10/2009	Buy/Sell	EUR/USD	1 319 522 €	-2 000 000	1,5157	-92 624 €
08/08/2008	12/08/2008	11/12/2009	Buy/Sell	EUR/USD	2 017 485 €	-3 000 000	1,487	-101 404 €
18/08/2008	18/08/2008	15/01/2010	Buy/Sell	EUR/USD	1 230 517 €	-1 800 000	1,4628	-40 948 €
								-427 535 €

SWAP DE CHANGE

Date d'opération	Date de valeur	Date de maturité	Opération	Devise	Nominal	USD	Taux	Valeur de marché
02/10/2008	06/10/2009	06/10/2008	Buy/Sell	EUR/USD	2 182 612 €	-3 000 000	1,3745	63 850 €
18/12/2008	22/12/2008	06/10/2009	Levee-Sell/Buy	EUR/USD	-2 182 612 €	3 000 000	1,3745	-65 313 €

6.10. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat dilué par action tient compte le cas échéant, des conséquences qu'aurait eu l'ensemble des instruments dilutifs sur le calcul du résultat de la période et sur celui du nombre d'actions. Les BSA émis sur la période ainsi que les stocks options sont notamment considérés comme étant intégralement convertis en actions à l'échéance, ce qui entraîne un effet dilutif sur le résultat par action.

En euros	31 mars 2009	31 mars 2008
Résultat par action	0,323	-0,027
Résultat dilué par action	0,288	-0,025

7 – Evénements post clôture

Aucun événement post-clôture n'est à mentionner.



8 – Détails des postes concernés par le chevauchement d'exercice

8.1. Produits à recevoir

En euros	
PRODUITS A RECEVOIR S/CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
Clients – factures à établir	54 679
Facture à établir Groupe	129 619
Total	184 298
PRODUITS A RECEVOIR S/ORGANISMES SOCIAUX	
Organismes sociaux – produits à recevoir	1 000
Total	1 000

8.2. Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (en euros)	
Intérêts courus s/ prêts LMT	9 471
Intérêts courus à payer s/concours bancaires	8 208
Total	17 679
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (en euros)	
Fourn. - Factures non parvenues	230 821
Fourn. Groupe - Factures non parvenues	
Total	230 821



Dettes fiscales et sociales (en euros)

Dettes prov. pour congés à payer	105 805
Dettes RTT	3 700
Personnel – autres charges à payer	73 841
Prov. / attrib actions gratuites	8 172
Charges s/congés payés	47 348
Charges sur RTT	1 716
Org. Sociaux – charges à payer	38 131
Etat – Charges à payer	11 535
Prov. Taxe d'apprentissage	2 126
Prov. Formation profess. Continue	5 003
Prov. Effort construction	6 395
Prov. Taxe professionnelle	143 085
Prov. Organic	27 670
Prov. Médecine du travail	995
Prov. Taxe foncière	13 772
Total	489 294

Autres dettes (en euros)

Divers – Charges à payer	38 500
Charges à payer sur licences	109 675
Groupe – Avoirs à établir	324 569
Clients – Avoirs à établir	73 355
Total	546 099

8.3. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en euros)

Charges constatées d'avance	13 216
Total	13 216



20.6. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Néant.



20.7. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.7.1. RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES

■ Rapport sur les comptes semestriels consolidés de l'exercice 2009 (30 septembre 2009)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société CYBERGUN, relatifs à la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2- Résumé des principales méthodes comptables - de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés qui expose l'application, à compter du 1^{er} janvier 2009, de nouvelles normes et interprétations.

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 10 décembre 2009
Les Commissaires aux Comptes

ACOREX AUDIT
Jean-François MERLET

DELOITTE & ASSOCIES
Alain PENANGUER



■ Rapport sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2008

✓ Rapport sur les comptes consolidés (31 mars 2009)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société CYBERGUN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 1.7.1 et 1.10 de l'annexe aux comptes consolidés relatives aux « principes et méthodes comptables » sur les goodwill exposent la méthode retenue par votre société pour effectuer les tests de dépréciation de ses goodwill.

Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces tests, à revoir les modalités de calcul de la valeur de recouvrabilité de ces actifs et à apprécier la présentation qui en est faite en annexe. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 29 juillet 2009
Les Commissaires aux Comptes

ACOREX
Jean-François MERLET

DELOITTE & ASSOCIES
Alain PENANGUER



✓ Rapport sur les comptes sociaux (31 mars 2009)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société CYBERGUN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'Annexe aux comptes annuels expose dans la note 1.1 « Immobilisations incorporelles » les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'immobilisations, d'évaluation et d'amortissement des licences. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent la détermination de ces valeurs et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- L'évaluation des immobilisations financières est réalisée selon les règles et méthodes décrites dans la note 1.3 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 29 juillet 2009
Les Commissaire aux Comptes

ACOREX
Jean-François MERLET

DELOITTE & ASSOCIES
Alain PENANGUER

■ Rapport sur les comptes annuels consolidés de l'exercice 2007 (31 mars 2008)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société CYBERGUN SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 1.6.1 et 1.6.9 de l'annexe aux comptes consolidés relatives aux « principes et méthodes comptables » sur les goodwill exposent la méthode retenue par votre société pour effectuer les tests de dépréciation de ses goodwill.



Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces tests, à revoir les modalités de calcul de la valeur de recouvrabilité de ces actifs et à apprécier la présentation qui en est faite en annexe. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 3 septembre 2008
Les Commissaires aux Comptes

ACOREX Audit
Jean-François MERLET

DELOITTE & ASSOCIES
Alain PENANGUER

■ Rapport sur les comptes annuels consolidés de l'exercice 2006 (31 mars 2007)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société CYBERGUN SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la constitution.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :



Principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Les notes « Goodwill » et « Brevets et Licences » des paragraphes 2.4.1. et 2.4.2. de l'annexe aux comptes consolidés exposent les principes comptables relatifs à la comptabilisation et à la dépréciation de ces incorporels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciations ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes évoquées ci-dessus donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes
Laval, le 11 septembre 2007

KPMG Audit
Département KPMG SA
Pascal CHANCEREUL et Vincent BROYE
Associés

ACCOREX Audit
Jean François MERLET
Associé



20.7.2. INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX

L'ensemble des informations contenues dans le présent document de référence ont été vérifiées par les contrôleurs légaux.

20.7.3. AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES

Néant.

20.8. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières sont celles relatives aux comptes consolidés semestriels clos le 30 septembre 2009 (exercice annuel en cours). Le dernier exercice annuel pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice 2008 clos le 31 mars 2009.

20.9. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

20.9.1. ACTIVITE AU TROISIEME TRIMESTRE DE L'EXERCICE EN COURS (EXERCICE 2009 – CLOTURE AU 31/03/2010)

■ Chiffre d'affaires à fin décembre 2009 (avril 2009 / décembre 2009)

Chiffre d'affaires (données non auditées)	En KUSD			En KEUR		
	Avril07 Dec07	Avr08 Dec08	Avr09 Dec09	Avril07 Dec07	Avr08 Dec08	Avr09 Dec09
1 ^{er} trimestre	11 932	14 619	14 956	8 852	9 358	10 985
2 ^{ème} trimestre	11 303	13 884	18 678	8 221	9 231	13 105
3 ^{ème} trimestre	14 197	18 146	18 037	9 849	13 318	12 587
Cumul 9 mois	37 432	46 199	51 671	26 922	31 907	36 677
<i>Variation 9 mois</i>		+23%	+12%		+19%	+15%

Parité moyenne dollar / euro avril 2007 – décembre 2007 : 1,3904

Parité moyenne dollar / euro avril 2008 – décembre 2008 : 1,4620

Parité moyenne dollar / euro avril 2009 – décembre 2009 : 1,4473

CYBERGUN, leader mondial du tir de loisir, publie son chiffre d'affaires pour les 9 premiers mois de son exercice 2009 (période d'avril à décembre 2009). Les ventes consolidées atteignent 36,7 MEUR, en progression de 15% sur un an. A périmètre et taux de change constants, la croissance atteint 10%.

Le groupe confirme ainsi, au-delà des impacts de change et des variations saisonnières d'activité (la base de comparaison du 3^{ème} trimestre 2008 est particulièrement élevée), sa capacité à maintenir une tendance nettement haussière sur le long terme.

Depuis le début de l'exercice, CYBERGUN a réalisé 62% de son chiffre d'affaires consolidé aux Etats-Unis (64% sur la même période de l'exercice 2008), 32% en Europe (28%) et 6% dans le reste du monde (8%).



■ **Tendance des résultats**

Les tendances d'évolution des marges observées à fin décembre sont conformes à celles du 1er semestre de l'exercice. Au cours du 3ème trimestre, CYBERGUN a poursuivi ses efforts de maîtrise des charges opérationnelles et du besoin en fonds de roulement.

■ **Perspectives annuelles**

Alors que le SHOT Show de Las Vegas et le salon du jouet de Hong Kong viennent de fermer leurs portes, CYBERGUN confirme la tendance de fond très favorable pour le marché en général et ses produits en particulier. Dans ce contexte, CYBERGUN réitère les objectifs financiers présentés en décembre dernier. Le groupe table, pour l'ensemble de l'exercice, sur une croissance soutenue de son chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants, une augmentation de sa marge opérationnelle et une poursuite de l'amélioration du ratio d'endettement financier sur fonds propres (gearing).

Par ailleurs, des projets de croissance externe sont à l'étude et pourraient être concrétisés durant l'année. Les acquisitions seront principalement financées en titres détenus en autocontrôle (7% du capital) afin de ne pas impacter la situation financière.

Le groupe CYBERGUN publiera son chiffre d'affaires annuel de l'exercice avril 2009 – mars 2010 le 28 avril 2010, après Bourse.

■ **Information financière trimestrielle au 31 décembre 2009**

Chiffre d'affaires en KEUR (données non auditées)	Avr08 Dec08	Avr09 Dec09
1^{er} trimestre	9 358	10 985
Dont Etats-Unis	5 521	6 811
Dont Europe	2 714	3 735
Dont reste du monde	1 123	549
2^{ème} trimestre	9 231	13 105
Dont Etats-Unis	5 261	7 208
Dont Europe	3 606	4 718
Dont reste du monde	364	1 179
3^{ème} trimestre	13 318	12 587
Dont Etats-Unis	9 638	8 685
Dont Europe	2 614	3 147
Dont reste du monde	1 066	755



20.10. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration du 8 juillet 2009 a décidé d'attribuer un dividende de 0,31 euro par action, soit un montant global de 955 872,91 €.

Sur le plan fiscal, depuis le 1er janvier 2008, ce dividende ouvre droit au profit des associés personnes physiques, soit à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant et est imposé au barème progressif, soit est soumis au prélèvement libératoire (18%) sur option du contribuable. Ce dividende n'ouvre pas droit à abattement au profit des personnes morales.

Il est précisé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Nombre d'actions	Dividendes nets par action	Abattement	Montant total distribué
2005/2006	2 451 114	-		-
2006/2007	3 083 401	0,56 €	40% pour les personnes physiques	1 726 704 ,56 €
2007/2008	3 083 401	0,28 €	40% pour les personnes physiques	863 352,28 €

L'assemblée générale du 23 septembre 2009 a voté une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2008 pour un montant de 892 K€ dont la mise en paiement n'était pas effective au 30 septembre 2009, date d'arrêté des comptes semestriels de l'exercice en cours (exercice 2009).

Cette même assemblée générale a autorisé une augmentation de capital à souscrire sur option en contrepartie du dividende à recevoir.

Au 5 novembre, le nombre d'actions ainsi souscrites s'élève à 87 894 au prix de 6,83 € l'action, soit 600 K€. Les dividendes à régler en numéraire représente un montant s'élevant à 292 K€.

Pour l'exercice en cours et les exercices futurs, la politique de distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer le développement de la Société.

20.11. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.12. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 30 septembre 2009, date d'arrêté des comptes semestriels de l'exercice en cours.



21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

- **Montant du capital social (article 6 des statuts mis à jour suite au Conseil d'Administration du 29 janvier 2010)**

Le capital social est fixé à la somme 1 040 150,04 € divisé en 3 171 396 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

- **Capital autorisé non émis**

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 septembre 2009 et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent document.

Date de l'AG	Objet de la délégation	Durée Date d'expiration	Plafond	Mode de fixation du prix	Utilisation du CA
23/09/2009	Augmentation de capital social soit par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), soit par incorporation de réserves, primes ou bénéfices <i>(Dispositions des articles L225-129 à L.225-129-6, L.228-91 et L.228-92 du Code de Commerce)</i>	26 mois 23/11/2011	50 M€ de nominal (plafond de l'augmentation de capital) 20 M€ pour des obligations à bons de souscriptions d'actions et pour des bons	-	Néant
23/09/2009	Emission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital social des la société avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) <i>(Dispositions des articles L225-129 à L.225-129-6, L.225-135 et L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce)</i>	26 mois 23/11/2011	50 M€ de nominal (plafond de l'augmentation de capital) 20 M€ pour des obligations à bons de souscriptions d'actions et pour des bons	Moyenne pondérée des cours constatés au cours des 3 dernières séances de bourse précédant l'émission	Néant
23/09/2009	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) ou de limiter l'augmentation de capital social en cas d'insuffisance des souscriptions <i>(Dispositions des articles L225-135-1 et L.225-134 du Code de Commerce)</i>	26 mois 23/11/2011	Augmentation du nombre de titres dans la limite de 15 % de l'émission initiale (75 % en cas d'insuffisance des souscriptions)	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale	Néant
23/09/2009	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social sans suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) ou de limiter l'augmentation de capital social en cas d'insuffisance des souscriptions <i>(Dispositions des articles L225-135-1 du Code de Commerce)</i>	26 mois 23/11/2011	Augmentation du nombre de titres dans la limite de 15 % de l'émission initiale (75 % en cas d'insuffisance des souscriptions)	-	Néant
23/09/2009	Emission de valeurs mobilières en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visant les titres de la société <i>(Dispositions des articles L225-129 §IV et L-225-129-3 du Code de Commerce)</i>	- Prochaine AG	-	-	Néant
23/09/2009	Augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise (PEE) <i>(Articles L.433-1 et suivants du code de travail, et de l'article L.225-138 du Code de Commerce)</i>	26 mois 23/11/2011	50 M€ de nominal (plafond de l'augmentation de capital)	Le prix ne pourra ni être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions, ni supérieur à cette moyenne	Néant
23/09/2009	Attribution gratuite des actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel et des mandataires sociaux de la société <i>(Articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de Commerce)</i>	38 mois 23/11/2012	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10 % du capital social	-	Néant



21.1.2. ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Néant.

21.1.3. AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

A la date du présent document de référence, la Société détient 222 489 actions CYBERGUN, représentant 7,0 % du capital de la Société.

Aux termes des résolutions prises par l'Assemblée Générale Mixte du 23 septembre 2009, CYBERGUN a reconduit un programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs sont :

- L'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (art. L.225-109-1 issu de la loi 2008-776 du 4 août 2008). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 0,0 % (des titres auto détenus).
- Consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société ou/et de son groupe, ou leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues aux articles 443-1 et suivants du code du travail et le deuxième alinéa de l'article L 225-196 du Code de Commerce (art. L.225-177 et suivants). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 22,5 %.
- Attribuer les titres dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion (art. L.3321-1 et suivants du Code du Travail). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 0,0 %.
- Distribution gratuite d'actions aux salariés (art. L.225-197.1). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 19,4%.
- Remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe. Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 17,5 %
- Annulation des actions dans le cadre d'une réduction de capital social non motivée par des pertes. Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 20,3 %.
- En cas de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif, permettre d'ajuster les parités. Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 20,3 %.



21.1.4. VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

■ **Bons de Souscriptions d'Actions Remboursables (BSAR)**

A la date du présent document de référence, 505 147 Bons de Souscription d'Actions Remboursables sont en circulation : BSAR B 10 (ISIN FR0010386219 – CYBSB).

Les caractéristiques de ces BSAR B sont les suivantes :

- Nombre de bons en circulation : 505 147 (au 15/01/2010 sur NYSE Euronext) ;
- 3 BSAR B permettent de souscrire à 1 action nouvelle à 27,5 EUR ;
- Échéance : exerçable à tout moment jusqu'au 15 juillet 2010.

L'exercice d'une partie ou de la totalité des BSAR B en circulation entrainerait un effet de dilution de la participation des actionnaires ne suivant pas l'augmentation de capital (actionnaires ne détenant pas de BSAR). Un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à l'exercice des BSAR B, verrait sa participation réduite à 0,95 % si l'ensemble des BSAR B était exercé.

■ **Stock options**

A la date du présent document, 50 000 stock options sont en circulation au sein des salariés du Groupe CYBERGUN (15 bénéficiaires).

Les caractéristiques de ces stock options sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 5,50 €
- Parité d'exercice : 1 option donne le droit de souscrire à 1 action nouvelle
- Période d'exercice : du 02/12/2008 au 02/12/2010

L'exercice d'une partie ou de la totalité des stock options en circulation entrainerait un effet de dilution de la participation des actionnaires ne suivant pas l'augmentation de capital (actionnaires ne détenant pas de stock options). Un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à l'exercice des stock options, verrait sa participation réduite à 0,98 % si l'ensemble des stocks options était exercé.

Dans le cas où l'ensemble des BSAR B et stock options était exercé, l'actionnaire détenant 1% du capital préalablement à l'exercice de ces valeurs mobilières, verrait sa participation réduite à 0,94 %.

■ **Actions gratuites**

A la date du document de référence, la société a mis en place 4 plans d'attribution d'actions gratuites dont les caractéristiques sont également présentées au 17.2.3.

35 500 actions gratuites ont été attribuées dans le cadre du premier plan (attribution effective). Pour les plans N°2, 3 et 4, la décision d'attribution porte sur un total de 43 155 actions gratuites.

Ces procédures résultent des délégations reçues par le Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes, ou à émettre, au profit des membres du personnel et des mandataires sociaux de la société.

Toutefois, CYBERGUN projette à priori de remettre l'intégralité des actions gratuites attribuées par voie de remise en actions existantes. Les actions remises dans le cadre de l'ensemble de ces 4 plans ont été/seront livrées à partir du compte d'actions auto-détenues de la Société.



Pour rappel, les principales caractéristiques des 4 plans sont les suivantes :

	Décision d'attribution des actions gratuites		Attribution effective des actions gratuites		Conservation obligatoire des actions gratuites	
	Nombre d'actions autorisées	Date du Conseil d'Administration	Nombre d'actions attribuées	Date de fin de période d'acquisition	Nombre d'actions bloquées	Date de fin de période de blocage
Plan N°1	48 751	24/01/2007	35 500	24/01/2009	35 500	24/01/2011
Plan N°2	9 250	02/12/2008	0	02/12/2010	0	02/12/2012
Plan N°3	13 095	08/07/2009	0	08/07/2011	0	08/07/2013
Plan N°4	20 810	09/12/2009	0	09/12/2011	0	09/12/2013

A la date du présent document, 43 155 actions sont en cours d'attribution et 35 500 ont été acquises par les salariés et mandataires sociaux de la société. Ces dernières sont soumises à une période de conservation obligatoire qui s'achèvera le 24 janvier 2011.

21.1.5. CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL

Néant.

21.1.6. CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

Néant.



21.1.7. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

■ Evolution du capital social de la société depuis sa constitution

Dates	Objet	Apports	Capital social
30/11/1993	Constitution de la Société	50 000 F	50 000 F
09/05/1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	750 000 F	800 000 F
30/09/1999	Augmentation de capital par prélèvement sur le compte de report à nouveau	3 200 000 F	4 000 000 F
04/07/2002	Augmentation de capital par apports en numéraire	105 197,21 €	714 993,3 €
18/11/2003	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	16 643,67 €	731 636,9 €
05/10/2004	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	20 103,45 €	751 740,4 €
07/11/2005	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	34 902,82 €	786 643,2 €
07/11/2005	Augmentation de capital suite à la levée de souscription d'actions	18,04 €	786 661,3 €
26/05/2006	Augmentation de capital suite à l'attribution gratuite de Bons de Souscriptions d'Actions	17 251,67 €	803 912,9 €
24/05/2006	Augmentation de capital suite à l'attribution gratuite de Bons de Souscriptions d'Actions	24 494,09 €	828 407,0 €
24/01/2007	Augmentation de capital suite à la souscription d'ABSAR	165 681,45 €	994 088,5 €
16/03/2007	Augmentation de capital suite à la souscription de 52 446 actions nouvelles par compensation avec une créance liquide et exigible	17 201,16 €	1 011 289,6 €
27/10/2008	Augmentation de capital suite à la présentation de BSAR A et B	19,68 €	1 011 309,2 €
29/01/2010	Augmentation de capital suite à la présentation de BSAR A	13,45 €	1 011 322,8 €
29/01/2010	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	28 827,35 €	1 040 150,0 €
Capital social (statuts mis à jour le 29/01/2010)			1 040 150,04 €



21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1. OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet en France et à l'étranger directement ou indirectement :

- **Prestations de services, négoce et transformation de tous produits et matières, notamment pour les loisirs et le modélisme,**

et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2. DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 9 – 13 DES STATUTS)

■ **Conseil d'administration, nomination et garantie – Article 9 des statuts**

1 ° La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, pris parmi les actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six années; ils sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire même si cette révocation ne figure pas à l'ordre du jour.

Le cumul des fonctions d'administrateur et de membre du conseil de surveillance dans plusieurs sociétés anonymes n'est autorisé que dans la limite permise par la loi.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Toute nomination intervenue en violation de cette disposition est nulle; toutefois, cette nullité n'entraîne pas celles des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

2° Si un siège d'administrateur devient vacant entre deux assemblées générales par suite de décès ou démission, le conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire.

S'il ne reste plus que deux administrateurs en fonction, ceux-ci ou à défaut le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.



3° Chaque administrateur doit être propriétaire d' au moins une action de la société.

L'administrateur qui ne satisfait pas à cette condition est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

4° L'âge limite pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixé à 75 ans.

■ **Rôle du conseil d'administration – Article 10 des statuts**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le président du conseil d'administration doit être âgé de moins de 75 ans.

Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le président du conseil d'administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau président dans les conditions prévues au présent article.

Le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

■ **Réunions du conseil d'administration – Article 11 des statuts**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président. De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peuvent demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Lorsque les fonctions de président et de directeur général sont dissociées, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tous moyens et même verbalement. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi ; en cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.



■ Direction de la Société – Article 12 des statuts

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration lors de la désignation de son président. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le conseil d'administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du président du conseil d'administration, ou à l'expiration du mandat de directeur général.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

I – Directeur général

En fonction du choix effectué par le conseil d'administration conformément aux dispositions ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le président, soit par une personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du président, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau directeur général.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de président du conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

II – Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs



personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les directeurs généraux délégués doivent être âgés de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général délégué concerné sera réputé démissionnaire d'office.

■ **Rémunération des administrateurs et de la direction générale – Article 13 des statuts**

Le conseil d'administration peut recevoir des jetons de présence à prélever sur les frais généraux et dont l'importance, fixée par l'assemblée générale, est maintenue jusqu'à décision nouvelle.

Le conseil les répartit entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

La rémunération du président du conseil d'administration, celle du directeur général et celle des directeurs généraux délégués est fixée par le conseil d'administration ; elle peut être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle.

Il peut être alloué par le conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions confiées à des administrateurs; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la société par contrat de travail.

21.2.3. DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS (ARTICLE 8 ET 16 DES STATUTS)

■ **Forme et transmission des actions – Article 8 des statuts**

1^o Les actions sont nominatives ou au porteur, dans les conditions prévues par les articles L 228-1 à L228-3-4 du Code de Commerce.

Les dispositions relatives à l'identification des titres aux porteurs sont applicables selon les modalités prévues par la loi.

2^o Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

La cession des actions nominatives s'opère par un ordre de mouvement signé du cédant.

La cession des actions au porteur s'opère par la signature d'un ordre de virement.

3^o La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'entre eux et le cas échéant les restrictions attachés à ces titres.

A la demande de la société, les informations visées ci-dessus, pourront être limitées aux personnes détenant un nombre de titres fixé par cette dernière.



■ Assemblées générales – Article 16 des statuts

« ...

Chaque action donne droit à une voix, sauf la limitation légale dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

... »

21.2.4. CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 16 – 19 DES STATUTS)

■ Assemblée générale – Article 16 des statuts

1^o Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires.

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

La convocation des assemblées générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée et par l'envoi d'une lettre de convocation dans le même délai à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives. Toutefois, l'insertion pourra être remplacée par une convocation faite dans le même délai par lettre adressée à chaque actionnaire si toutes les actions de la société sont nominatives.

L'assemblée générale est réunie au siège social ou en tout autre lieu du même département ou en tout autre lieu fixé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

2^o Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété de ses actions.



Chaque action donne droit à une voix, sauf la limitation légale dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

39 A chaque assemblée est tenue une feuille de présence. Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration et, à défaut, par l'administrateur délégué pour le suppléer.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

■ **Quorum et majorité – Article 17 des statuts**

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

■ **Procès verbaux – Article 18 des statuts**

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou enliassés dans un registre spécial coté et paraphé conformément aux prescriptions réglementaires.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Il peut en être délivré des copies ou extraits qui font foi s'ils sont signés par le président du conseil d'administration, l'administrateur délégué temporairement pour suppléer le président empêché ou par deux administrateurs ou, après dissolution de la société, par un liquidateur.

■ **Droit de communication – Article 19 des statuts**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication et le conseil d'administration a obligation de lui adresser, ou de mettre à sa disposition, les documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la société.



La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à la disposition des actionnaires sont déterminées par la loi et notamment par les articles 162, 168 et 171 de la loi du 24 juillet 1966 et les décrets qui les complètent.

21.2.5. DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.6. DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

21.2.7. CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Les statuts de la Société ne présentent aucune conditions particulières régissant les modifications du capital.



22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.



23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.



24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

CYBERGUN atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la société :

- Les statuts de la Société ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de CYBERGUN, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- Les informations financières historiques de CYBERGUN pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de CYBERGUN.

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois, établie en application de l'article L.221-1-1 du Règlement Général de l'AMF :

Communiqués sur le site de CYBERGUN	Date
Bilan annuel du contrat de liquidité / modification du contrat de liquidité (seconds communiqués)	24/02/2010
Chiffre d'affaires à fin décembre (avril 2009 / déc. 2009) – T3 2009 : +15%	27/01/2010
Nouveau développement majeur dans le Paint Ball	04/01/2010
Rapport financier semestriel 2009	16/12/2009
Résultat du premier semestre 2009 : doublement du résultat opérationnel courant	08/12/2009
Chiffre d'affaires du premier semestre 2009 (avril 2009 / septembre 2009) : +30%	28/10/2009
Dividende de 0,31€ par action voté par l'assemblée générale / option de paiement en action	23/09/2009
Rapport financier annuel 2008	10/07/2009
Convocation à l'Assemblée Générale Mixte 2009	05/08/2009
Convocation à une assemblée spéciale	05/08/2009
Chiffre d'affaires du T1 2009 (avril 2009 / juin 2009) : + 17,4 %	22/07/2009
Résultats annuels de l'exercice 2008 (avril 2008 – mars 2009) : tous les objectifs atteints	07/07/2009
Exercice 2008-2009 : Chiffre d'affaires en hausse de + 21,9 %	28/04/2009
Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions	03/02/2009

Site de CYBERGUN : www.cybergun.com

Publication au BALO	Date
Approbation des comptes annuels et consolidés clos le 31/03/2009 (Bulletin n°143)	30/11/2009
Avis de réunion valant convocation à l'assemblée spéciale (n°93)	05/08/2009
Avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale Mixte (n°93)	05/08/2009

Site du BALO : www.journal-officiel.gouv.fr/balo



25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

CYBERGUN ne détient qu'une seule participation exclue du périmètre de consolidation, il s'agit de la société Suisse FREIBURGHAUS. Cette dernière est un distributeur exclusif de CYBERGUN.

La société FREIBURGHAUS est détenue à 22 % par la société CYBERGUN SA. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 420 992 francs suisses et un résultat de - 5 873 francs suisses au 31 décembre 2008.

La Société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur la société FREIBURGHAUS en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation présenté au paragraphe 7.1.1 du présent document.